CC des Portes du Haut Doubs

Octobre 2023 – Version approuvée

Plan Climat-Air-Énergie territorial

Stratégie & Plan d'actions

Portes du Haut Doubs

PLAN CLIMAT

PORTES DU HAUT-DOUBS

Réussir ensemble
le pari de la transition
écologique !

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Climat Énergie

Rédaction : Estelle DUBOIS

Photo de couverture : CC des Portes du Haut Doubs©

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Stratégie Climat – Air – Énergie 8

I.A. La CC des Portes du Haut Doubs 10

I.B. Les finalités du PCAET 11

I.C. Les objectifs réglementaires 12

I.C.1. Les thématiques traitées dans un PCAET 12

I.C.2. Objectifs nationaux à prendre en compte 12

I.C.3. Objectifs régionaux à prendre en compte 13

I.D. La stratégie du Plan climat des Portes du Haut Doubs 17

I.D.1. Une stratégie construite et priorisée 17

I.D.2. Une stratégie définie à partir de 4 scénarios cadres 19

I.D.3. Une stratégie à l'encontre de l'inaction 21

I.D.4. Une trajectoire et une stratégie ambitieuse pour le PCAET des Portes du Haut-Doubs 22

I.E. Objectifs et priorités du plan d'actions 2023-2029 26

I.E.1. Les attendus du plan d'actions 26

I.E.2. L'organisation du plan d'actions 27

I.E.3. Le pilotage du plan d'actions 30

I.E.4. Les impacts attendus des actions à l'horizon 2029/2030 31

I.F. Une démarche co-construite et partenariale 33

I.F.1. Une co-construction tout au long du processus 33

I.F.2. Les temps dédiés en phase de définition de la stratégie 34

I.F.3. Les temps dédiés en phase de rédaction du plan d'actions 36

Chapitre II. La stratégie à l'horizon 2030-2050 39

II.A. Synthèse des objectifs stratégiques 41

II.B. Détails des objectifs strategiques 43

II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie 43

II.B.2. La production d'énergies renouvelables 45

II.B.3. Le mix énergétique pris en compte 48

II.B.4. La réduction des émissions de GES 49

II.B.5. La qualité de l'air 50

II.B.6. La séquestration carbone 54

II.B.7. Les produits biosourcés 55

II.B.8. Développement des réseaux énergétiques 56

II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique 57

II.B.10. La prise en compte de l'évolution de la population prévue par le PLUi à 2030 dans la stratégie 58

II.C. Les axes et orientations de la stratégie du PCAET à l'horizon 2050 60

II.C.1. Structure de la stratégie 60

II.C.2. Axe 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité 62

II.C.3. Axe 2 - "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental 63

II.C.4. Axe 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains 64

II.C.5. Axe 4 -Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique 65

II.C.6. Axe 5 - Développer les énergies renouvelables et viser l'ambition TEPOS 66

II.C.7. Axe transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable 67

Chapitre III. Le plan d'actions 2023-2029 69

III.A. Synthèse des objectifs opérationnels par action 70

III.B. La structure des fiches-actions 76

III.C. Plan d'actions détaillé 78

III.C.1. Axe 1 – Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité 78

III.C.2. Axe 2 – Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental 107

III.C.3. Axe 3 – Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains 127

III.C.4. Axe 4 – Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique 140

III.C.5. Axe 5 – Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS . 160

III.C.6. Axe transversal – Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable 179

Liste des figures

Figure 1 : Synthèse des objectifs nationaux 13
Figure 2 : méthode de construction de la stratégie 17
Figure 3 : Priorités et enjeux du PCAET 18
Figure 4 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique - consommation d'énergie 19
Figure 5 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique – production d'ENR 20
Figure 6 : Impacts attendus des actions sur les consommations d'énergie – 2030 31
Figure 7 : évolution des consommations d'énergie 2018-2030 par secteur 32
Figure 8 : Impacts attendus des actions sur la production d'énergie renouvelable – 2030 32
Figure 9 : évolution des productions d'énergie renouvelable 2018-2030 32
Figure 10 : Forum stratégique n°1 – Définition des orientations 34
Figure 11 : Forum stratégique n°2 – Définition des objectifs 34
Figure 12 : Extraits du sondage grand public sur la stratégie 35
Figure 13 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie 43
Figure 14 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques, par secteur, en GWh 44
Figure 15 : Scénarios de production d'énergies renouvelables, en GWh 45
Figure 16 : Évolutions de la consommation et de la production d'énergie, en GWh 46
Figure 17 : Objectifs de production d'énergie renouvelable 46
Figure 18 : Objectif de production d'ENR par vecteur, en GWh 47
Figure 19 : Réduction des émissions de GES, en pourcentage 49
Figure 20 : Objectifs de réduction des émissions de GES 49
Figure 21 : Objectifs nationaux sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques 51
Figure 22 : Objectifs régionaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques 52
Figure 23: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADDET 52
Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques 53
Figure 25 : Séquestration de carbone et évolution des émissions de GES, en ktCO2e 54
Figure 26 : Axes et orientations stratégiques 61

Liens vers les fiches actions

(cliquer sur le lien hypertexte)

Axe 1 : Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité	**Page 78**
Action 1.1 – Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations	
Action 1.2 – Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets des stations d'épuration	
Action 1.3 – Améliorer la performance de la gestion de l'approvisionnement en eau potable et préserver les captages	
Action 1.4 – Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités	
Action 1.5 – Préserver et renforcer les continuités écologiques	
Action 1.6 – Préserver la qualité de l'air intérieur dans les habitations et les bâtiments	
Action 1.7 – Réduire les émissions de polluants atmosphériques	
Action 1.8 – Lutter contre les espèces à pollens allergisants	
Action 1.9 – Préserver les populations et les activités des risques naturels et anticiper leurs évolutions	
Action 1.10 – Réduire les déchets à la source	
Action 1.11 – Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets	
Action 1.12 – Favoriser le réemploi des déchets et matériaux	
Axe 2 : Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental	**Page 107**
Action 2.1 – Mieux informer et sensibiliser les individus sur les offres de mobilités alternatives disponibles	
Action 2.2 – Accompagner les entreprises dans la promotion des solutions de mobilités alternatives disponibles et l'amélioration de leur pratique	
Action 2.3 – Favoriser l'intermodalité en améliorant la coordination des services existants et en aménageant des pôles d'échanges multimodaux	
Action 2.4 – Renforcer l'offre de transport collectif vers les pôles externes générateurs de déplacement	
Action 2.5 – Structurer une offre de transport collectif interne au territoire et ouverte à tous	
Action 2.6 – Favoriser une utilisation partagée de l'automobile au travers du covoiturage	
Action 2.7 – Permettre l'accès à un véhicule et à la conduite	
Action 2.8 – Disposer d'un réseau performant de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE)	
Action 2.9 – Développer les aménagements en faveur du vélo au quotidien	

Axe 3 : Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains	**Page 127**
Action 3.1 – Accompagner la rénovation des logements	
Action 3.2 – Accompagner la rénovation des bâtiments d'activité	
Action 3.3 – Accompagner la rénovation des bâtiments des collectivités	
Action 3.4 – Former les acteurs du BTP aux enjeux du bâtiment durable	
Action 3.5 – Améliorer en continu la planification pour faire face au changement climatique	
Action 3.6 – Favoriser la renaturation et gérer la nature "en ville"	
Axe 4 : Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique	**Page 140**
Action 4.1 – Développer les synergies entre entreprises	
Action 4.2 – Valoriser les productions locales et activités durables dans une démarche de tourisme éco-responsable	
Action 4.3 – Valoriser des sites touristiques pour développer des activités d'éducation à l'environnement	
Action 4.4 – Accompagner l'adaptation de la forêt et de la filière sylvicole	
Action 4.5 – Participer à la structuration la filière bois construction	
Action 4.6 – Accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois énergie	
Action 4.7 – Inciter à la mise en place de pratiques durables et accompagner l'adaptation de la filière agricole	
Action 4.8 – Accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins locaux	
Action 4.9 – Accompagner le développement durable de l'économie locale et de proximité	
Axe 5 : Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS	**Page 160**
Action 5.1 – Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur	
Action 5.2 – Encourager un usage performant du bois énergie individuel	
Action 5.3 – Valoriser les toitures, et en priorité les grands sites	
Action 5.4 – Encourager les projets d'autoconsommation collective	
Action 5.5 – Expérimenter sur les nouveaux projets photovoltaïques	
Action 5.6 – Assurer un développement de l'éolien en cohérence avec les besoins et les enjeux environnementaux	
Action 5.7 – Favoriser et encourager la participation citoyenne dans les projets	

Action 5.8 – Accompagner des projets de production de chaleur individuelle	
Action 5.9 – Accompagner l'émergence de l'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire	
Axe Transversal : Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable	**Page 179**
Action T.1 – Suivre, copiloter et évaluer le PCAET	
Engager une démarche globale et solidaire	
Action T.2 – Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	
Action T.3 – Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique	
Action T.4 – Diversifier les modes de financement	
Action T.5 – Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan climat	

Chapitre I.
Stratégie Climat – Air – Énergie

1

I.A. LA CC DES PORTES DU HAUT DOUBS

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs est un territoire rural peu dense. Ce territoire de 643,64 km² compte 47 communes et 26 680 habitants (2019). Il se rattache au Massif du Jura et 36 de ses communes relèvent de la loi Montagne.

Le territoire est bien maillé mais diffus. L'organisation territoriale s'articule autour de Valdahon, qui est la principale ville du territoire, de 4 bourgs centres (Orchamps-Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Pierrefontaine-les-Varans, Bouclans) qui offrent l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne, et de 3 bourgs relais (Étalans, Les premiers Sapins, Avoudrey).

La population croît et se desserre. La croissance démographique observée est en moyenne de +1,6%/an entre 1968 et 2016. Les perspectives de croissance prise en compte dans l'élaboration du PLUi valant SCOT prévoit un quasi-doublement de la population en 50 ans. Les perspectives affichent une population de 30 700 habitants en 2030, soit de permettre l'accueil d'environ 4300 habitants. Cet objectif correspond à un taux de croissance de 1,37%/an à l'échelle du territoire.

Le territoire est en bonne situation économique mais doit rester prudent. Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a augmenté de 6% entre 2009 et 2016. Il est de 9100 en 2019.Le taux de chômage (7,5%) y est bien inférieur à celui du département (12,5%). Toutefois, cette situation doit être relativisée par l'importance et la dépendance non négligeable à 3 employeurs, et le constat de problématiques importantes de recrutement qui pourraient freiner le dynamisme économique du territoire.

Les habitants présentent un niveau de vie « correct ». De manière globale et comparativement aux territoires voisins, les « pauvres » de la CCPHD sont moins pauvres et les « riches » sont moins riches. Les écarts de niveau de vie sont moins importants. Mais il existe des disparités non négligeables en fonction des catégories socio-professionnelles mais aussi des zones géographiques.

Les Portes du Haut-Doubs sont un territoire de projets qui allient proximité et esprit de coopération. La CCPHD met en œuvre ses compétences pour agir sur son ressort territorial en lien avec ses communes et ses habitants, valorise sa culture des dynamiques de projet et coopère avec les territoires voisins.

La CCPHD est engagée dans une démarche volontariste de transition énergétique depuis bientôt 10 ans et fût la première collectivité du département du Doubs à approuver un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce premier programme d'actions volontaire a été validé en 2015. Cette même année 2015, le territoire est lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), lancée par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ségolène Royal. La région Bourgogne Franche-Comté retient également la collectivité pour être territoire d'expérimentation : territoire à énergie positive (TEPOS), une aide financière dédiée à l'ingénierie est spécifiquement attribuée à la collectivité.

I.B. LES FINALITES DU PCAET

Les axes et orientations définis dans la stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic et reprennent les ambitions du territoire en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ils sont cohérents et complémentaires des ambitions portées par la CCPHD pour le développement du territoire dans ses champs de compétence. Ils permettent ainsi d'aborder les thématiques climat et énergie sous l'angle de l'aménagement du territoire et de son développement futur. Ils précisent comment agir face aux enjeux énergétiques et climatiques. Ils sont bien adaptés au contexte territorial et réalistes quant à leur mise en œuvre. Ils doivent permettre de :

- Réduire les consommations d'énergie ;
- Repenser les usages ;
- Produire des énergies renouvelables ;
- Aménager les territoires pour les adapter au changement climatique ;
- Créer des partenariats pour construire des solutions ;
- Intégrer les questions climat-air-énergie dans les politiques.

La stratégie doit également répondre à des objectifs nationaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment. La loi TEPCV et le Schéma National Bas Carbone (SNBC) visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Les lois Climat & Énergie et Climat & Résiliences viennent compléter ces objectifs.

La CCPHD avait déjà mis en place un premier PCET en 2015 et s'était engagée dans la dynamique TEPOS avec le soutien de l'ADEME et de la Région. Elle souhaitait toutefois, dans le cadre de l'obligation de réalisation d'un PCAET, se réinterroger sur la trajectoire énergétique et climatique à suivre à horizon 2030 et 2050. Avec la publication du scénario régional du SRADDET, Vers une Région à Énergie Positive (REPOS), la CCPHD a souhaité se pencher en particulier sur la contribution que le territoire était en capacité d'apporter à l'atteinte des objectifs régionaux, au regard de ses spécificités. La CCPHD est en effet un territoire rural, avec des besoins en énergie moindre que d'autres plus peuplés comme l'agglomération du Grand Besançon, et doté d'un potentiel de production d'EnR plus important proportionnellement. Or les enjeux de la transition énergétique dépassant le périmètre des EPCI et il a semblé important à la collectivité d'intégrer une démarche de dialogue et de solidarité avec les territoires voisins

C'est pourquoi la CCPHD s'est portée volontaire pour expérimenter la déclinaison territoriale du scénario Région à Energie Positive, souhaitée par la Région. Ainsi, outre les objectifs du SRADDET, avec l'appui technique d'ATMO BFC, la CCPHD a pu intégrer les données territorialisées du scénario REPOS pour son territoire dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat.

Le projet de territoire que représente le PCAET des Portes du Haut-Doubs est donc une véritable opportunité pour la collectivité, les habitants et le territoire de s'inscrire dans une démarche de croissance verte, réduction des charges énergétiques, amélioration de l'environnement atmosphérique, anticipation des vulnérabilités climatiques, réduction des émissions de GES… **les gains attendus sont nombreux et le territoire des Portes du Haut Doubs s'inscrit dans une démarche résolument volontariste, partagée, réaliste et opérationnelle, en considérant que le coût de l'inaction serait incomparablement supérieur.**

I.C. LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

I.C.1. Les thématiques traitées dans un PCAET

Un PCAET doit traiter de 9 thématiques :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage Carbone
- Maîtrise de la consommation énergétique finale
- Productions et consommations d'énergies renouvelables et de récupération
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

I.C.2. Objectifs nationaux à prendre en compte

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, les lois TEPCV de 2015 et Climat Énergie de 2019 (qui fixe les grands objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie et de le Schéma National Bas Carbone), le plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques fixent des objectifs à moyen et long termes, que le PCAET des Portes du Haut-Doubs doit prendre en compte pour définir sa stratégie et les actions contribuant à les atteindre.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par six les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 6) et viser un objectif de neutralité carbone. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone de la SNBC ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Outre cette Loi de Transition Énergétique, la France a adopté son Plan Climat, qui a pour objectif de faire de l'Accord de Paris une réalité pour les français et pour l'Europe. Le Plan Climat fixe de nouveaux

objectifs plus ambitieux pour le pays : il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ainsi, la France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (révisée en 2018-2019), à réduire de 83 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 6) et à viser un objectif de neutralité carbone.**

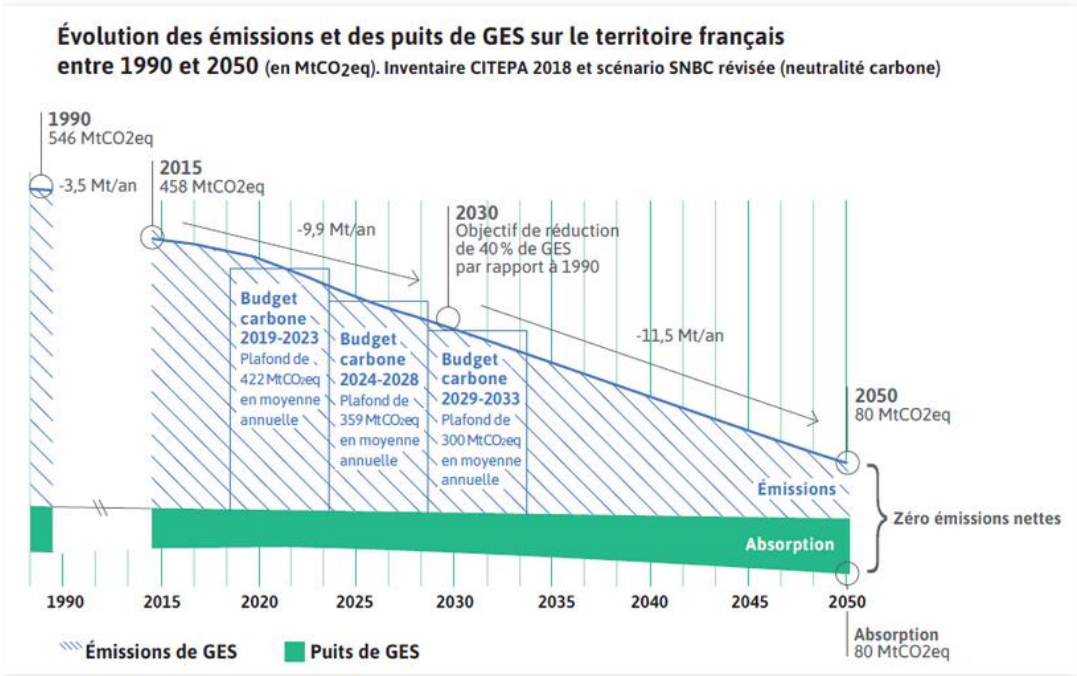

	2030	2050
Maîtrise de la demande en énergie	-20%	-50%
Production d'énergie renouvelable	33% (taux de couverture)	
Émissions de gaz à effet de serre	-40%	-83% & neutralité carbone
Émissions de polluants atmosphériques	Objectifs par polluants	

Figure 1 : Synthèse des objectifs nationaux

I.C.3. Objectifs régionaux à prendre en compte

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) fixe un certain nombre d'objectifs quantifiés dans les domaines Air-Energie-Climat, aux horizons réglementaires 2030 et 2050. Un PCAET doit tenir compte des objectifs du SRADDET de sa Région.

Le PCAET des Portes du Haut-Doubs doit contribuer à l'atteinte des objectifs du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté pour le territoire des Portes du Haut-Doubs.

Le SRADDET Bourgogne Franche-Comté a été adopté le 16 septembre 2020. Ce document s'organise autour de 3 grands axes et de 33 objectifs :

Axe 1 : accompagner les transitions

- Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés
- Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources

- Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens
- Conforter le capital de santé environnementale

Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires
- Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités

Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur

- Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional
- Optimiser les connexions nationales et internationales

La CCPHD a participé à l'expérimentation de la déclinaison territoriale du scénario Région à Energie Positive, commandée par la Région, avec l'appui technique d'ATMO BFC. Cette démarche a pour objectif d'intégrer dans les scénarios et objectifs les spécificités locales des territoires, leur fonctionnement et les usages de l'énergie qui en découlent.

« Cette territorialisation permet l'articulation entre orientations globales, régionales et locales, et ce, jusqu'à la mise en œuvre de projets opérationnels. »[1]

Cette démarche offre aux territoires la possibilité de mieux appréhender les objectifs régionaux et d'apprécier la contribution qu'ils doivent y apporter pour leur atteinte.

Les objectifs issus de cette démarche sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Le scénario régional du SRADDET (région à énergie positive) est ici mentionné Scénario SRADDET. Le scénario territorialisé est ici mentionné scénario REPOS.

Les objectifs régionaux concernant les thématiques du PCAET sont :

a Consommation d'énergie finale :

-25% de consommation globale d'énergie en 2030 par rapport à 2014

-53% de consommation globale d'énergie en 2050 par rapport à 2014

Objectif territorialisé pour la CCPHD : -43% entre 2018 et 250 et -13% entre 2018 et 2030.

Ces objectifs sont déclinés par secteurs :

	Évolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2014	**Évolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2014**	**Objectif REPOS territorialisé CCPHD (2018-2050)**
Bâtiments résidentiel	-30%	-70%	-44%
Bâtiments tertiaires	-32%	-63%	-39%
Industrie		-42%	-48%
Mobilités	-24	-52%	-35% (marchandises) -69% (personnes)
Agriculture	-9%	-36%	-44%

[1] https://hal.science/hal-01798824v1/file/Article%20OPTEER%20de%20S%C3%A8de-Marceau%20Fran%C3%A7ois%20Pauc_Vfinale.pdf

b Production d'énergie d'origine renouvelable

Dans son schéma régional, la Région Bourgogne-Franche-Comté se fixe comme objectifs de faire passer à 28% en 2021, 42% en 2026, 55% en 2030 et 98% en 2050 la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute (toutes provenances).

Ces objectifs sont déclinés par énergie :

	Évolution de production en 2030 par rapport à 2015	Évolution de production en 2050 par rapport à 2015	Objectif REPOS territorialisé CCPHD (2018-2050)
Hydroélectricité	-14%	-35%	-46%
Bois énergie	+34%	+40%	+90%
Méthanisation	+96%	+98%	+420%
Photovoltaïque	+94%	+98%	+3390%
Éolien	+75%	+86%	+113 GWh (0 en 2018)
Chaleur environnementale	+91%	+96%	+237%
Solaire thermique	+90%	+95%	+4600%

c Émissions de gaz à effet de serre

En lien avec les économies d'énergies et le déploiement des énergies renouvelables, le SRADDET fixe des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à partir de l'année de référence 2008 :

-42% en 2026

-50% en 2030

-79% en 2050

Objectif territorialisé pour la CCPHD : -62% entre 2018 et 2050 et -31% entre 2018 et 2030.

Objectifs REPOS Territorialisés par secteurs (2018-2050)	
Résidentiel	-100%
Tertiaire	-100%
Industrie	-92%
Mobilité – transport de personnes	-99%
Mobilité – transport de marchandises	-99%
Agriculture	-30%
Branche énergie et traitement des déchets	-87%

d Polluants atmosphériques

Les objectifs du SRADDET en matière de polluants atmosphériques sont déclinés par polluants :

	2030 par rapport à 2005	2050 par rapport à 2005
Nox	-69%	-75%
PM2.5	-57%	-65%
COVNM	-52%	-65%
NH3	-13%	-20%
SO2	-77%	-85%

I.D. LA STRATEGIE DU PLAN CLIMAT DES PORTES DU HAUT DOUBS

I.D.1. Une stratégie construite et priorisée

- La stratégie commune du PCAET s'appuie sur :
- Les potentiels chiffrés, définis dans les diagnostics ;Une large concertation avec les partenaires et élus lors de réunions ou de RDV bilatéraux, qui ont permis d'identifier les enjeux et politiques locales ;
- Les résultats d'un sondage Grand public diffusé entre la phase de diagnostic et de stratégie, dans lequel les répondants étaient invités à se positionner sur la priorité des différents enjeux issus du diagnostic.
- Des scénarios cadres, élaborés pour guider le travail (tendanciel, potentiels et réglementaire-SRADDET et REPOS territorialisé) ;
- Deux temps de co-construction dédiés avec les acteurs (élus, services et partenaires).

Figure 2 : méthode de construction de la stratégie

Il ressort la priorisation suivantes des enjeux identifiés :

Enjeux	Priorité
Préservation et gestion de la **ressource en eau**	1
Préservation de la **qualité de l'air** extérieur et intérieur	1
Préservation des **sols, des milieux naturels et de la biodiversité**	1
Implication et participation des habitants et des acteurs locaux	1
Réduction des **usages émetteurs de carbone** et stockage du carbone émis	2
Maitrise et réduction des **besoins en énergie** et en ressources en tout projet	2
Optimisation de nos **déplacements** et limitation du transport	2
Valorisation des ressources locales (bois, vent, soleil, chaleur fatale…) pour produire de **l'énergie renouvelable** en concertation et avec les acteurs locaux	2
Evolution de nos **façons d'habiter et de vivre le territoire** pour mieux prendre compte les enjeux d'adaptation au changement climatique	3
Adaptation des productions et pratiques **agricoles**	3
Adaptation des peuplements forestiers et de la **gestion sylvicole**	3
Rapprochement des lieux de production et de consommation (circuits-courts, autoconsommation, etc.)	3
Prise en compte du changement climatique dans la gestion des **risques technologiques et naturels**, et des aléas climatiques	4
Rénovation et amélioration de la **performance énergétique du parc bâti** (logements, bâtiments d'activité…)	4
Développement de **l'économie circulaire** et réduire la production de **déchets**	4
Exemplarité des collectivités	4
Solidarités avec les plus précaires, les plus sensibles au changement, les territoires voisins, les populations les plus impactés par le dérèglement climatique	4

Figure 3 : Priorités et enjeux du PCAET

I.D.2. Une stratégie définie à partir de 4 scénarios cadres

Pour accompagner les élus et partenaires dans l'exercice de définition des objectifs chiffrés, des scénarios cadres ont été proposés. Ces scénarios ont été définis à horizon 2030 et 2050.

Le scénario « potentiels » : il correspond simplement aux potentiels de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable définis dans le diagnostic. Il sert à rappeler jusqu'où le territoire peut se positionner, en tenant compte des contraintes techniques, économiques et environnementales déjà prises en compte dans ce potentiel. Des éléments d'illustration sont fournis avec (ex. type d'effort à réaliser, nombre de rénovation, etc.).

Le scénario « REPOS territorialisé » : il correspond à une déclinaison locale, à l'échelle du territoire de la CCPHD, de l'ambition Région à Énergie Positive de la Région BFC. Il présente ainsi le positionnement attendu à l'échelle régionale, et peut être mis en regard des potentiels locaux. Contrairement à une application brute de la stratégie régionale au niveau du territoire, cette déclinaison tient compte des spécificités et des enjeux locaux. Le travail de déclinaison a été réalisé par ATMO BFC dans le cadre de l'expérimentation commandée par la Région BFC.

Le scénario « SRADDET » : il correspond aux objectifs du SRADDET "brut » appliqués à la CCPHD (en tenant compte de l'année de référence du SRADDET). Il présente ainsi le positionnement attendu à l'échelle régionale, et peut être mis en regard des potentiels locaux. Il est rappelé que la déclinaison locale d'un objectif régional ne peut s'appliquer directement, au regard des spécificités qui sont à prendre en compte à ces échelles. Il reste néanmoins un bon repère qui guider l'ambition.

Le scénario « tendanciel » (ou fil de l'eau) : il correspond à une estimation de la tendance que pourrait suivre les chiffres sur les différents secteurs et vecteurs observés ici, sur la base des évolutions sur les 5 à 10 dernières années. Il sert de base minimum pour la définition des objectifs et permet d'apprécier la tendance hors plan climat.

L'ensemble des scénarios est présenté dans le cahier de concertation (par vecteur/secteur).

Les scénarios cadres relatifs à la réduction des consommations d'énergie, tous secteurs cumulés, proposent entre 2018 et 2050 une réduction de :

- -16 % sur le scénario fil de l'eau ;
- -48% sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis dans le diagnostic), basé sur le scénario REPOS territorialisé ;
- -59% sur le scénario réglementaire (SRADDET).

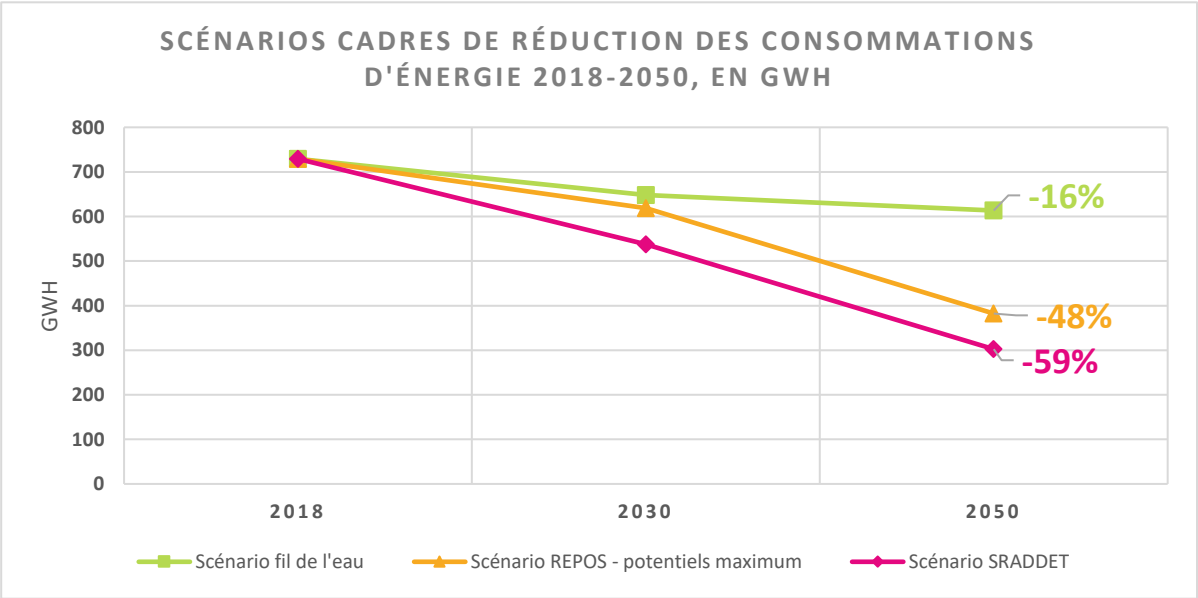

Figure 4 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique - consommation d'énergie

Les scénarios cadres relatifs à la production d'énergie renouvelable, tous vecteurs cumulés, proposent à 2050 une production multipliée par :

- 1,4 sur le scénario fil de l'eau ;
- 4,1 sur le scénario territorialisé REPOS ;
- 4,2 sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis dans le diagnostic).

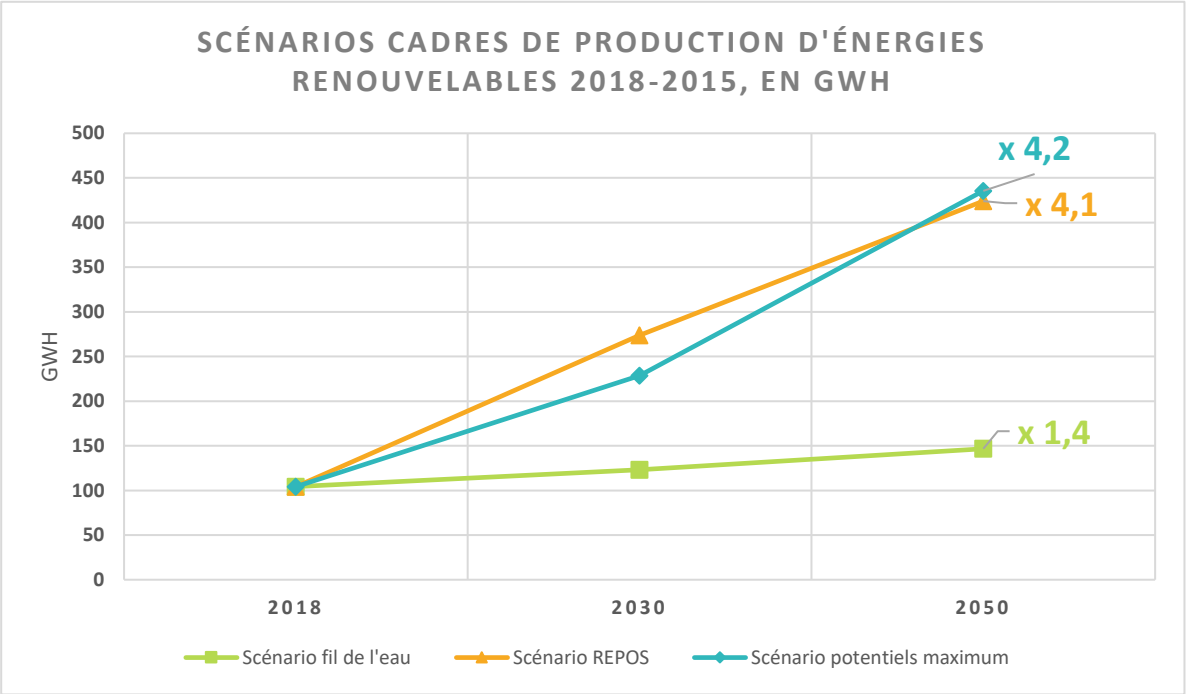

Figure 5 : Scénarios cadres présentés au forum stratégique – production d'ENR

Cela permet d'envisager des scénarios avec les taux de couverture en énergie renouvelable, en 2050, suivant :

- Scénario fil de l'eau : 24% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario REPOS : 111% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario potentiels maximums : 144% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales.

I.D.3. Une stratégie à l'encontre de l'inaction

a Des coûts croissants pour le territoire

Le premier rapport qui traite du coût de l'inaction face au changement climatique est celui de Nicholas Stern en 2006. Il évalue le coût de l'inaction contre le changement climatique entre 5 % et 20 % du PIB mondial contre 1 % pour celui de l'action. Le rapport mettait en évidence une vérité considérée aujourd'hui comme indiscutable : le réchauffement climatique a des effets néfastes sur l'économie et le coût de l'inaction est incomparablement supérieur au coût de l'action préventive.

Les éléments présentés ci-dessous sont des estimations basée sur différentes études (références en notes de bas de page) et rapportés au territoire à partir d'un ratio par habitant.

- D'après l'outil de modalisation de la facture énergétique FACETE[2] et en l'absence de stratégie coordonnée et ambitieuse, une augmentation de la facture énergétique qui pourrait représenter 7 900€/an et par habitant d'ici 2050 (contre 2 742€ aujourd'hui).

- D'après les études prospectives menées par MétéoFrance et la Caisse Centrale de Réassurance sur les impacts économiques des risques naturels[3], la Région BFC pourrait faire face à une augmentation des dommages liés aux inondations de 40 à 60% et à la sécheresse de plus de 60% d'ici 2050. Les phénomènes de sécheresses représenteraient un coût supplémentaire pour le territoire de 205 276€ en pertes de rendements agricoles et coûts d'assurance supplémentaires. Elles causeront une dégradation des écosystèmes qui captent le carbone, participant ainsi à l'augmentation du carbone dans l'atmosphère, et donc à l'aggravation du changement climatique, dans un cercle vicieux de réchauffement.

- Les travaux menés par le CEREMA[4] montrent une baisse de la production fourragère annuelle de l'ordre de 20 à 25% d'ici 30 ans, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour l'approvisionnement des élevages.

- La CCPHD est fortement dépendante aux énergies fossiles et par conséquent aux pays producteurs ce qui peut impliquer des hausses de coûts difficilement anticipables et dont les conséquences sur la population sont immédiates (cout du chauffage et du carburant qui grimpent). Il est important de préciser qu'une partie des pays fournisseurs de la France en matière d'énergies fossiles sont des pays instables politiquement :
  - Pétrole : 10% des importations de 2021 proviennent de Libye, 11% du Nigéria, 9% de la Russie et 8% de l'Arabie Saoudite[5].
  - Gaz naturel : 17% des importations de gaz naturel de 2020 provenaient encore de Russie, 7% du Nigéria et 2% du Qatar.

- L'augmentation des intrants chimiques entraînent des coûts de dépollution de plus en plus élevés pour l'alimentation en eau potable.

---

[2] Développé par les cabinets Auxilia et Transitions, l'outil sert de référence pour la méthode Destination TEPOS, exploitée par le CLER en partenariat avec Solagro et l'Institut Negawatt. Les éléments sont disponibles en suivant ce lien : https://www.outil-facete.fr/

[3] Conséquences du changement climatique sur les coûts des catastrophes naturelles en France à horizon 2050, CCR et Météo France, Septembre 2018, URL : https://www.ccr.fr/documents/35794/35836/Étude+Climatique+2018+version+complete.pdf/6a7b6120-7050-ff2e-4aa9-89e80c1e30f2?t=1536662736000

[4] Le coût de l'inaction face au changement climatique et à la pollution de l'air - Proposition de méthodologie d'évaluation, TALANDIER LESPINASSE, Sarah, CEREMA, janvier 2022, URL : https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/584243/le-cout-de-l-inaction-face-au-cha[…]nt-climatique-et-a-la-pollution-de-l-air-proposition-de-method

[5] INSEE, Provenance du pétrole importé en France, données annuelles de 2011 à 2021, consulté le 23/06/2022 URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2119697

b La stratégie retenue présente des opportunités

- Stabilisation de la facture énergétique du territoire et indépendance énergétique : la stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs permet une stabilisation de la dépendance énergétique aux énergies fossile et donc une stabilisation de la facture énergétique autour de 3 025€/an et par habitant, soit une augmentation légère comparativement au scénario sans stratégie ;
- Adaptation du territoire : la prise en compte rapide des conséquences potentielles du changement climatique sur les différents secteurs d'activité du territoire est un prérequis pour garantir le maintien des activités, notamment agricoles et sylvicoles. L'adaptation des pratiques et la résilience de ces activités, très dépendantes des conditions climatiques, permet d'anticiper et de préparer les évolutions à venir (augmentation des températures et des périodes de sécheresse, violence des phénomènes météorologiques, etc.).

I.D.4. Une trajectoire et une stratégie ambitieuse pour le PCAET des Portes du Haut-Doubs

Les ambitions finales du PCAET des Portes du Huat-Doubs sont présenté ci-après de manière synthétique.

Ces éléments proviennent des deux ateliers de concertation avec les élus et les acteurs du territoire sur la stratégie, mais également des différents retours du Comité de Pilotage et de l'évaluation environnementale, ayant permis de construire et d'ajuster la stratégie. Le cahier de la concertation présente de manière plus approfondie les temps de concertation ayant permis de coconstruire cette stratégie.

La stratégie pour suivre cette trajectoire s'articule en 6 Axes stratégiques et 30 orientations stratégiques.

CONSOMMATIONS ET PRODUCTION D'ENERGIES

ÊTRE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE en 2050

Évolution de la consommation et de la production d'énergie

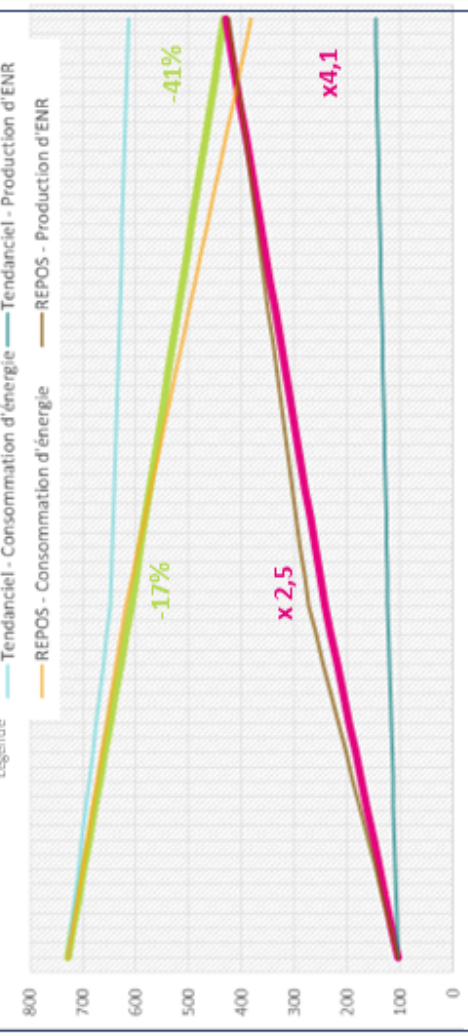

Autonomie énergétique **40%** **99%**

Réduction desconsommations d'énergie

Production d'énergie renouvelable

VULNÉRABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉDUIRE la vulnérabilité au changement climatique et ADAPTER nos modes de vie

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-54% d'émissions locales de GES
Soit 119,8 ktCO2e émises en 2050

SÉQUESTRATION DU CARBONE

PRÉSERVER nos stocks, soit 55 200 000 tCO2e
MAINTENIR nos capacités de stockage à 110 000 tCO2eq/an
soit 92% de nos émissions en 2050
et si possible les AUGMENTER

QUALITÉ DE L'AIR

RESPECTER les normes d'émissions de polluants atmosphériques
RESPECTER les recommandations OMS pour les niveaux de concentrations des polluants atmosphériques

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Mots clés
Axe 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité	Préserver et gérer la ressource en eau	EAU BIODIVERSITE AIR RISQUES DECHETS
	Préserver les sols, les milieux naturels et la biodiversité	
	Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur	
	Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques, et leur évolution sous l'effet du changement climatique	
	Gérer la ressource matière et valoriser les déchets	
Axe 2 - "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental	Rendre plus visibles les offres de mobilité existantes et en développer l'usage	MOBILITES TRANSPORT
	Favoriser l'intermodalité	
	Renforcer l'offre de transport collectif	
	Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile	
	Développer les aménagements en faveur des modes actifs	
Axe 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains	Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les logements	RENOVATION URBANISME
	Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments d'activité	
	Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments des collectivités	
	Optimiser les filières de la construction et de la rénovation	
	Aménager un territoire favorable à la transition énergétique et adapté au changement climatique	
Axe 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique	Développer l'écologie industrielle territoriale et les synergies inter-entreprises	INDUSTRIE AGRICULTURE FILIERE BOIS SERVICES
	Développer un tourisme éco-responsable et local sur le territoire	
	Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux	
	Adapter l'agriculture locale	
	Développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité	
Axe 5 - Développer les énergies renouvelables et viser l'ambition TEPOS	Améliorer et renforcer l'usage du bois énergie	ENERGIES RENOUVELABLES
	Valoriser les gisements pour le photovoltaïque	
	Coordonner un développement harmonieux de l'éolien	
	Accompagner au cas par cas les projets de production de chaleur	
	Être en veille sur les opportunités de développement des filières méthanisation, hydrogène et sur le stockage de l'énergie	

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Mots clés
Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable	Suivre copiloter et évaluer le PCAET	GOUVERNANCE SOLIDARITE EXEMPLARITE FINANCEMENT MOBILISATION
	Engager une démarche globale et solidaire	
	Engager une démarche d'exemplarité de la collectivité	
	Innover pour et dans la recherche de financement	
	Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat	

I.E. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PLAN D'ACTIONS 2023-2029

I.E.1. Les attendus du plan d'actions

Le plan d'actions 2023-2029 du PCAET doit répondre aux axes et orientations stratégiques. Il décline leurs modalités de mise en œuvre opérationnelle pour s'inscrire dans la trajectoire définie à horizon 2050. Il doit permettre de mobiliser les différents leviers et acteurs permettant de faciliter et d'impulser la mise en place d'actions de plus long terme.

La mise en œuvre de ce plan d'actions coure sur les 6 prochaines années. Les actions retenues l'ont été en fonction des priorités définies, des opportunités et moyens disponibles, et suivre la trajectoire définie.

Le plan d'actions contribue à la poursuite d'actions engagées dans le cadre du Plan climat (PCET) volontaire précédent et qui se poursuivent encore. Il intègre des actions nouvelles qui s'inscrivent dans leurs prolongements pour en développer les impacts. Il reprend des actions planifiées dans d'autres documents stratégiques de la CCPHD ou de ses partenaires qui ont un impact sur les objets du PCAET. Il propose des actions nouvelles pour investiguer des sujets non traités jusqu'alors, et initier/anticiper/préparer les actions qui seront à proposer dans le cadre du plan d'actions suivants.

Ainsi, la CCPHD n'a donc pas vocation à porter l'ensemble du plan d'actions, et le plan d'actions comprend des actions « en cours », « à initier » ou « à programmer ».

En fonction de leur maturité, les actions et leurs fiches n'ont donc pas nécessairement toute le même niveau de détailLes actions déjà partiellement engagées (En cours) ou prévues (A initier), ont fait l'objet d'une réflexion plus poussée, ce qui permet de détailler finement leurs différentes phases ou encore d'identifier précisément les acteurs et budget impliqués. En revanche les autres actions (A programmer) n'ayant pas encore fait l'objet de telles réflexions et seront précisées au fil de l'eau.

Enfin, différentes études et veilles sont prévues dans le plan d'actions, permettant ainsi d'améliorer et d'approfondir la connaissance des différents potentiels, gisements, leviers, etc. Cela permettrade réinterroger et de préciser dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue la stratégie, lesobjectifs intermédiaires, les modalités de certaines actionsqui pourront alors être corrigées ou amendées, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours.

Le plan d'actions n'est donc pas figé, mais pourra évoluer dans le temps selon les réflexions menées et les opportunités qui se dégageront.

Les objectifs opérationnels du plan d'actions sont présentés dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe.

I.E.2. L'organisation du plan d'actions

Le plan d'actions 2022-2029 comprend 50 actions répondant aux 6 axes stratégique et aux 30 orientations stratégiques :

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Actions	
Axe 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité	**Préserver et gérer la ressource en eau**	1.1	Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations
		1.2	Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets
		1.3	Améliorer la performance de la gestion de l'approvisionnement en eau potable et préserver les captages
	Préserver les sols, les milieux naturels et la biodiversité	1.4	Préserver les zones humides et leur fonctionnalité
		1.5	Préserver et renforcer les continuités écologiques
	Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur	1.6	Préserver la qualité de l'air intérieur dans les habitations et les bâtiments
		1.7	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
		1.8	Lutter contre les espèces à pollens allergisants
	Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques, et leur évolution sous l'effet du changement climatique	1.9	Préserver les populations et les activités des risques naturels et anticiper leurs évolutions
	Gérer la ressource matière et valoriser les déchets	1.10	Réduire les déchets à la source
		1.11	Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets
		1.12	Favoriser le réemploi des déchets et matériaux
Axe 2 - "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental	**Rendre plus visibles les offres de mobilité existantes et en développer l'usage**	2.1	Mieux informer et sensibiliser les individus sur les offres de mobilités alternatives disponibles
		2.2	Accompagner les entreprises dans la promotion des solutions de mobilités alternatives disponibles et l'amélioration de leur pratique
	Favoriser l'intermodalité	2.3	Favoriser l'intermodalité en améliorant la coordination des services existants et en aménageant des pôles d'échanges multimodaux
	Renforcer l'offre de transport collectif	2.4	Renforcer l'offre de transport collectif vers les pôles externes générateurs de déplacement
		2.5	Structurer une offre de transport collectif interne au territoire et ouverte à tous
	Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile	2.6	Favoriser une utilisation partagée de l'automobile au travers du covoiturage
		2.7	Permettre l'accès à un véhicule et à la conduite
		2.8	Disposer d'un réseau performant de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
	Développer les aménagement en faveur des modes actifs	2.9	Développer les aménagements en faveur des vélos au quotidien

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Actions	
Axe 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains	**Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les logements**	3.1	Accompagner la rénovation des logements
	Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments d'activité	3.2	Accompagner la rénovation des bâtiments d'activité
	Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments des collectivités	3.3	Accompagner la rénovation des bâtiments des collectivités
	Optimiser les filières de la construction et de la rénovation	3.4	Former les acteurs du BTP aux enjeux du bâtiment durable
	Aménager un territoire favorable à la transition énergétique et adapté au changement climatique	3.5	Améliorer en continu la planification pour faire face au changement climatique
		3.6	Favoriser la renaturation et gérer la nature "en ville"
Axe 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique	**Développer l'écologie industrielle territoriale et les synergies inter-entreprises**	4.1	Développer les synergies entre entreprises
	Développer un tourisme éco-responsable et local sur le territoire	4.2	Valoriser les productions locales et activités durables dans une démarche de tourisme éco-responsable
		4.3	Valoriser des sites touristiques pour développer des activités d'éducation à l'environnement
	Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux	4.4	Accompagner l'adaptation de la forêt et de la filière sylvicole
		4.5	Participer à la structuration la filière bois construction
		4.6	Accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois énergie
	Adapter l'agriculture locale	4.7	Inciter à la mise en place de pratiques durables et accompagner l'adaptation de la filière agricole
		4.8	Accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins locaux
	Développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité	4.9	Accompagner le développement durable de l'économie locale et de proximité
Axe 5 - Développer les énergies renouvelables et viser l'ambition TEPOS	**Améliorer et renforcer l'usage du bois énergie**	5.1	Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur
		5.2	Encourager un usage performant du bois énergie individuel
	Valoriser les gisements pour le photovoltaïque	5.3	Valoriser les toitures, et en priorité les grands sites
		5.4	Encourager les projets d'autoconsommation collective
		5.5	Expérimenter sur les nouveaux projets photovoltaïques
	Coordonner un développement harmonieux de l'éolien	5.6	Assurer un développement de l'éolien en cohérence avec les besoins et les enjeux environnementaux
		5.7	Favoriser et encourager la participation citoyenne dans les projets éoliens
	Accompagner au cas par cas les projets de production de chaleur	5.8	Accompagner des projets de production de chaleur individuelle
	Être en veille sur les opportunités de développement des filières méthanisation, hydrogène et sur le stockage de l'énergie	5.9	Accompagner l'émergence de l'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	Actions	
Axe Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable	**Suivre copiloter et évaluer le PCAET**	T.1	Suivre, copiloter et évaluer le PCAET
	Engager une démarche globale et solidaire	*Objectif à prendre en compte et suivre en transversalité dans la mise en œuvre des actions*	
	Engager une démarche d'exemplarité de la collectivité	T.2	Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité
		T.3	Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique
	Innover pour et dans la recherche de financement	T.4	Diversifier les modes de financement
	Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat	T.5	Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat

I.E.3. Le pilotage du plan d'actions

a Le rôle de La CC des Portes du Haut Doubs dans le PCAET

- Animation du PCAET
- Coordination des actions et suivi de leur mise en œuvre
- Portage d'actions et accompagnement au portage
- Mise en œuvre d'actions à leur échelle
- Mobilisation et relais envers les acteurs du territoire

b Le rôle des autres partenaires

- Mise en œuvre des actions
- Accompagnement à la mise en œuvre

Certaines actions du PCAET découlent d'autres documents ou démarches et sont donc déjà mises en œuvre ou identifiées (portage, financement, etc.).

c Le budget du plan d'actions

Le PCAET des Portes du Haut Doubs se veut transversal et un certain nombre d'actions (EIT, SLOM, GEMAPI, eau potable, etc.) s'intègrent dans des budgets déjà identifiées de la CCPHD ou de ses partenaires.

Aussi aucun budget spécifique n'a été défini pour le PCAET.

Le budget vert prévu permettra à terme de chiffrer les efforts réalisés par la CCPHD.

Néanmoins, chaque fiche est alimentée d'indicateurs de coûts, d'aides éventuelles, de subventions et de moyens humains et/ou technique à déployer.

d Le calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre des actions est indiqué dans les fiches actions. Si de nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire ou seront très prochainement mise en œuvre (à initier), pour certaines, (à programmer) dont les modalités précises sont en cours de définition, le calendrier sera précisé par la suite.

On retrouve dans un certain nombre d'actions un besoin de préfiguration de la phase opérationnelle. Ainsi, des temps indispensables de communication, sensibilisation, mobilisation et coordination sont fléchés dans les différentes sous-actions.

e Le suivi de la mise en œuvre

Pour évaluer le PCAET des Portes du Haut-Doubs à son terme, trois questions évaluatives ont été définies en cohérence avec les valeurs de la CCPHD :

- **Proximité** : Comment les acteurs locaux et partenaires ont-ils été mobilisés dans la mise en œuvre des actions ?
- **Dynamisme** : Sommes-nous sur une tendance d'atteinte de nos objectifs ?
- **Équité** : La mise en œuvre des actions a-t-elle été réalisée dans une approche globale et solidaire ?

Les impacts attendus ont été définis globalement et les indicateurs correspondant seront renseignés au moment des évaluations.

Des objectifs opérationnels, des indicateurs de moyens, de résultats, ont été définis pour chaque action et un outil de suivi la mise en œuvre des actions a été réalisé.

Un comité de pilotage et de suivi du Plan climat a été défini au sein des Portes du Haut Doubs. Il aura pour mission d'assurer le suivi de la réalisation des actions, ainsi que la collecte des indicateurs auprès des porteurs d'actions.

I.E.4. Les impacts attendus des actions à l'horizon 2029/2030

La mise en place du plan d'actions doit permettre d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'en matière d'adaptation au changement climatique (non chiffrable).

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus Énergie et Carbone ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif Énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain Carbone (réduction des émissions).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'OPTEER pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. En effet, même si un outil de suivi du PCAET est mis en place, il ne permettra pas de calculer les nouvelles données de consommation d'énergie ou d'émissions de GES. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influer les données (augmentation de la population, nouvelles activités économiques ou industrielles, etc.).

Les impacts attendus des actions sont ici présentés pour l'année 2030. Le plan d'actions porte en effet sur la période 2023-2029, et sa rédaction a été finalisée sur le premier trimestre 2023. Afin de gagner en lisibilité et pour afficher une échéance forte et symbolique, il a été privilégié de faire porter l'ambition des actions sur l'objectif 2030.

Les objectifs et impacts attendus du plan d'actions correspondent donc aux objectifs de la stratégie pour les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables pour l'année 2030.

		2030 - OBJECTIFS	
	2018	*% réduction*	*2030*
Résidentiel	210,71	-11%	188,16
Tertiaire	61,7	-12%	54,52
Industrie	78,9	-21%	62,33
Agriculture	44,5	-10%	39,99
Routier	332,01	-21%	262,29
Autres transports	1,3		1,30
TOTAL	**729,14**	-17%	**608,59**

Figure 6 : Impacts attendus des actions sur les consommations d'énergie – 2030

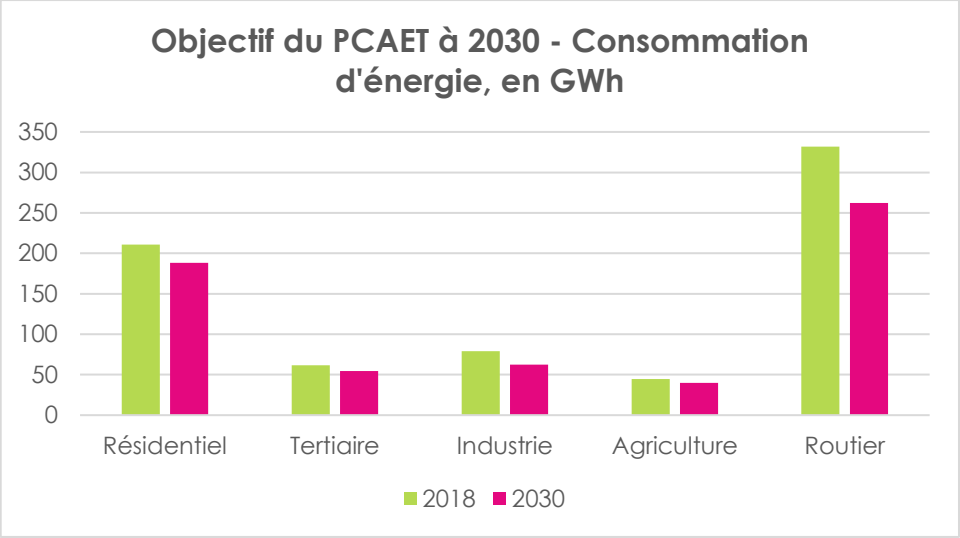

Figure 7 : évolution des consommations d'énergie 2018-2030 par secteur

		2030 - OBJECTIFS	
	2018	*x*	*2030 - PCAET*
Bois-énergie	85,70	**1,6**	140,2
Solaire thermique	0,19	**44,9**	8,5
Chaleur environnementale	7,50	**1,5**	11,3
Biogaz	7,64	**1,9**	14,7
Eolien	0,00		39,8
Hydraulique	1,15		1,15
Photovoltaïque	2,12	**12,6**	26,7
TOTAL	**104,30**		**242,2**

Figure 8 : Impacts attendus des actions sur la production d'énergie renouvelable – 2030

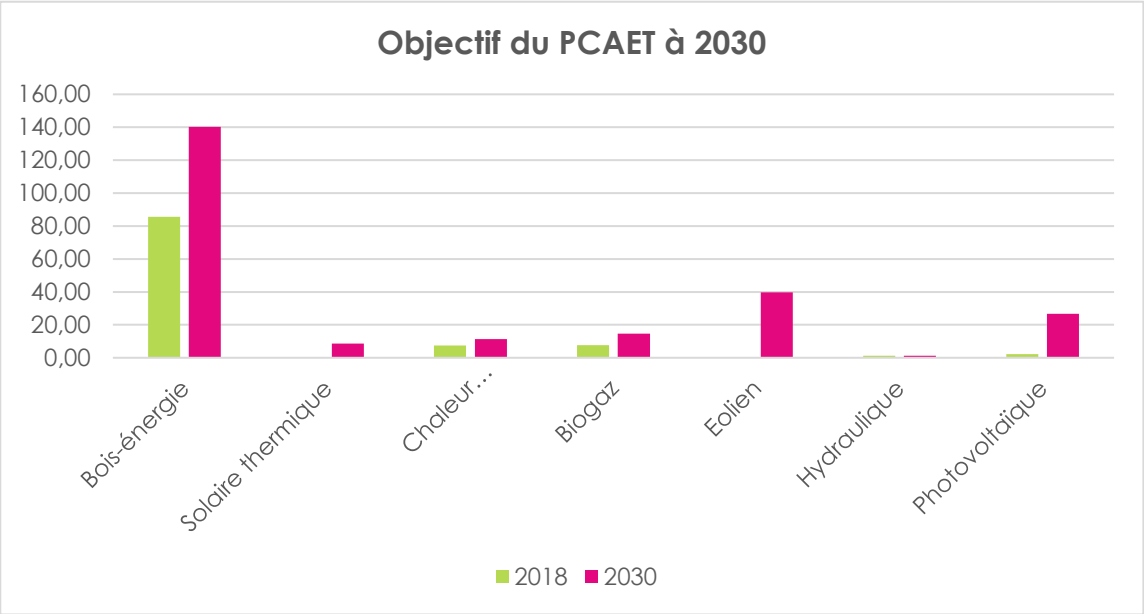

Figure 9 : évolution des productions d'énergie renouvelable 2018-2030

I.F. UNE DEMARCHE CO-CONSTRUITE ET PARTENARIALE

I.F.1. Une co-construction tout au long du processus

Les modalités de concertation définies a priori avec le COPIL ont été mises en œuvre tout au long de processus d'élaboration du PCAET des Portes du Haut-Doubs.

Les élus se sont fortement impliqués dans le cadre de deux temps forts, sous forme d'AGORA qui ont marqués le lancement de la démarche et la présentation du projet finalisé, dans le cadre des forums stratégiques et pour l'écriture du plan d'actions. Le travail Les réflexions et projets des commissions thématiques ont été une base de travail importante et précieuse qui a permis d'aboutir à un plan d'actions très opérationnels.

Les partenaires ont été associés à nombreuses reprises au cours des différentes phases dans le cadre de réunions thématiques ou de RDV bilatéraux. Un grand nombre de partenaires a été associé :

La mobilisation interne n'a pas été négligée avec de nombreux temps d'échange avec les agents des différents services, avec le Président, les Vice-Présidents et élus référents pour le lien avec les travaux des commissions et ateliers de la CCPHD et les aspects stratégiques, les membres du bureau et du comité de direction.

Le COPIL s'est réuni régulièrement à 6 reprises entre le lancement du projet et la présentation du projet finalisé.

Ces modalités mises en œuvre en continue ont été complémentées par des temps d'animation dédiés en phase stratégie et plan d'actions

I.F.2. Les temps dédiés en phase de définition de la stratégie

a Deux forums stratégiques

Deux forums stratégiques se sont tenus pour construire une stratégie concertée. Elus, partenaires, acteurs locaux et quelques citoyens étaient conviés à ces forums. Les participants étaient regroupés par thématique, leur permettant ainsi de mettre en avant leur vision du territoire à 2050 ainsi que les spécificités et enjeux propres à chaque thème.

- <u>Forum 1 – le 14 décembre 2021 :</u>
  - Construction d'une vision prospective à horizon 2050 du territoire et réflexion sur les orientations stratégiques pour y parvenir : Quel territoire pour 2050 et quels leviers mobiliser pour y parvenir ?

Figure 10 : Forum stratégique n°1 – Définition des orientations

- <u>Forum 2 – le 17 janvier 2022 :</u>
  - Réflexion sur le niveau d'ambition des objectifs chiffrés, sur la base des scénarios cadres, par secteur d'activité et vecteur énergétique (exercice sur les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable) : Quel scénario et quels objectifs se fixe-t-on ?

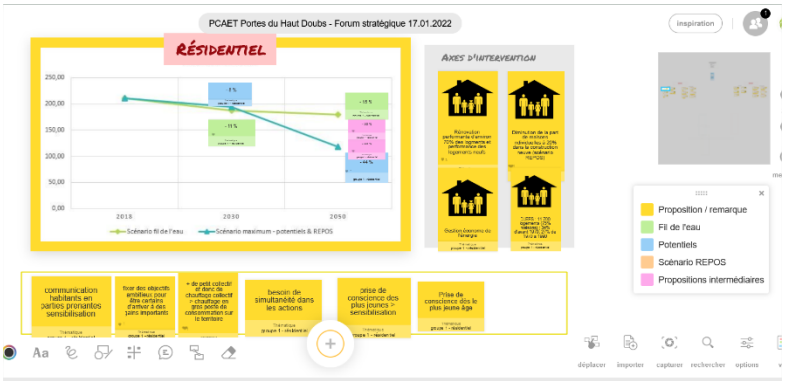

Figure 11 : Forum stratégique n°2 – Définition des objectifs

b Les contributions du grand public

Le grand public a été sollicité en 2021 dans le cadre de deux manifestations : Fête de la nature à Consolation et Festival des solutions écologiques à Etalans.

Un sondage grand public a été mené de mi-décembre 2021 à mi-janvier 2022. 248 personnes y ont répondu, au moins sur une partie des questions.

Les priorités et ambitions suivantes en sont ressortis :

- Une **prise de conscience** de l'importance des enjeux énergétiques et climatiques
- Une **volonté d'agir** en tant que citoyen et de participer à la démarche
- Une attente sur :
  - De la communication et de la **sensibilisation**, mais également **d'accompagnement** dans les projets
  - **L'exemplarité** de la CC et l'action de la collectivité
  - Les enjeux de **solidarité**
  - La consommation locale, l'économie locale
  - La rénovation
  - La mobilité
  - La gestion des déchets
  - La biodiversité

Figure 12 : Extraits du sondage grand public sur la stratégie

I.F.3. Les temps dédiés en phase de rédaction du plan d'actions

a Des entretiens spécifiques avec certains acteurs

Des entretiens ont été réalisés avec des certains acteurs pour préciser avec eux les actions existantes complémentaires à celles du PCAET ainsi que les actions qu'ils seraient susceptibles de porter ou pour identifier les possibilités de partenariat, convention, déterminer le rôle que peut prendre la CC à leurs côtés.

Ces entretiens ont permis :

- D'identifier les différentes actions portées sur le territoire
- D'assurer une cohérence entre les actions
- De partager le portage du PCAET entre les acteurs locaux
- De proposer des actions en lien avec la réalité locale

Les acteurs interrogés plus particulièrement à ce stade sont les suivants :

- CCI du Doubs ;
- CMA du Doubs ;
- Chambre d'Agriculture 25-90 ;
- EPAGE Doubs-Dessoubre ;
- Maison de l'habitat du Doubs ;
- Région (bâtiments) ;
- ANAH ;
- Pôle Énergie BFC.

Un bureau communautaire a également été en partie dédié à la réflexion sur les actions relevant de l'axe stratégique transversal.

b Une large relecture des fiches-actions

L'ensemble des partenaires associés, les membres du COPIL PCAET et du CODIR CCPHD, ont été destinataires d'une première version des fiches rédigées pour relecture. Cet exercice de relecture a permis de recueillir leurs réactions et commentaires qui ont ensuite été (re)discuter plus en détails afin de finaliser les fiches-actions.

c La participation des habitants

Les habitants ont été sollicités en 2022 dans le cadre de deux manifestations : Fête de la nature à Consolation et Festival des solutions écologiques à Etalans.

Un sondage a également été proposé aux habitants, pour participer à la construction du plan d'actions, notamment sur les actions prioritaires et les ambitions. Le questionnaire a été diffusé via le site internet des Portes du Haut Doubs.

Au total, environ 28 réponses et contributions ont été enregistrées.

Les actions suivantes en sont ressorties :

- Encourager la récupération d'eau de pluie
- Accompagner et renforcer la réduction des déchets
- Développer l'alimentation de proximité
- Renforcer la préservation des sols et la végétalisation
- Accompagner le développement du vélo et des modes doux en général
- Renforcer l'usage du train
- Développer et massifier la rénovation des logements
- Développer le photovoltaïque

Chapitre II.
La stratégie à l'horizon 2030-2050

II.A. SYNTHESE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

La stratégie du PCAET de La CC des Portes du Haut Doubs doit donc répondre à des objectifs réglementaires, à travers les orientations développées lors de la concertation. Le scénario choisi doit ainsi être développé de façon à pouvoir proposer des objectifs chiffrés et concrets sur les différents champs de la stratégie.

La stratégie du Plan Climat prend également en compte les prescriptions faites dans le PLUi[6], dans un souci de cohérence des politiques sur le territoire. Ainsi certains axes qui en découlent font écho au PLUi, ou peuvent être portés dans ce cadre ou conjointement. L'évaluation environnementale du PCAET veille également à l'articulation des plans et programmes avec le plan climat.

Au regard des objectifs nationaux et régionaux, la stratégie se positionne sur des objectifs moins ambitieux que ceux attendus, en particulier pour les secteurs où l'évolution attendue de la population vient réduire les marges de manœuvre.

Il est également nécessaire de rappeler le contexte territorial qui contraint ces objectifs. Le territoire des Portes du Haut Doubs est un territoire dominante rurale, où la population est regroupée autour des centres-bourgs et où la mobilité est fortement conditionnée à l'usage de la voiture. L'économie repose sur l'économie présentielle, ainsi que sur le développement de zones d'activité, de l'industrie, notamment du bois, et une agriculture locale orientée autour de l'élevage en pâturage pour une production à haute valeur ajoutée (AOP Comté). Les communes peuvent toutefois faire face à des difficultés à maintenir une dynamique commerciale et une offre de services attractive dans les plus petits bourgs.

Ces facteurs sont à prendre en compte, pour appréhender la stratégie du PCAET et les objectifs définis, ainsi que les perspectives à horizon 2050. Si ces objectifs sont établis à population constante, il sera en effet nécessaire de prendre en compte l'évolution de la population et des activités locales dans la façon d'atteindre ces objectifs. Des synergies peuvent être trouvées (une augmentation des bâtiments représente une augmentation de toitures utilisables en photovoltaïque), et des équilibres devront être recherchés (augmentation de l'activité locale et réduction des consommations d'énergie, articulation avec les enjeux environnementaux, etc.).

Ainsi, à horizon 2050, le territoire des Portes du Haut Doubs fixe des objectifs ambitieux au regard du contexte propre au territoire (trafic routier, augmentation de la population et des activités, etc.) en matière de réduction de la consommation d'énergie, et vient mobiliser une large part de son potentiel de production d'énergie renouvelable, calculé sur la base du scénario territorialisé REPOS. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques découlent directement de ces deux premiers objectifs.

La stratégie présentée dans ce document se base sur une population constante.

[6] Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comparaison des objectifs de la stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs avec les objectifs nationaux et régionaux			
	Stratégie PCAET PHD *Année de réf. 2018*	**Objectifs nationaux**	**Objectifs REPOS territorialisé / SRADDET** *(par rapport à 2014)*
Économies d'énergie - 2050	-41%	*(Année de réf. 2012)* -50%	-48%
Production d'énergie renouvelable (taux de couverture) – **2030** **2050**	2030 : 40% 2050 : 99%	2050 : 33%	2050 : 111%
Émissions de GES - 2050	-54% Séquestration par les puits de carbone équivalente à 92% des émissions restantes	*(Année de réf. 1990)* -83% Neutralité carbone	- 62%
Émissions de polluants atmosphériques – 2030		*(Année de réf. 2005)*	*(Année de réf. 2005)*
SO2	-89%	-77%	-85%
NOX	-82%	-69%	-75%
COV	-87%	-52%	-65%
PM2.5	-85%	-57%	-65%
NH3	-20%	-13%	-20%
PM10	-89%	-	-

La stratégie et le SRADDET BFC			
Horizon 2050	**Objectifs du PCAET sur l'année de ref 2014**	**Objectif SRADDET**	**Objectifs REPOS territorialisé**
Économies d'énergie (ref. 2014)	-38%	-53%	-48%
Taux de couverture ENR	99%	98%	111%
Émissions de GES (ref. 2008)	-53%	-79%	-62%
Pour les polluants atmosphériques année de référence du SRADDET est 2005 (comme le PREPA), le détail est présenté plus bas.			

La stratégie permet donc de s'approcher fortement, voire d'atteindre, les différents objectifs réglementaires, nationaux et régionaux, sur les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables et présente des objectifs plus ambitieux sur les polluants atmosphériques et la production d'énergie renouvelable. En revanche, la stratégie ne permet pas d'atteindre les ambitions de réduction des émissions de GES, voire de neutralité carbone. Cela s'explique en grande partie par la volonté de préserver les activités agricoles sur le territoire, largement contributrices des émissions de GES.

La stratégie a été élaborée à horizon 2050, et les objectifs intermédiaires à horizon 2030 ont été ajustés pour correspondre aux ambitions du plan d'actions, de manière à prendre en compte l'inertie liée à la mise en œuvre d'actions nouvelles d'un PCAET (obligatoire) et de suivre une tendance à l'accélération, plus réaliste qu'une tendance linéaire.

Les objectifs sur les années suivantes pourront être réajustés selon les plans d'actions et les résultats de la mise en œuvre des actions, en conservant toutefois toujours l'objectif à horizon 2050.

II.B. DETAILS DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie

La consommation d'énergie du territoire était de 729 GWh en 2018 (à climat corrigé).

La stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs vise une réduction de 41% à l'horizon 2050.

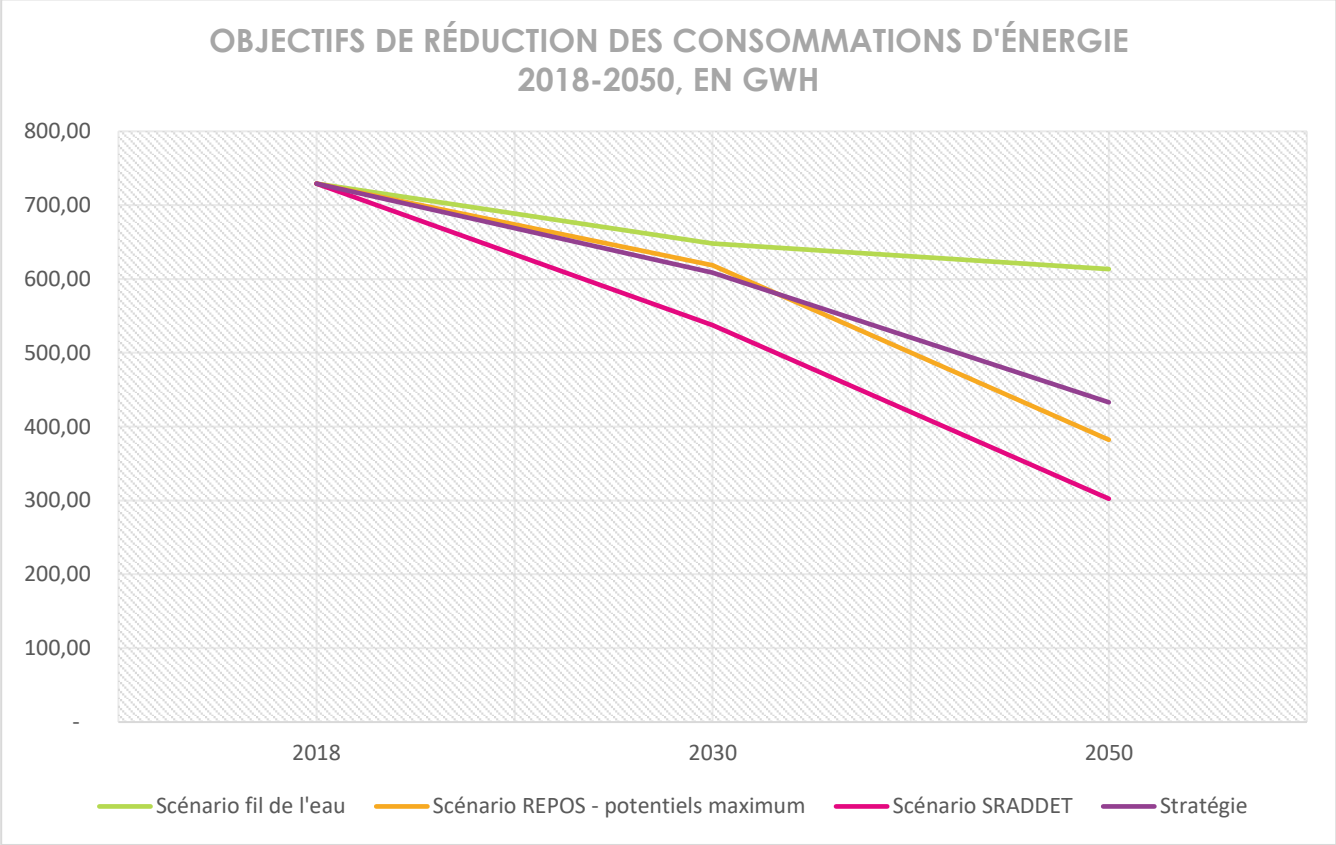

Figure 3 Objectif de réduction des consommations d'énergie, en GWh

L'objectif stratégique (à population constante) est décliné dans les différents secteurs du PCAET :

Consommation d'énergie, en GWh	2018	2030		2050	
Résidentiel	210,71	188,16	-11%	130,90	-38%
Tertiaire	61,7	54,52	-12%	38,91	-37%
Industrie	78,9	62,33	-21%	43,13	-45%
Agriculture	44,5	39,99	-10%	26,19	-41%
Routier	332,01	262,29	-21%	192,57	-42%
Autres transports	1,3	1,30		1,30	
TOTAL	**729,14**	**608,59**	-17%	**433**	-41%

Figure 13 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Le graphique ci-dessous représente la consommation de chaque secteur aux différents horizons réglementaires du PCAET.

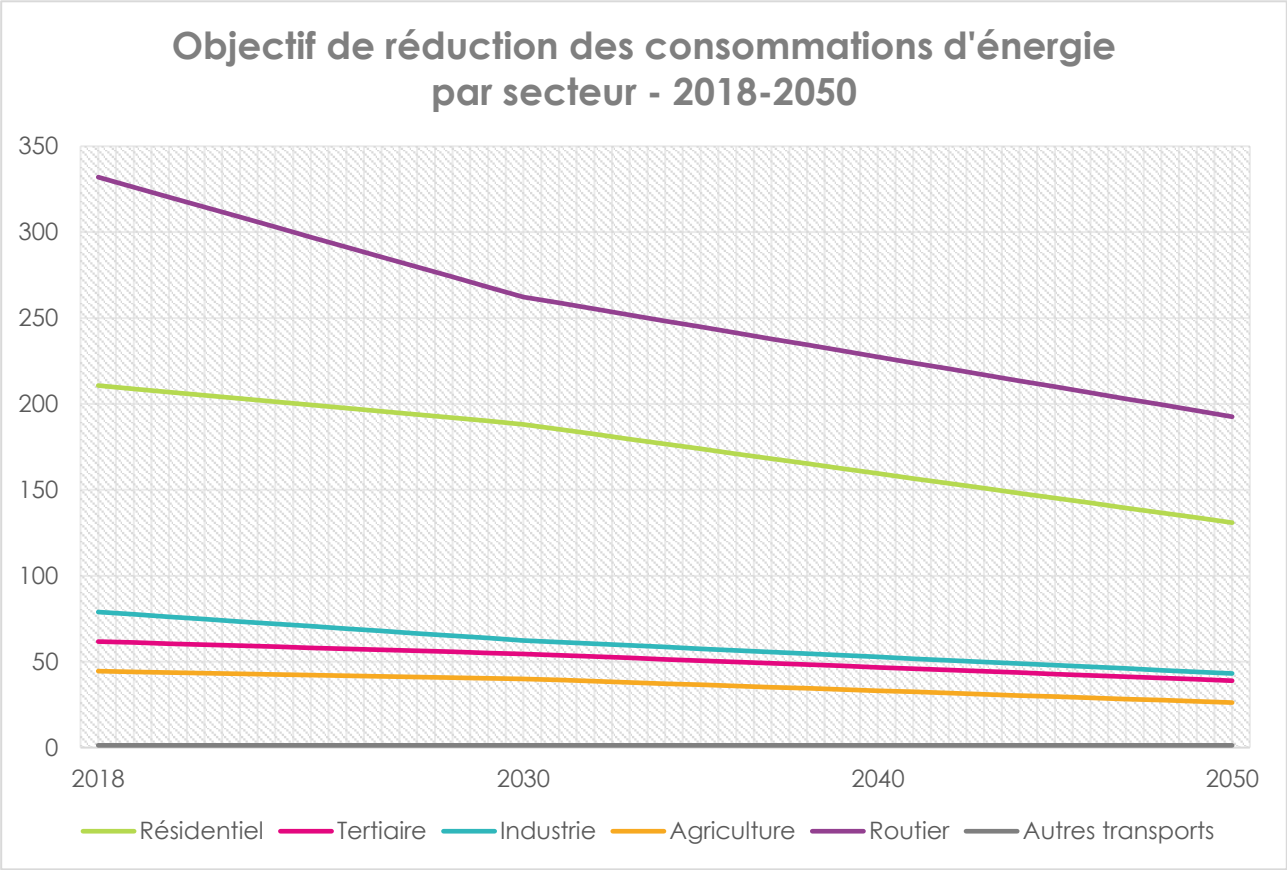

Figure 14 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques, par secteur, en GWh

Le secteur routier reste le plus consommateur en énergie sur le territoire, malgré les actions mises en place et les ambitions à horizon 2050. Ces consommations résiduelles devront être analysées et réduites par le biais des scénarios et des stratégiques nationales, notamment en ce qui concerne le remplacement des énergies et les futurs mix énergétiques développés par l'ADEME.

Ces hypothèses et modélisations n'ont pas été prises en compte dans les calculs présentés ici, mais pourraient compléter utilement l'analyse et l'exercice de mix énergétique à horizon 2050.

II.B.2. La production d'énergies renouvelables

La production d'énergie du territoire était de 104 GWh en 2018, avec une ambition à horizon 2050 de porter cette production à 430 GWh, soit un taux de couverture de 99%.

La réglementation fixe comme objectifs à 2030 une couverture de 32% des consommations d'énergie.

La stratégie du PCAET des Portes du Haut Doubs fixe un objectif de production de 332 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de 430 GWh. Cela lui permet de s'approcher de près de son ambition TEPOS, les consommations énergétiques de 2050 étant alors couvertes à hauteur de 99%.

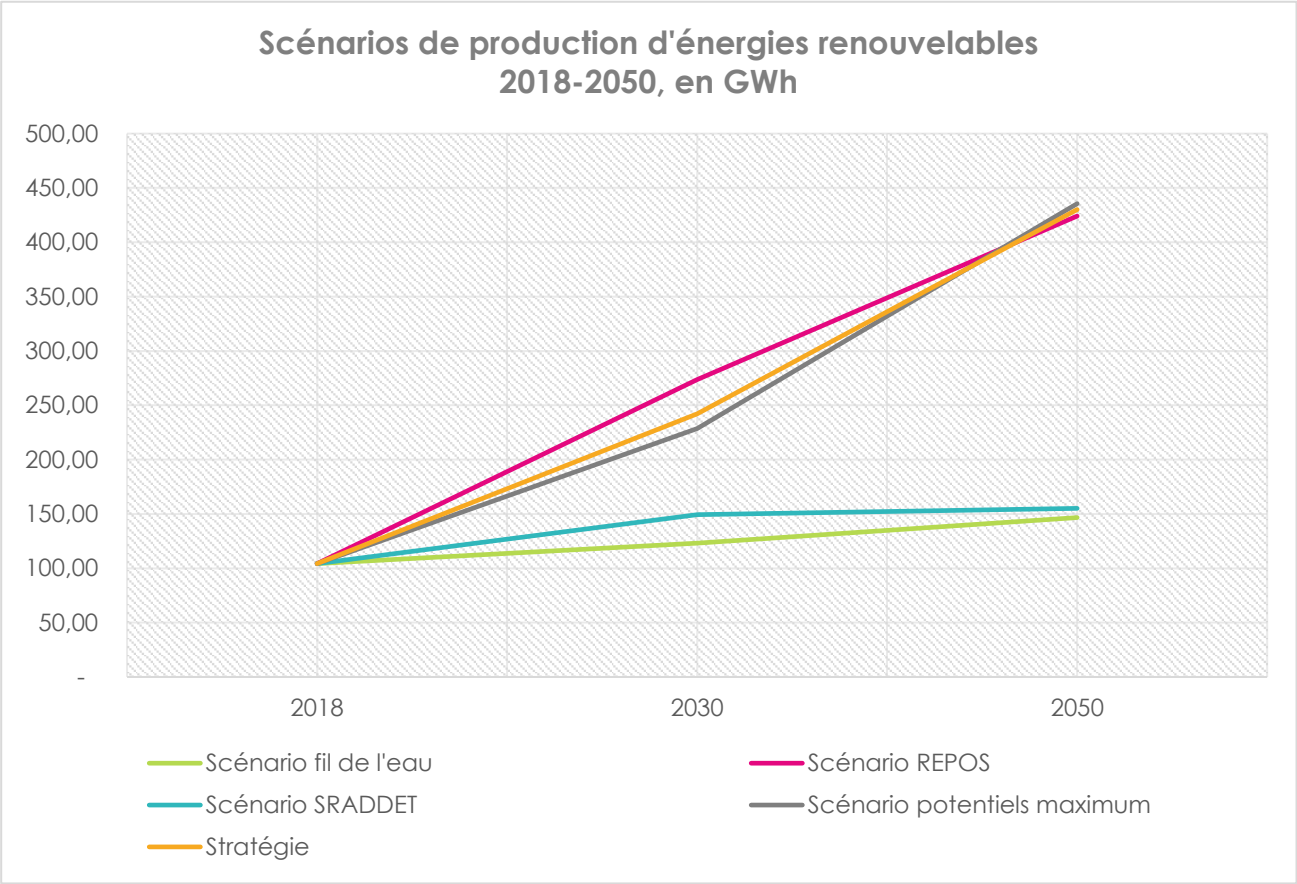

Figure 15 : Scénarios de production d'énergies renouvelables, en GWh

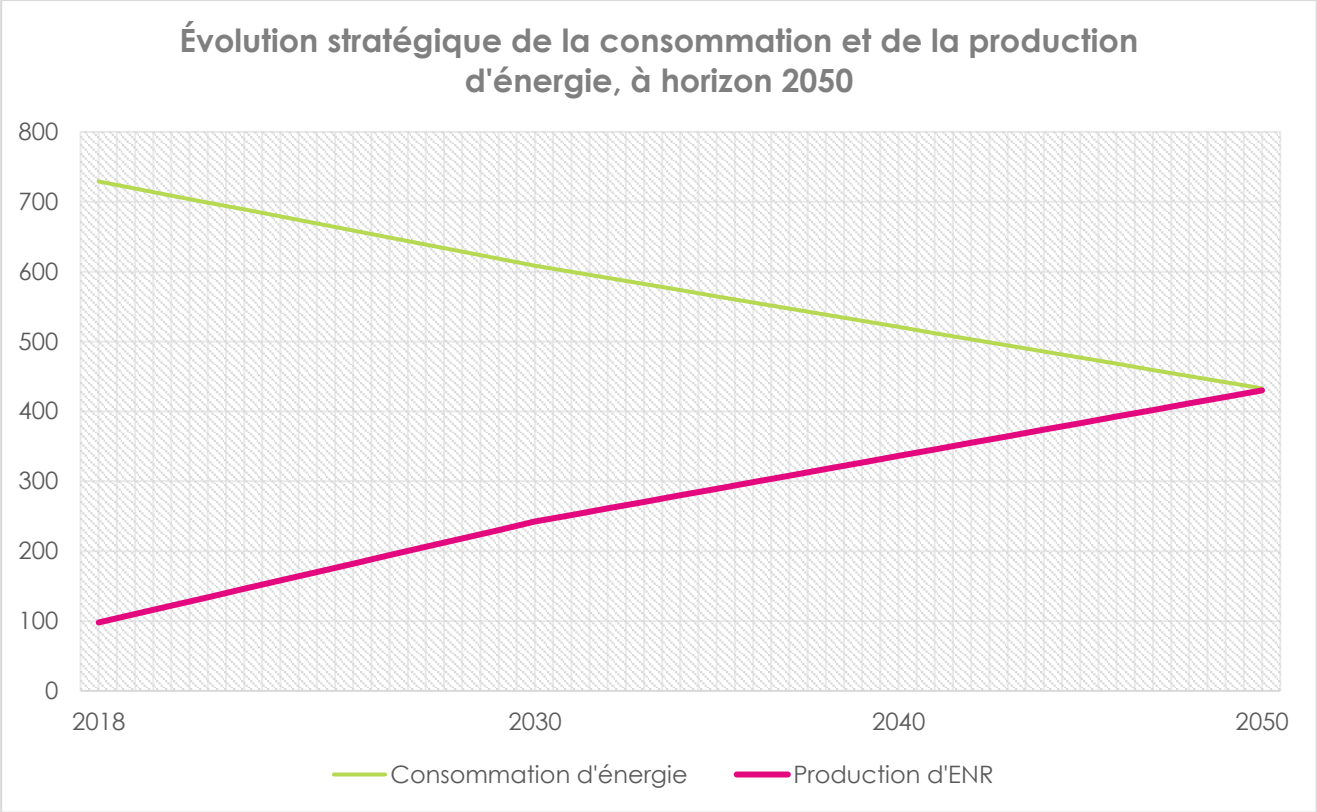

Figure 16 : Évolutions de la consommation et de la production d'énergie, en GWh

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de production à population constante aux différents pas de temps, pour atteindre les 430 GWh.

Estimation de la production d'ENR par source d'énergie, en GWh					
	2018	**2030**		**2050**	
Bois-énergie	85,7	140,18	x 1,6	160,2	x 1,9
Solaire thermique	0,19	8,53	x 44,9	20,8	x 111,2
Chaleur environnementale	7,5	11,25	x 1,5	23,0	x 3,1
Biogaz	7,64	14,67	x 1,9	33,0	x 4,3
Éolien	0	39,79		106,1	
Hydraulique	1,15	1,15		1,15	
Photovoltaïque	2,12	26,65	x 12,6	85,5	x 40,3
TOTAL	**104,3**	**242,2**	**x 2,5**	**429,76**	**x 4,1**

Figure 17 : Objectifs de production d'énergie renouvelable

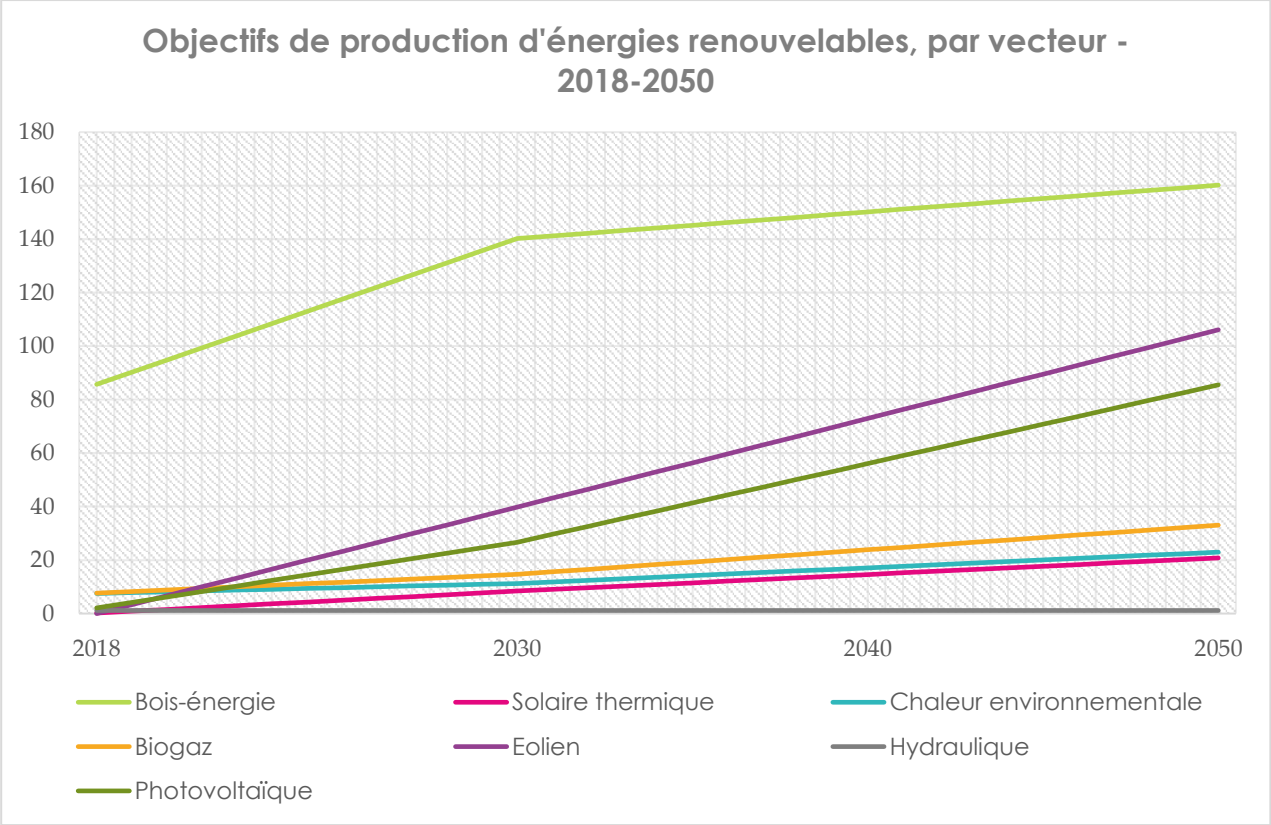

Figure 18 : Objectif de production d'ENR par vecteur, en GWh

II.B.3. Le mix énergétique pris en compte

Le travail mené sur la réduction des consommations d'énergie et sur la production d'énergies renouvelables a permis de créer un mix énergétique « théorique », basé sur la stratégie à horizon 2050.

Cet exercice de recherche d'une articulation entre les productions d'énergie renouvelables locales et les besoins en énergie permet de mettre en avant la comptabilité (ou non) entre les vecteurs consommés et les vecteurs produits localement, et ainsi les besoins de variété du mix énergétique et de solidarité entre les territoires.

On peut noter ici que le territoire ne devrait pas être en capacité de consommer l'intégralité de sa production de bois, qui pourra toutefois être consommée sur les territoires voisins. Cette part ne peut donc pas être valorisée dans la réduction des émissions de GES.

On peut également noter que concernant la mobilité, le territoire ne dispose pas des productions nécessaires pour le couvrir intégralement, d'autant plus qu'une partie est liée à du trafic de passage, hors compétence des collectivités.

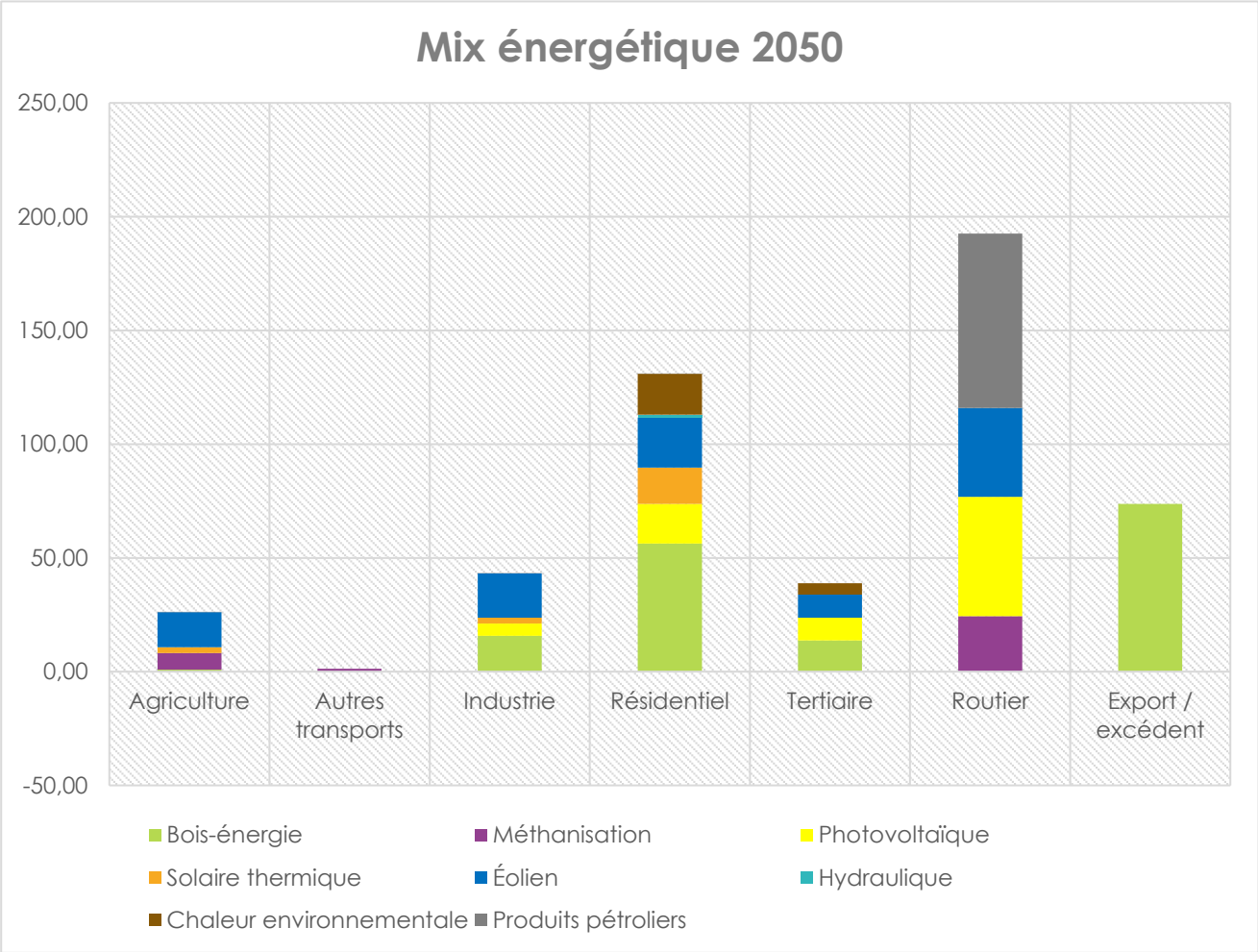

II.B.4. La réduction des émissions de GES

Les émissions de GES étaient de 261.1 kTCO2e en 2018.

La réglementation nationale fixe un objectif une réduction de 83% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 et l'atteinte de la neutralité carbone, et de 40% en 2030. Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté fixe des objectifs auquel le PCAET doit participer : - 62 % en 2050, selon la déclinaison territoriale du scénario REPOS.

La stratégie du PCAET des Portes du Haut Doubs fixe comme objectif une réduction de -54 % des émissions de GES à horizon 2050, par rapport à 2018.

Cet objectif découle directement des objectifs fixés en matière de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable, et intègre le mix énergétique présenté ci-dessus.

La réduction des émissions de GES est liée à trois axes : la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la consommation d'ENR et donc la baisse de la consommation d'énergies fossiles, et des actions spécifiques à la réduction des émissions de GES du secteur agricole non énergétique et du secteur de la gestion des déchets.

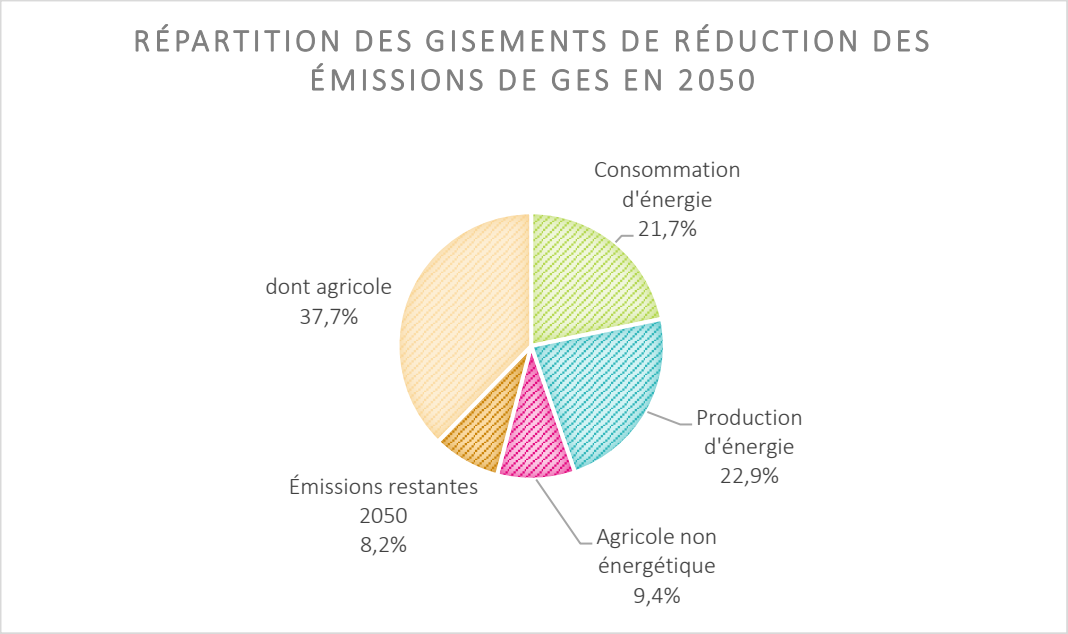

Figure 19 : Réduction des émissions de GES, en pourcentage

Lorsque l'on attribue la consommation d'énergie renouvelable aux différents secteurs d'activité, on obtient la répartition suivante de la réduction des émissions de GES (à population constante).

Émissions de GES, en kTCO2e	2018	2030		2050	
Résidentiel	14,86	13,3	-11%	0,00	-100%
Tertiaire	7,63	6,7	-12%	0,00	-100%
Industrie	11,94	9,4	-21%	0,00	-100%
Agriculture	141,87	127,5	-10%	98,72	-30%
Routier	83,664	66,1	-21%	20,52	-75%
Déchets	1,11	1,1	0%	0,56	-50%
TOTAL	**261,1**	**224,1**	**-14%**	**119,9**	**-54%**

Figure 20 : Objectifs de réduction des émissions de GES

II.B.5. La qualité de l'air

a Qualité de l'air et santé

Toute la communauté scientifique est unanime : la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Elle est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. Même si les risques relatifs aux pathologies liées à l'environnement sont souvent faibles (en effet à l'échelle d'un individu il y a peu de risques), toute la population (ou un très grand nombre de personnes) est potentiellement exposée. L'impact en termes de santé publique est donc plus important.

- La pollution de l'air peut avoir des effets différents selon les facteurs d'exposition :
- La durée d'exposition : hétérogène dans le temps et l'espace, elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies
- La sensibilité individuelle : l'état de santé et les antécédents pathologiques, qui vont modifier la sensibilité vis-à-vis de la pollution atmosphérique, sont différents pour chaque individu
- La concentration des polluants
- La ventilation pulmonaire

Les conséquences et symptômes selon les polluants sont variés :

- Maladies respiratoires (asthme, toux, rhinites, angines, bronchiolite, douleur thoracique ou insuffisance respiratoire).
- Maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, angine de poitrine).
- Infertilité : baisse de la fertilité masculine, augmentation de la mortalité intra-utérine, naissances prématurées.
- Cancer : la pollution de l'air extérieur a été classée cancérogène pour l'homme en octobre 2013 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Le CIRC estime que « la pollution atmosphérique est l'une des premières causes environnementales de décès par cancer.
- Morbidité : l'Organisation Mondiale de la Santé estimait en 2012 à 3,7 millions le nombre de décès prématurés provoqués dans le monde par la pollution ambiante (de l'air extérieur) dans les zones urbaines et rurales.
- Autres pathologies : maux de tête, irritations oculaires, dégradations des défenses de l'organisme

b Qualité de l'air et mobilité

La mobilité est aujourd'hui au centre de nombreuses discussions. Elle est en effet une thématique globale influant sur différents aspects au sein des territoires, au niveau collectif, mais également pour chaque individu. La mobilité présente plusieurs composantes (économique, sociale, environnementale, etc.) à différentes échelles (nationale, régionale, locale). Le transport routier prédomine et est une source importante de pollution de l'air et de dégradation du climat. Il constitue l'un des principaux émetteurs d'oxyde d'azote et de particules et est aujourd'hui le principal responsable des émissions de CO2.

Le transport des personnes et des marchandises est actuellement un défi qui relève de la santé publique, de la protection de l'environnement (dans une démarche croisée air, énergie et climat), mais également de l'aménagement du territoire ainsi que de la planification.

c Qualité de l'air et pollens

Les particules de pollen représentent également une problématique de qualité de l'air importante. En effet, en France, 10 à 20% de la population est touchée par l'allergie aux pollens, autrement appelée « pollinose ». Il s'agit là également d'un enjeu de santé des populations, en particulier pour les personnes les plus fragiles ou sensibles, en raison de son pouvoir extrêmement allergisant (quelques grains de pollens par m3 d'air suffisent). Si les principales manifestations sont de l'ordre de la rhinite et de l'irritation oculaire, elles peuvent parfois prendre des formes plus graves (asthme grave, etc.).

La stratégie du PCAET porte ainsi des objectifs visant à la réduction et la limitation du risque allergique, notamment à travers d'une vigilance sur les essences plantées et la lutte contre les espèces envahissantes (ex. ambroisie).

d Qualité de l'air et radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, provenant du sous-sol. Le territoire de la CCPHD, en zone karstique, est concerné par ce risque. La stratégie du PCAET prend en compte cet enjeu à travers les orientations portant sur la santé des habitants et la qualité de l'air, afin de prévenir le risque et de limiter le risque pour la santé.

e La réduction des émissions de polluants atmosphériques

La qualité de l'air sur la CC des Portes du Haut Doubs est satisfaisante de manière générale et au regard des seuils réglementaires, avec des variations locales. La qualité de l'air est ainsi sensiblement meilleure à l'est qu'à l'ouest du territoire et, en moyenne, meilleure en zone rurale qu'en zone urbaine.

Les modélisations montrent que les valeurs annuelles seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé (valeurs qui vont au-delà de la réglementation française) ne sont pas systématiquement respectées sur les particules fines (PM2,5), et il existe un enjeu fort sur l'ozone (dépassement des seuils d'alerte en 2018 et 2019).

Objectifs Nationaux - PREPA, à horizon 2030		
par rapport à 2005	**2020**	**2030**
Particules fines - PM10	*-24%*	*-50%*
Particules fines - PM2,5	*-27%*	*-57%*
Oxydes d'azote - NOx	*-50%*	*-69%*
Dioxyde de souffre - SOx	*-55%*	*-77%*
Composés organiques volatils - COV	*-43%*	*-52%*
Ammoniac - NH3	*-4%*	*-13%*

Figure 21 : Objectifs nationaux sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques

Conformément à la réglementation, la stratégie du PCAET concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration doit être chiffrée, et ces objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité.

Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté fixe des objectifs identiques aux objectifs nationaux, en ajoutant une échéance 2050.

Objectifs régionaux de réduction de polluants atmosphériques à horizon 2050 (référence 2015)	
NOx	-75%
PM10	-
PM2,5	-65%
COV	-65%
SO2	-85%
NH3	-20%

Figure 22 : Objectifs régionaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

La stratégie du PCAET des Portes du Haut Doubs fixe des objectifs pour les six polluants, objectifs qui découlent directement des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Y a été ajouté un ratio permettant de prendre en compte l'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois, limitant ainsi les émissions de particules et de COV. Les émissions d'origine non énergétiques ont été traitées de manière différenciée pour prendre en compte des facteurs de réduction spécifiques.

On note qu'à l'horizon 2030, les objectifs du PCAET des Portes du Haut Doubs (à population constante et sur une tendance linéaire) sont en cohérence avec les objectifs du SRADDET et du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques.

De la même manière que pour les objectifs de réduction des émissions de GES, les émissions de polluants atmosphériques découlent directement des objectifs fixés sur les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable. Ils sont par conséquent soumis aux mêmes contraintes liées au contexte du territoire.

La stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs permet d'atteindre et de dépasser tous les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Objectifs de réduction des polluants du territoire et objectifs du PREPA et du SRADDET BFC								
	2008	**2018**	**2030**	**2008-2030**	**PREPA 2030**	**2008-2050**	**SRADDET 2050**	**2050**
PM10	264,11	206,38	91,11	-66%	-50%	-92%	-65%	21,94
PM2,5	189,36	147,33	68,67	-64%	-57%	-89%	-65%	21,48
NOX	737,69	482,93	235,05	-68%	-69%	-88%	-75%	86,45
SOX	46,44	21,98	9,74	-79%	-77%	-95%	-85%	2,39
COV	471,36	321,42	146,94	-69%	-52%	-91%	-65%	42,26
NH3	941,68	875,10	764,40	-19%	-13%	-26%	-20%	697,99

Figure 23: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et comparaison au PREPA et au SRADDET

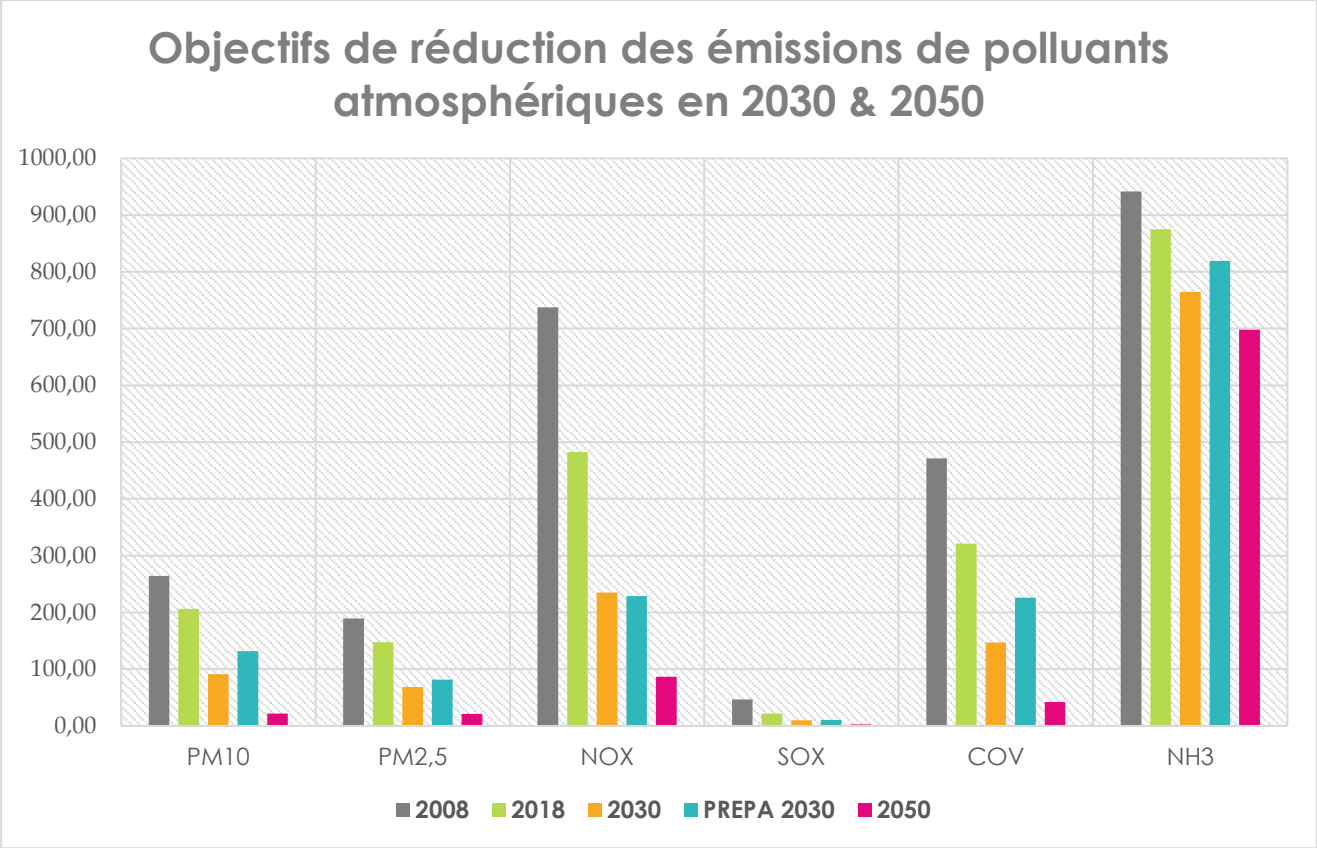

Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

II.B.6. La séquestration carbone

En 2018, la séquestration nette de CO2 était de 110 kTCO2e, soit 42 % des émissions de GES de l'année.

Il n'y a pas d'objectif particulier à atteindre en matière de séquestration du carbone, mais les gains en matière d'atténuation du changement climatique ne sont pas négligeables. Par ailleurs, les actions de préservation ou d'augmentation des espaces puits de carbone ont des effets sur d'autres aspects : préservation de la biodiversité, maintien des espaces agricoles, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc. Il est également à noter que l'exploitation durable d'une forêt n'est pas incompatible avec un puits de carbone.

La stratégie fixe comme objectif a minima le maintien des espaces de puits de carbone et une augmentation de la séquestration du carbone sur la forêt, les terres cultivées, les prairies et les zones humides. Toutefois il ne faut pas négliger le rôle de la végétation dans les espaces urbains et périurbains, notamment de la place de l'arbre en ville, qui a de nombreux atouts en plus de la séquestration de CO2e (non chiffré dans cette stratégie), ou des haies, vergers, etc.

On note alors que la stratégie permet de réduire considérablement les émissions nettes de GES et de viser l'objectif de la neutralité carbone. Les émissions nettes (réduction des émissions + séquestration) en 2050 sont alors réduites à presque zéro, avec un potentiel de séquestration de l'équivalent de 99% des émissions de CO2e de 2050 (soit 110 kTCO2e séquestrées pour des émissions annuelles visées de 111,6 kTCO2e sur le territoire). Cela permet de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle régionale.

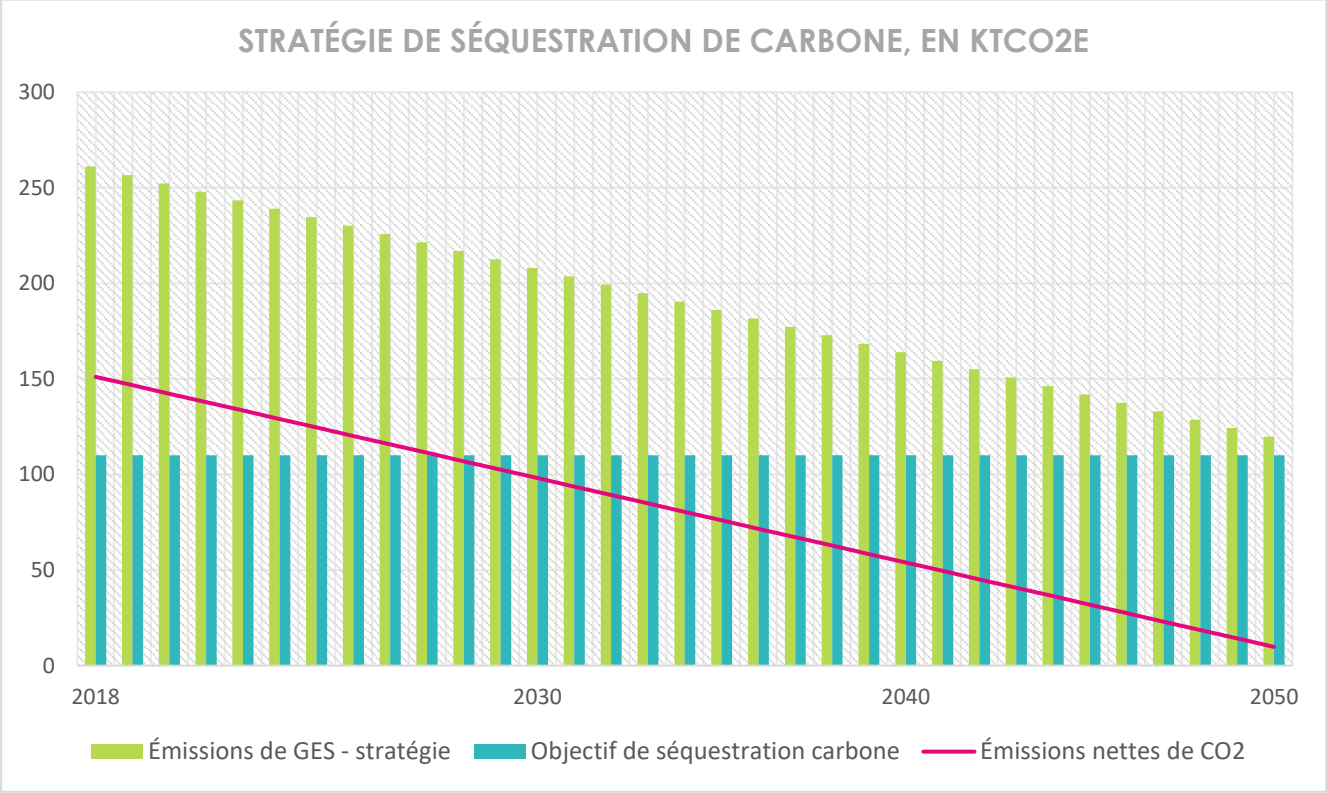

Figure 25 : Séquestration de carbone et évolution des émissions de GES, en ktCO2e

Le stock dans les sols et la biomasse forestière est estimé à 55 200 kTCO2e. Les objectifs du PCAET portent ici sur sa préservation, afin de ne pas relâcher le carbone stocké. Les orientations relevant alors de la préservation des sols, des milieux naturels (notamment les zones humides) et de la limitation de l'artificialisation des sols permettent ainsi d'agir en ce sens.

II.B.7. Les produits biosourcés

Les produits biosourcés sont des produits ou des matériaux entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique, y compris recyclés. Cela concerne les productions d'origine végétale ou animale permettant de remplacer des matériaux (isolants, construction, fibres textiles, etc.). Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes et de renforcer l'économie du territoire.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier, et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif sera donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux notamment pour la rénovation des bâtiments, la construction et les énergies renouvelables.

Ici plusieurs filières ont été identifiées, pouvant produire des matières premières pour la création de matériaux biosourcés. Les priorités de la stratégie sont les secteurs suivants :

- **Bois** : énergie, construction
- **Biomasse agricole** : méthanisation, construction (isolants) – *avec toutefois une priorité à l'activité agricole et à son maintien sur le territoire*
- **Déchets :** énergie, isolants
- **Construction :** réemploi des matériaux dans la construction

La CCPHD est par ailleurs porteuse d'une démarche ambitieuse en matière de valorisation des déchets et du réemploi, qui s'inscrit dans une dynamique de valorisation des produits biosourcés issus du recyclage et du réemploi.

État des lieux des filières et productions			
Source de produits	**Produits biosourcés générés**	**Valorisation/utilisation**	**Économie locale**
Agriculture	Déchets agricoles	Méthanisation	Besoins énergétiques
	CIVE	Méthanisation	Besoins énergétiques
	Cultures "industrielles"	Intégration béton (miscanthus)	Construction
		Nouvelles fibres, plastiques biosourcés	Industrie plastique et textile
	Fibres végétales et animales	Nouvelles fibres, plastiques biosourcés	Industrie plastique et textile
		Isolants	Construction
Déchets textiles et papiers	Fibres végétales	Nouvelles fibres, plastiques biosourcés	Industrie plastique et textile
		Isolants	Construction
	Matière organique	Méthanisation	Besoins énergétiques
Déchets verts	Matière organique	Méthanisation	Besoins énergétiques
		Nouvelles fibres, plastiques biosourcés	Industrie plastique et textile
	Bois de rebus	Bois de chauffage	Besoins énergétiques
Exploitation forestière	Bois d'œuvre	Matériaux de construction	Construction
	Bois énergie	Bois de chauffage	Besoins énergétiques
Construction/bâtiment	Matériaux de déconstruction	Matériaux de construction	Construction
		Isolants	Construction
Production d'énergie	Digestat de méthanisation	Épandage	Agriculture
		Remblais routiers	Construction
Boues de stations d'épuration	Boues sèches	Remblais routiers	Construction

II.B.8. Développement des réseaux énergétiques

Les différents réseaux énergétiques devront évoluer en fonction des besoins de consommation d'énergie sur le territoire, mais également d'injection d'énergies renouvelables sur le réseau. En effet, la transition énergétique implique une décentralisation de la production d'ENR et une relocalisation vers une multitude de sources variées et de petite taille. Ceci nécessite donc un ajustement du fonctionnement des réseaux énergétiques pour s'adapter à ces nouveaux besoins.

Ces réseaux ne doivent pas constituer un frein aux solutions pour la transition énergétique, il est donc important de mettre en œuvre leur évolution de façon coordonnée, entre eux et suivant l'évolution des besoins en matière de consommation et de production locale d'énergie.

Les objectifs fixés par le PCAET concernant les réseaux énergétiques sont les suivants :

a Réseau électrique :

➢ La capacité d'accueil du réseau et la structure du réseau doivent permettre l'injection d'électricité renouvelable aux points stratégiques du réseau, en fonction des besoins des projets et en les anticipant :

- Renforcement local par rapport aux besoins d'injections
- Densification et renforcement pour les petites installations

b Réseau de gaz :

Pour mémoire, le territoire ne dispose pas de réseau de gaz aujourd'hui. Les objectifs suivants s'appliqueront en lien avec le développement de la méthanisation.

➢ Le réseau devra être développé vers les zones où la consommation de fioul est importante afin de faciliter la conversion du chauffage au fioul vers le gaz, d'accueillir des productions supplémentaires et à terme de permettre le développement de la mobilité biogaz :

- Injection de biogaz en priorité sur les communes raccordables ou raccordées
- Priorité au développement là où le fioul est fortement utilisé

c Réseaux de chaleur :

➢ La production de chaleur par cogénération devra se situer au plus proche des sites ou être raccordé à un réseau de chaleur, permettant une valorisation optimale de la chaleur

➢ Le réseau de chaleur devra être développé prioritairement vers les zones où la consommation de fioul domestique est importante ou vers des zones urbaines (nouveaux aménagements, etc.) sans réseau de gaz :

- Multiplication des petits réseaux sur chaufferies collectives, notamment sur des bâtiments publics
- Priorité sur les constructions neuves

II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique

La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité des différentes activités et les effets potentiels du changement climatique. Il en est ici ressorti une vulnérabilité marquée sur :

- La santé des populations
- La ressource en eau
- L'agriculture et la sylviculture
- Les milieux naturels et la biodiversité
- L'évolution des risques naturels.

À partir de ce constat, des orientations en matière d'adaptation au changement climatique ont été définies, afin de répondre à cette vulnérabilité et de la réduire.

L'enjeu d'adaptation transparait ainsi largement dans les différentes orientations stratégiques, permettant de répondre aux enjeux suivants :

Enjeux	Priorité
Préservation et gestion de la **ressource en eau**	1
Préservation des **sols, des milieux naturels et de la biodiversité**	1
Implication et participation des habitants et des acteurs locaux	1
Valorisation des ressources locales (bois, vent, soleil, chaleur fatale…) pour produire de **l'énergie renouvelable** en concertation et avec les acteurs locaux	2
Évolution de nos **façons d'habiter et de vivre le territoire** pour mieux prendre compte les enjeux d'adaptation au changement climatique	3
Adaptation des productions et pratiques **agricoles**	3
Adaptation des peuplements forestiers et de la **gestion sylvicole**	3
Prise en compte du changement climatique dans la gestion des **risques technologiques et naturels**, et des aléas climatiques	4
Solidarités avec les plus précaires, les plus sensibles au changement, les territoires voisins, les populations les plus impactés par le dérèglement climatique	4

II.B.10. La prise en compte de l'évolution de la population prévue par le PLUi à 2030 dans la stratégie

Attention : en raison des difficultés méthodologiques que posent le calcul des objectifs de la stratégie à population variable, seuls les secteurs du résidentiel et du transport routier prennent en compte l'évolution de la population, à l'horizon 2030, tel que défini dans le PLUi et sur la question énergétique strictement.

Des éléments de compréhension de la façon dont l'évolution de la population peut influer sur l'atteinte de l'objectif d'équilibre production et consommation énergétique sont donc ici présentés, mais dépendent également de nombreux facteurs (type d'énergie choisie, etc.).

L'exercice ici proposé est donc une illustration de l'impact probable de l'augmentation de la population sur les objectifs du PCAET, et des leviers à engager pour accélérer la transition locale dans ce contexte. L'évolution de la population devra alors être considéré comme un facteur majeur lors de l'analyse à mi-parcours et d'évaluation des actions du PCAET.

Il est également rappelé que la volonté portée par les élus est que la croissance démographique n'impacte pas les objectifs du PCAET. Ceci implique donc une ambition d'autant plus élevée, afin de rester cohérent avec les objectifs du PCAET. Cette position est donc intégrée dans le maintien des objectifs à horizon 2050.

Consommation d'énergie dans le résidentiel :

Le PLUi prévoit une augmentation de population de 4300 habitants à 2030 et de 2300 logements (donc 1000 en renouvellement urbain et 1300 en construction neuve stricte).

On tient compte ici du fait que les 1300 constructions neuves doivent être conformes à la réglementation RE 2020 qui impose un standard BEPOS, et donc une consommation énergétique nette nulle. Pour les logements issus du renouvellement urbain, les consommations énergétiques sont réduites (facteur *0.7) rapport aux logements actuels afin de tenir compte de la densification et de la réduction de la taille des logements, en cohérence avec les objectifs de correspondance aux besoins des ménages et aux réglementations actuelles d'aménagement.

L'objectif sur le résidentiel à 2030 passe donc d'une consommation énergétique de 188 GWh à 200 GWh, soit un objectif qui évolue de -11% à -5%.

Consommation d'énergie dans la mobilité :

Le PLUi prévoit une augmentation de population de 4300 habitants à 2030.

On considère ici que les objectifs relatifs à la mobilité s'appliquent également aux nouveaux arrivants, et que l'augmentation de la population peut être facilité par un renforcement de l'activité locale (emploi à proximité, limitant la consommation énergétique liée au déplacement) et au renforcement de la desserte en transports collectifs de l'agglomération de Besançon. L'augmentation des consommations énergétiques peut donc être considérée comme étant environ deux fois inférieure au rythme démographique. L'objectif de transport de marchandises n'est pas considéré ici comme étant impacté.

L'objectif sur les transports à 2030 passe donc d'une consommation énergétique de 262 GWh à 278.5 GWh en 2030, soit un objectif qui évolue de -21% à -16%.

Consommation d'énergie dans les secteurs d'activité :

Une hausse des consommations peut être observée en fonction de l'évolution des activités locales, emplois, services, etc. Toutefois, cela participe à la dynamisation du territoire et à la réduction des besoins de mobilité des habitants.

L'enjeu sera ici à l'efficacité énergétique dans les activités et à la consommation d'énergie renouvelable.

Production d'énergie renouvelable – Photovoltaïque :

La production de photovoltaïque sur les nouveaux logements se distingue en deux effets : sur les constructions issues du renouvellement urbain, on peut considérer une hausse de la production de 1 GWh, soit 8% de la hausse de la consommation énergétique induite (rappel : l'électricité n'est pas la seule énergie consommée dans les logements) ; sur les constructions neuves, l'évolution de l'objectif du résidentiel est intégré dans l'objectif de consommation (« nulle » puisque Bâtiment à Énergie Positive ; mais représenterais environ 0.7 GWh).

L'objectif sur le photovoltaïque à 2030 passerait d'une production de 26.7 GWh à 28.4 GWh.

Si l'on considère que l'évolution de la population amène une augmentation des bâtiments d'activités, cela élargit également le potentiel de production photovoltaïque, notamment en lien avec les nouvelles exigences réglementaires.

Production d'énergie renouvelable – Chaleur :

La production de chaleur d'origine renouvelable est très souvent associée au bâti directement : solaire thermique en toiture, pompe à chaleur & géothermie, bois énergie hors réseau de chaleur. Ainsi, on peut répartir les besoins en chaleur des nouveaux logements dans ces productions qui augmentent donc mécaniquement en fonction du nombre de logements et permettent d'absorber ces consommations supplémentaires et de conserver un équilibre entre la consommation et la production.

Ainsi, l'évolution de la population sur le territoire de la CC des Portes du Haut Doubs à l'horizon 2030, telle que prévue par le PLUi impliquera effectivement une évolution des consommations énergétiques. Le PLUi valant SCoT, écrit en cohérence avec le PCAET intègre des orientations et règles permettant d'agir fortement sur les secteurs concernés (habitat et mobilité) et les leviers déjà mis en place par la CCPHD permettront de limiter l'impact de l'évolution de la population à 2030.

Une attention particulière devra être portée sur la production d'énergie renouvelable et la consommation d'ENR dans l'habitat, ainsi qu'à la cohérence de l'ensemble des aménagements issus du PLUi avec les objectifs du PCAET.

À horizon 2050, les actions portées par le PCAET devront permettre de rendre non impactante l'évolution de la population et de respecter l'ambition du territoire.

II.C. LES AXES ET ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE DU PCAET A L'HORIZON 2050

II.C.1. Structure de la stratégie

Pour répondre aux objectifs stratégiques à l'horizon 2030-2050, la stratégie du PCAET des Portes du Haut-Doubs a été structurée en 5 axes thématiques et 1 axe transversal, permettant de rendre compte des volontés locales et des développements possibles pour atteindre les objectifs fixés. Chaque axe a été décliné en 5 orientations stratégiques, qui précisent ainsi les domaines d'actions visés. Les axes et orientations se projettent à l'horizon 2050.

Chaque orientation a été déclinée en un ou plusieurs actions opérationnelles.

Cette déclinaison issue du travail de diagnostic/concertation/co-construction mené, rend compte de l'adaptation de la stratégie aux enjeux locaux et à la réalité du territoire.

Axe 1 **Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité**	**Préserver et gérer la ressource en eau**	**Préserver les sols, les milieux naturels et la biodiversité**	**Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur**	**Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques** et de leur évolution sous l'effet du changement climatique	**Gérer la ressource matière et valoriser les déchets**
Axe 2 **« Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment » et limiter son impact environnemental**	**Rendre plus visibles les offres existantes et en développer l'usage**	**Favoriser l'intermodalité**	**Renforcer l'offre de transport collectif**	**Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile**	**Développer les aménagements en faveur des modes actifs**
Axe 3 **Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains**	**Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les logements**	**Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments d'activité**	**Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments des collectivités**	**Optimiser les filières de la construction et de la rénovation**	**Aménager un territoire favorable à la transition énergétique et adapté au changement climatique**
Axe 4 **Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique**	**Développer l'écologie industrielle territoriale et les synergies inter-entreprises**	**Développer un tourisme écoresponsable et local sur le territoire**	**Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux**	**Adapter l'agriculture locale**	**Développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité**
Axe 5 **Développer les énergies renouvelables et viser l'ambition TEPOS**	**Améliorer et renforcer l'usage du bois énergie**	**Valoriser les gisements pour le photovoltaïque**	**Coordonner un développement harmonieux de l'éolien**	**Accompagner au cas par cas les projets de production de chaleur** Solaire thermique, Géothermie, PAC	**Être en veille sur les opportunités de développement des autres filières** Méthanisation, Hydrogène, Stockage de l'énergie
Axe Transversal **Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable**	**Suivre, copiloter et évaluer le PCAET**	**Engager une démarche globale et solidaire**	**Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité**	**Innover pour et dans la recherche de financement**	**Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat**

Figure 26 : Axes et orientations stratégiques

II.C.2. Axe 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité

- Les acteurs de la gestion de la ressource en eau devront faire face à un enjeu majeur, celui du maintien de la ressource et de sa disponibilité pour tous les usages. À ce titre, ils devront agir à travers plusieurs leviers, de la réduction des consommations et des besoins, à l'amélioration de l'approvisionnement en lui-même, en passant par la gestion des milieux aquatiques et zones humides, qui, s'ils sont indispensables à la préservation de la biodiversité locale, représentent également des milieux clefs dans la préservation de la ressource en eau en elle-même, sur le plan qualitatif et quantitatif.
- Les milieux naturels sont à préserver pour conserver le cadre de vie attractif du territoire, mais également pour maintenir voire améliorer leur fonctionnalité et les services écosystémiques rendus (puits de carbone, lutte contre les inondations, etc.).
- La préservation de la santé des populations passera ici par deux axes forts : la limitation de l'exposition des populations sensibles à une qualité de l'air dégradée, en intérieur et en extérieur et la lutte contre les espèces à pollens allergisants.
- La lutte et la prévention des risques naturels et technologiques, dont l'anticipation de l'évolution face aux impacts sur changement climatique est indispensable pour en éviter ou en limiter les impacts.
- La filière de gestion des déchets devra répondre à plusieurs enjeux : la réduction des déchets à la source, limitant ainsi leur impact et favorisant la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation, etc.), mais également s'inscrire dans une démarche circulaire, permettant ainsi d'agir sur les modes de consommation, à travers des solutions de réparation et de réemploi.

Outre la CCPHD, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- EPAGE Haut Doubs Haute Loue
- EPAGE Doubs Dessoubre
- EPTB Saône Doubs
- PNR Doubs Horloger
- PREVAL
- SIEHL
- SMCOM
- SM Marais de Saône

II.C.3. Axe 2 - "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Il s'agira donc d'agir sur :

- Les possibilités de déplacement et de mobilité proposées sur le territoire, qui devront permettre de limiter l'usage de la voiture au quotidien, en offrant des solutions d'intermodalité facilitant l'usage des modes actifs, des transports en commun et de manière générale des alternatives à la voiture. Cela devra passer également par un renforcement de l'usage des modes actifs, pour lesquels il est nécessaire de mettre en place des aménagements et équipements performants et adaptés (itinéraires cyclables sécurisés, parkings, etc.) mais également de travailler sur la proximité des services et l'articulation des modes de transports (création de pôles d'échanges, etc.).
- Les transports routiers, qui devront évoluer vers des solutions plus propres (en matière d'émissions de GES, mais également de polluants atmosphériques) tels que la mobilité électrique en maillant le territoire de bornes de recharge, ainsi que vers des solutions collectives, permettant d'améliorer le taux de charge des véhicules et de réduire leur impact, tout en répondant aux besoins de déplacements sur un territoire à dominante rurale : transports publics (transport à la demande, navettes, etc.), covoiturage, autopartage, etc.
- La sensibilisation et l'accompagnement des particuliers et des professionnels dans leurs changements d'habitudes et de comportements pour intégrer les logiques de déplacement durable.

Les actions de cet axe reprennent l'intégralité du plan d'actions du Schéma local d'orientation des mobilités (SLOM) porté par la CCPHD et validé en décembre 2022.

Outre la CCPHD, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Associations
- Communes
- Région BFC
- SYDED

II.C.4. Axe 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains

- Les bâtiments d'activité, les logements et bâtiments des collectivités devront atteindre des niveaux de performance énergétique permettant de réduire considérablement les besoins en énergie, et privilégier les énergies renouvelables, afin de limiter leur impact. Ainsi des objectifs forts en matière de réhabilitation performante, d'utilisation de matériaux biosourcés, de construction passive ou à énergie positive devront être fixés. Ils devront s'accompagner d'efforts de réduction par la sobriété des usages dans l'ensemble des secteurs. Les acteurs du BTP devront être accompagnés dans l'amélioration continue de leurs compétences.
- L'aménagement du territoire devra se placer dans une tendance forte à la limitation de l'artificialisation des sols, tout en prenant en compte les besoins de développements locaux. L'urbanisation devra se baser sur des principes de végétalisation des espaces et de lutte contre les îlots de chaleur, afin d'offrir des espaces vivants, vivables et adaptés. De manière générale, l'aménagement devra être guidé par les enjeux énergétiques et de préservation de la santé des populations (confort d'été, qualité de l'air).

Outre la CCPHD, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Agence économique régionale
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie du Doubs
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs
- Communes
- Maison de l'Habitat du Doubs
- Pôle énergie BFC
- SYDED

II.C.5. Axe 4 -Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

- Le choix d'un territoire résilient et durable passe par l'accompagnement des acteurs économiques, quels qu'ils soient dans leur transition. Pour le territoire, cela se traduit par la poursuite du projet innovant d'écologie industrielle et territoriale, la création d'une plateforme interactive d'échanges, la promotion du réemploi et de l'économie circulaire ou encore le développement de synergies entre les entreprises et les industries du territoire.
- Le secteur touristique est également impliqué à la fois dans la transformation des pratiques d'hébergement et de transport, dans les comportements des touristes mais également dans les opérations exemplaires de gestion et de préservation des sites naturels.
- Les filières agricole et sylvicole, devront répondre à des enjeux d'adaptation des pratiques et des productions pour se maintenir et s'adapter aux conditions climatiques futures (sécheresse des sols, tensions sur la ressource en eau, mais également maladies et ravageurs). Cela passe par de la sensibilisation, des formations, un travail de recherche sur les essences plus résilientes et adaptées. Un enjeu majeur pour ces deux filières est celui de l'approvisionnement et du travail en circuits-courts ou de proximité. Pour le volet alimentaire, le choix de filière plus durables et moins consommatrices d'eau et pour le bois, le choix de matériaux ou d'énergie renouvelable locale. La filière sylvicole, devra prendre en compte les impacts des sécheresses, de la pollution à l'ozone, des maladies et ravageurs liés au changement climatique, mais également les besoins engendrés par un développement de la demande en bois locale (bois d'œuvre et bois énergie), et maintenir des espaces forestiers, indispensables puits de carbone, réservoirs de biodiversité et marqueurs paysagers du territoire.
- L'offre de services et de logements devra être maintenue sur le territoire et se concentrer de préférence dans les bourgs-centres, afin de maintenir les populations sur le territoire et de limiter les déplacements.

Outre la CCPHD, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- Agence économique régionale
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie du Doubs
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs
- Communes
- Fédération des chasseurs du Doubs
- FIBOIS
- Gestionnaires de forêts privées
- Maison de la chasse et de la nature
- ONF
- PNR du Doubs Horloger
- PREVAL Haut-Doubs
- SCIC Val de Consolation

II.C.6. Axe 5 - Développer les énergies renouvelables et viser l'ambition TEPOS

Cet axe a pour objectif de développer les productions d'énergies renouvelables sur le territoire, afin de viser l'ambition Territoire à Énergie Positive, de limiter fortement le recours aux énergies fissiles et fossiles et de renforcer la résilience du territoire.

Il s'agira donc d'agir sur :

- Une démarche forte de performance de l'usage du bois de chauffage devra être engagée, en particulier sur les appareils individuels, afin de limiter leur impact sur la qualité de l'air (particules fines). En parallèle devra être favorisé l'usage d'un bois local, issu d'une gestion durable et de qualité, permettant d'assurer la limitation des impacts à l'usage, mais également sur la forêt locale.
- Les grands gisements d'énergies solaires (photovoltaïque et solaire thermique) devront être mobilisés en priorité, afin d'atteindre plus rapidement des niveaux de production d'énergies renouvelables importants. Pourront ainsi être mobilisé les toitures des bâtiments d'activité, des bâtiments publics, des bâtiments agricoles, mais également les solutions de photovoltaïque au sol, sur des terrains dégradés, ou en agrivoltaïsme. Pour optimiser les productions vis-à-vis des besoins et prendre en compte les capacités du réseau électrique, les projets en autoconsommation collective seront favorisés et la production d'électricité devra bénéficier à un ensemble de besoins stratégiques (électricité des bâtiments, mobilité, voire production d'hydrogène, etc.). Concernant le solaire thermique, il devra permettre de couvrir une importante part des besoins en chaleur (chauffage, eau chaude), en particulier dans l'habitat, mais également dans certaines activités ou processus consommateurs de chaleur (ex : agro-alimentaire).
- Un travail d'identification et de recensement important devra être mené sur le territoire pour définir les sites les plus à même d'accueillir des grandes installations (PV, éolien, etc.), en concertation avec les communes et les habitants.
- Le développement de l'énergie éolien est indispensable pour l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable fixés par le PCAET. Toutefois, il sera nécessaire de proposer un cadre, afin de coordonner le développement des projets de manière harmonieuse sur territoire et en prenant en compte les enjeux environnementaux locaux. La participation des citoyens devra également être encouragée, afin de faciliter l'acceptation et l'équilibre des projets.
- L'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable, à travers l'accompagnement à l'émergence, au financement, etc. L'ensemble des filières devront être visées, notamment celles nécessitant une participation des collectivités, un accompagnement des porteurs de projets pouvant se créer : cogénération, méthanisation, hydroélectricité, récupération de chaleur, de biogaz, hydrogène, etc. sous forme d'accompagnement au cas par cas ou de veille d'opportunités.

Outre la CCPHD, les principaux acteurs partenaires mobilisés sont :

- ADIL
- AJENA
- Communes
- SYDED

II.C.7. Axe transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable

Cet axe a pour objectif de mettre en place une démarche de gouvernance du PCAET et d'assurer l'intégration d'enjeux transversaux dans l'ensemble des actions qui en découleront.

Il s'agira donc d'agir sur :

- La gouvernance en elle-même du plan climat, par la coordination des actions et le suivi de leur mise en œuvre, permettant ainsi d'assurer leur réalisation et leur efficacité.
- L'engagement de la CCPHD dans la mise en œuvre des actions du PCAET dans une démarche globale et solidaire, afin de s'assurer de prendre en compte l'ensemble des acteurs, des enjeux, d'assurer la transversalité de la démarche climat, et pour s'assurer de ne laisser personne de côté, notamment les publics les plus fragiles.
- L'engagement de la CCPHD dans une démarche d'exemplarité interne, en cohérence avec les collectivités supra et infra mais également dans ses dépenses et sur les subventions accordées.
- La recherche de financements des actions, à travers la mobilisation de financement nouveaux, ainsi que la prise en compte de l'enjeu climatique dans les budgets.
- La mobilisation des acteurs locaux dans la démarche, pour faire du plan climat un vrai projet de territoire, à travers l'éducation, les partenariats et la participation citoyenne.

La CCPHD en tant que coordination du PCAET et le principal acteur mobilisé pour la mise en œuvre de cet axe.

Chapitre III.
Le plan d'actions 2023-2029

III.A. SYNTHESE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS PAR ACTION

Actions		Objectifs opérationnels
1.1	Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations	• Un état chimique et écologique des cours d'eau **en amélioration**
1.2	Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets	• Des équipements et infrastructures d'assainissement **renouvelés et performantes**
1.3	Améliorer la performance de la gestion de l'approvisionnement en eau potable et préserver les captages	• Des actions du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** mises en œuvre • 100% des captages bénéficiant d'une protection
1.4	Préserver les zones humides et leur fonctionnalité	• Des milieux humides du territoire de la CCPHD **protégés et restaurés**
1.5	Préserver et renforcer les continuités écologiques	• Une **trame noire définie** • Des actions de **restauration de la biodiversité** mises en œuvre : contrats, plan de gestion, etc.
1.6	Préserver la qualité de l'air intérieur dans les habitations et les bâtiments	• Des **Etablissements Recevant du Public sensibles** sur le plan de la qualité de l'air intérieur **identifiés et accompagnés** dans la mise en place des solutions de remédiation • Une population **informée** sur les risques liés à la qualité de l'air intérieur
1.7	Réduire les émissions de polluants atmosphériques	• Une qualité de l'air extérieur évaluée et un **accompagnement à la réduction des émissions** des principaux polluants mises en place • Une population **informée** sur les risques liés à la qualité de l'air extérieur
1.8	Lutter contre les espèces à pollens allergisants	• Une population **sensibilisée** aux risques liées aux espèces à **pollens allergisants** • Des **actions de lutte et de prévention** contre les espèces à pollens allergisants mises en place
1.9	Préserver les populations et les activités des risques naturels et anticiper leurs évolutions	• Une **évolution des risques naturels** prises en compte dans le PLUi valant SCOT
1.10	Réduire les déchets à la source	• Une tarification du service déchets couvrant tous les coûts afférents • **-15% de production de déchets ménagers et assimilés** d'ici *2025 (par rapport à 2010)*
1.11	Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets	• Une collecte plus efficace • **4 déchèteries aux normes** ICPE ouvertes au public
1.12	Favoriser le réemploi des déchets et matériaux	• Un pôle dédié au **réemploi et à l'économie circulaire** en activité

Actions		Objectifs opérationnels
2.1	Mieux informer et sensibiliser les individus sur les offres de mobilités alternatives disponibles	• ***1* conseiller mobilité** + 8 relais Conseil (un par bourg centre) • 1 permanence/mois/bourg centre • Organisation d'une fête de la mobilité (tous les 2 ans)
2.2	Accompagner les entreprises dans la promotion des solutions de mobilités alternatives disponibles et l'amélioration de leur pratique	• 100 % des entreprises ont accès au Conseil en mobilité • Un programme d'actions validé et partagé par les entreprises mis en œuvre
2.3	Favoriser l'intermodalité en améliorant la coordination des services existants et en aménageant des pôles d'échanges multimodaux	• 100% de **l'offre alternative** (transport collectif, covoiturage et vélo) présente sur la CCPHD intégrée à la plateforme ViaMobiGo d'ici 2 ans • **Des offres ferrées et routières connectées** de manière pérenne sur un PEM suite à une expérimentation réussie • Deux véritables pôles d'échanges structurants aménagés
2.4	Renforcer l'offre de transport collectif vers les pôles externes générateurs de déplacement	• ***+25% d'usagers supplémentaires sur la ligne MOBIGO LR203 et dans le TER*** • Une nouvelle ligne de bus interurbaine expérimentée pendant au moins 12 mois
2.5	Structurer une offre de transport collectif interne au territoire et ouverte à tous	• Un **service de rabattement expérimentée** pendant au moins 18 mois • 100% des lignes scolaires ouvertes à tous • Un service de **transport à la demande** adapté
2.6	Favoriser une utilisation partagée de l'automobile au travers du covoiturage	• **15% d'actifs de la CCPHD inscrits** sur l'outil de mise en relation MOBIGO Covoiturage • 100% des aires de covoiturage structurantes et moyennes réalisées
2.7	Permettre l'accès à un véhicule et à la conduite	• Une **offre d'autopartage** pérenne sur le territoire • Une nouvelle offre de services de mobilité inclusive expérimentée sur le territoire
2.8	Disposer d'un réseau performant de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	• Un réseau IRVE permettant de couvrir les besoins théoriques (hors recharge à domicile) du parc de véhicules électriques en circulation : en nombre et qualité.
2.9	Développer les aménagements en faveur des vélos au quotidien	• 1 schéma cyclable intercommunal réalisé • 2 itinéraires cyclables intercommunaux aménagés • **25% du nouveau schéma cyclable intercommunal réalisé à échéance de 6 ans**

Actions		Objectifs opérationnels
3.1	Accompagner la rénovation des logements	• **Rénovation de 1100 logements** sur 6 ans (rythme stratégie) • Un service **d'accompagnement** à la rénovation, à l'efficacité et la sobriété dans le logement opérant • Des **publics en précarité accompagnés**
3.2	Accompagner la rénovation des bâtiments d'activité	*(Objectif couplé Actions 3.2 - 3.3.)* • **9% des surfaces tertiaires rénovées sur 6 ans** (publiques et privées - rythme stratégie)
3.3	Accompagner la rénovation des bâtiments des collectivités	
3.4	Former les acteurs du BTP aux enjeux du bâtiment durable	• Des entreprises du BTP **formées** à la rénovation performante
3.5	Améliorer en continu la planification pour faire face au changement climatique	• Principes à intégrer lors de la prochaine révision du PLUI valant SCOT
3.6	Favoriser la renaturation et gérer la nature "en ville"	• Un **coefficient de biotope** mis en place • 1 **animation** a minima par an pour les élus/agents • 1 animation a minima par an Grand public

Actions		Objectifs opérationnels
4.1	Développer les synergies entre entreprises	• Une dynamique **Écologie Industrielle et Territoriale** opérante sur le territoire • Une plateforme interactive d'échange en fonctionnement
4.2	Valoriser les productions locales et activités durables dans une démarche de tourisme éco-responsable	• 10% des établissements touristiques proposant une **offre éco-responsable**
4.3	Valoriser des sites touristiques pour développer des activités d'éducation à l'environnement	• **2 sites d'éducation à l'environnement pro-actifs** • Un 3e site d'éducation à l'environnement en création
4.4	Accompagner l'adaptation de la forêt et de la filière sylvicole	• Un réseau de référent "forêt bois" actif : a minima une réunion par an • Des documents communaux de gestion forestières intégrant le changement climatique • **20 communes accompagnées dans démarche de remembrement forestier**
4.5	Participer à la structuration la filière bois construction	• **3 projets démonstrateurs de construction en bois local accompagnés**
4.6	Accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois énergie	• +3 communes forestières proposant des contrats d'approvisionnement • Une **plateforme bois déchiqueté intercommunale** en fonctionnement
4.7	Inciter à la mise en place de pratiques durables et accompagner l'adaptation de la filière agricole	• +10% des agriculteurs engagés dans des **actions collectives ou individuelles** d'adaptation de ses pratiques • **4 PAEC pérennisés**
4.8	Accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins locaux	• **10 % des parcelles publiques à vocation agricole en diversification** • Augmentation du nombre de producteurs en diversification
4.9	Accompagner le développement durable de l'économie locale et de proximité	• Une offre locale d'emplois **en croissance** • Des aménagements exemplaires des extensions et nouvelles ZA intercommunales • **Une offre commerciale et de services stable**

Actions		Objectifs opérationnels
5.1	Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur	• **45 GWh supplémentaires de production**
5.2	Encourager un usage performant du bois énergie individuel	• **1200 appareils bois ou fioul renouvelés** (bois-bois et fioul-bois > gros enjeu)
5.3	Valoriser les toitures, et en priorité les grands sites	• **6,3 GWh supplémentaires de production issu du solaire photovoltaïque – 6 MW installés – 32 600 m²**
5.4	Encourager les projets d'autoconsommation collective	• 3 études pilote **d'autoconsommation collective**
5.5	Expérimenter sur les nouveaux projets photovoltaïques	• 1 expérimentation de création d'une unité de production d'énergie solaire PV en espaces naturels, agricoles ou forestiers engagée • 3 sites expérimentaux de mini-trackers
5.6	Assurer un développement de l'éolien en cohérence avec les besoins et les enjeux environnementaux	• Une **stratégie intercommunale de développement éolien** validée • **20 GWh/an supplémentaires à 6 ans**
5.7	Favoriser et encourager la participation citoyenne dans les projets éoliens	• Le parc éolien Commun'ailes en fonctionnement (18 MW) - **4 mâts installés**
5.8	Accompagner des projets de production de chaleur individuelle	• ***+ 8 GWh en solaire thermique*** • ***+ 7 GWh en biogaz (si projet, à initier dans les 6 ans)*** • ***+ 10 GWh chaleur environnementale / pompes à chaleur***
5.9	Accompagner l'émergence de l'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire	• Veille réalisée

Actions		Objectifs opérationnels
T.1	Suivre, copiloter et évaluer le PCAET	• 2 **Comités de suivi interne** par an • 2 **COPIL PCAET** par an • Un suivi annuel des **indicateurs** • Un bilan à 3 ans
Engager une démarche globale et solidaire		*Objectif à prendre en compte et suivre en transversalité pour la mise en œuvre des actions*
T.2	Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	• Avoir une **action exemplaire et reconnue**
T.3	Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique	• Au moins 1 rencontre par an pour les élus • Au moins 1 rencontre par an pour les agents
T.4	Diversifier les modes de financement	• Trouver des solutions de financement pour l'intégralité du Plan d'actions
T.5	Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat	• Impliquer un maximum d'acteurs dans les actions à mettre en œuvre

III.B. LA STRUCTURE DES FICHES-ACTIONS

Chaque fiche action se compose d'une première partie d'introduction sur l'action, qui reprend le titre, les éléments de contextes, les indicateurs, les impacts attendus, les liens avec d'autres documents, etc. Chaque fiche est ensuite découpée en plusieurs volets de mise en œuvre, agencés selon le modèle suivant :

PLAN CLIMAT
PORTES DU HAUT-DOUBS
Réussir ensemble le pari de la transition écologique !

Action 1.1. **Numéro et titre de l'action**

***Axe stratégique 1** – Titre de l'axe stratégique*
***Orientation stratégique :** Titre de l'orientation stratégique*

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
De 1 à 4	Court, moyen ou long terme	Porteur(s) de l'action
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation ou atténuation	Moyens humains, techniques ou financiers estimés	Projets, documents, etc. ayant un lien avec l'action

Descriptif de l'action	Contexte
Description rapide de l'action et des attendus	Rappels d'éléments de diagnostic ou de l'état initial de l'environnement permettant de comprendre le champ de l'action Présentation des démarches déjà en cours

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Objectif opérationnel quantitatif ou qualitatif à atteindre à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'actions	**Moyens**	Moyens à mettre en œuvre pour garantir la réalisation de l'action
	Résultats	Critères permettant de juger de l'efficacité de l'action

Partenaires	Suivi interne
Listes des partenaires locaux	Pôle(s) en charge du suivi au sein de la CCPHD / Commission(s) de travail référente(s)

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions

Numérotation et description des volets de mise en œuvre de l'action	**Typologie**	Type d'action (étude, travaux, suivi, service, animation, etc.)
	Date de démarrage / Statut	Calendrier et état actuel de l'action (En cours, A initier, A programmer)
	Pilotage / partenaires clefs	Pour la sous-action, porteurs et partenaires spécifiques
	Cible(s)	À qui s'adresse l'action ?
	Financement	Quels financements extérieurs pourraient être mobilisés ?

III.C. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

III.C.1. Axe 1 – Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité

Action 1.1 – Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité

Orientation stratégique : Préserver et gérer la ressource en eau

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court terme	EPAGE Haut Doubs Haute Loue - EPAGE Doubs Dessoubre - EPTB Saône Doubs - SM Marais de Saône - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Moyens EPAGE/EPTB/SM - participation CC GEMAPI	SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 ; SAGE ; Contrats de bassins et de territoire ; Contrat de rivière du Doubs ; Plan de Gestion des Risques Inondations du Doubs

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à pérenniser les actions de protection des milieux aquatiques, et d'intégrer la prise en compte des conséquences du changement climatique dans les politiques de gestion de l'eau, afin de maintenir les fonctionnalités et les services rendus : préservation de la ressource, résilience des milieux et habitats, maintien et amélioration des services écosystémiques, etc. Elle vise à assurer la poursuite, la pérennisation et le renforcement des actions engagées par les syndicats GEMAPI.	L'état écologique et chimique des cours d'eau (2009) est variable. Les dégradations sont liées principalement à des problématiques d'épandage agricole et d'utilisation de pesticides lors des exploitations forestières (stockage), qui représentent alors des pollutions chroniques. Ponctuellement et localement, les rejets directs dans les cours d'eau en période d'étiage peuvent donner lieu à des pollutions, en raison de concentrations élevées. En raison du sous-sol karstique, la qualité des cours d'eau impacte directement la qualité des eaux souterraines. À cela s'ajoute la dégradation physique des cours d'eau suite à des aménagements divers de leurs lits mineur et majeur. Sur le plan quantitatif, les sécheresses estivales des 10 dernières années ont fait observer une baisse des débits d'étiage et parfois des assecs. Le risque inondation est faible globalement à l'échelle de la CCPHD en raison d'un linéaire de cours d'eau à proximité des habitations peu important. Toutefois la nature karstique du sous-sol tend à augmenter le risque en intensité, en présentant une capacité de montée en charge et de descente plus rapide, provoquant ainsi des rejets rapides et importants (dans les cours d'eau ou via les pertes). L'orientation 0 du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 est "S'adapter aux effets du changement climatique". La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) de la CCPHD est exercée par 3 syndicats : EPAGE Doubs-Dessoubre (32 communes sur 47), EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (13 communes), et le syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier (2 communes). Leurs actions sont programmées dans le cadre de contrat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un état chimique et écologique des cours d'eau en amélioration	**Moyens**	Participation des élus de la CCPHD aux instances des syndicats GEMAPI Renouvellement des contrats
	Résultats	État chimique et écologique des cours d'eau

Partenaires	Suivi interne
EPAGE DD, EPAGE HD-HL, EPTB Saône Doubs, SM Marais de Saône, AERMC, CD25, PNR DH	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.1.1 Mettre en œuvre les actions du contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 : - axe 1 - qualité de l'eau (1.1.1 opération collective Limitox 2 ; 1.2.1 valorisation des bonnes pratiques et sensibilisation de la profession agricole) - axe 2 - préservation et restauration des milieux aquatiques (thème 2 : restauration de la continuité écologique des cours d'eau ; thème 3 : restauration morphologique) - axe 4 - communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau à destination des scolaires, élus et grand public	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2024 / En cours après 2024 : renouvellement à prévoir
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD / CCPHD, PNR DH, communes
	Cible(s)	Communes, entreprises, particuliers
	Financement	AERMC, CD25, FEDER, FEADER
1.1.2 Mettre en œuvre le contrat de territoire Haut-Doubs Loue 2022-2024 : - qualité de l'eau : lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ; sensibilisation aux pratiques de réduction des pollutions chimiques - milieux : restauration des cours d'eau	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2024 / En cours après 2024 : renouvellement à prévoir
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE HD-HL / CCPHD, PNR DH, communes
	Cible(s)	Communes, entreprises, particuliers
	Financement	AERMC, CD25, FEDER, FEADER
1.1.3 Mettre en œuvre le contrat de rivière Vallée du Doubs Le contrat de rivière est porté par l'EPTB Saône Doubs. Un bilan doit être réalisé en 2023. Il permettra tout d'abord de compiler les réalisations, d'identifier les causes de blocage de certaines actions, d'actualiser l'état des lieux sur les cours d'eau du périmètre du contrat. Au-delà, il s'agira d'évaluer le fonctionnement de la démarche (gouvernance, animation…) et de disposer de préconisations pour d'éventuelles adaptations d'une future stratégie pour la suite.	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2024 / En cours après 2024 : renouvellement à prévoir
	Pilotage / partenaires clefs	EPTB Saône Doubs / CCPHD, communes
	Cible(s)	Communes, entreprises, particuliers
	Financement	AERMC, CD25, FEDER, FEADER

1.1.4 Poursuivre la labellisation “Rivière Sauvage” de La Reverotte (2022-2026) La labellisation est effective depuis juin 2022. Des travaux sont à engager pour peut-être engager la labellisation de tout le linéaire	**Typologie**	Étude - Travaux
	Date de démarrage / Statut	2022-2026 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD / CCPHD, communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	FEDER, FEADER
1.1.5. Affiner la prise en compte des risques inondations par la connaissance locale pour les intégrer lors de la prochaine révision du PLUi valant SCOT (règlement graphique et disposition réglementaire associée) - action à mettre en lien avec l’action 1.9.1 (risques d’inondations) et 3.5 (adaptation au changement climatique des espaces urbains).	**Typologie**	Étude
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer A intégrer dans prochaine révision du PLUi
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE HD-HL, EPAGE DD, SM Marais de Saône / CCPHD, communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	EPAGE HD-HL, EPAGE DD, SM Marais de Saône, AERMC, FEDER, FEADER
1.1.6 Partager à l’échelle de l’EPCI les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et au changement climatique en prévision du renouvellement des contrats de territoire et de rivière pour la période 2024-2026, de leur prise en compte dans le PLUi valant SCOT (mutualisé avec action 1.3.5. et en lien avec l’axe 4 du contrat de territoire Doubs Dessoubre - Communication et sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau)	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / À initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, FEDER, FEADER

Action 1.2 – Améliorer la performance des systèmes d'assainissement et la qualité des rejets des stations d'épuration

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver et gérer la ressource en eau

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Étude globale ou schéma directeur assainissement : environ 20k€/commune ; Travaux : prévus dans le budget CC	Schéma directeur assainissement

Descriptif de l'action	Contexte
Au travers de la mise en œuvre du schéma directeur assainissement, cette action a pour objectif d'éviter les pollutions des milieux aquatiques et de la ressource en eau et d'anticiper et limiter l'impact du changement climatique sur le fonctionnement des stations d'épuration et des installations individuelles (ANC). Elle vise à assurer la poursuite, la pérennisation et le renforcement des actions engagées par la CCPHD dans le cadre de sa compétence assainissement.	L'assainissement est intégralement compétence CCPHD depuis le 1er janvier 2020. Avant cette date, la CCPHD ne gérait que l'assainissement non collectif (SPANC). 33 communes disposent d'un assainissement collectif (AC), 3 sont à reclasser en assainissement non-collectif (ANC), et 11 communes en ANC. La CCPHD gère 39 systèmes d'assainissement Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2017 programme des travaux sur les 10 années à venir afin de limiter les rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel, de limiter les apports d'eaux claires vers le traitement, et d'améliorer la qualité du traitement et du rejet. Le programme de rénovation des stations d'épuration soutenu par l'AERMC est engagé depuis 2019.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Des équipements et infrastructures d'assainissement renouvelés et performantes	**Moyens**	
	Résultats	Nombre et/ou part (%) de couverture de zone pour le renouvellement d'équipements ou d'infrastructure

Partenaires	Suivi interne
AERMC, SATESE	Pôle Services techniques / Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.2.1 Mettre en œuvre un système de traitement adapté pour les stations d'épuration de priorité 1, afin de limiter les rejets polluants dans les milieux *"Les systèmes de traitement de type décanteur digesteur ou les systèmes de traitement dont les bilans 24h ne sont plus performants devront être remplacés dans les meilleurs délais. "* La mise en place progressive des diagnostics permanents des systèmes d'assainissements pour les unités entre 2000 et 10000 éq.habs d'ici le 31/12/2024 permettra de mieux connaître le fonctionnement de chaque système d'assainissement, et contribuera à définir les évolutions à apporter à ces systèmes pour réduire leur impact sur le milieu récepteur. Sans attendre : Ne permettre l'agrandissement des zones urbaines que si l'assainissement présent est aux normes et non défaillant, et si les capacités de traitement sont en adéquation avec le nombre d'habitants actuel et futur.	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	2019-2030 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / AERMC, SATESE
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, AERMC
1.2.2 Réaliser des actions de remplacement des réseaux unitaires (priorité 2 pour les traitements en boues activées, priorité 3 pour les traitements en filtres plantés), afin d'adapter les réseaux aux conséquences du changement climatiques (précipitations intenses plus fréquentes).	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	2019-2030 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / AERMC, SATESE
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, AERMC

1.2.3 Poursuivre les actions de prévention des rejets polluants : ● Poursuivre les actions de conventionnement et de mise en place d'arrêté d'autorisation de déversement (AAD) avec les entreprises agro-alimentaires (brasseries, fromageries, abattoirs, etc.) pour assurer le suivi de la qualité des rejets et selon les situations. Sur la CCPHD, les eaux usées des fromageries sont traitées en station et font l'objet d'une convention avec la CC. ● Poursuivre le dispositif Limitox, visant à réduire les pollutions toxiques des entreprises. Le dispositif a été renouvelé en janvier 2022 pour 3 ans (EPAGE Doubs-Dessoubre et CCI Saône-Doubs). ● Articuler les actions de prévention des pollutions à la démarche de préservation des Ressources Karstiques Majeures (RKM) à travers la définition de zones de sauvegarde.	**Typologie**	Travaux - Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / AERMC, SATESE CCI, EPAGE Doubs-Dessoubre
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, AERMC
1.2.4. Étendre progressivement les démarches de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour limiter dans un premier temps la consommation d'eau potable pour le fonctionnement des STEP. À terme sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, l'utilisation de l'eau pourrait être étendue à certains usages industriels et agricoles, comme l'irrigation ou le nettoyage de voiries permettant aux collectivités, aux agriculteurs et aux industriels de diminuer la consommation d'eau potable.	**Typologie**	Travaux - Études
	Date de démarrage / Statut	2019-2030 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / AERMC, SATESE
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, AERMC
1.2.5. Poursuivre l'accompagnement de mise aux normes des assainissements non collectifs	**Typologie**	Travaux -Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Particuliers non raccordés au réseau AC
	Financement	CCPHD, particuliers concernés

Action 1.3 – Améliorer la performance de la gestion de l'approvisionnement en eau potable et préserver les captages

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver et gérer la ressource en eau

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court et moyen terme	SIEHL - EPAGE DD - EPAGE HD-HL - SM Marais de Saône - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Prévus dans le SDAEP - selon travaux	PAEC 2015-2020 « Captage Grenelle de la source d'Arcier » (prolongé jusqu'à 2022) / Schéma départemental d'adduction en eau potable du Doubs

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la performance de l'approvisionnement en eau potable, de préserver les captages, et à moyen terme, de prendre en compte les conséquences du changement climatique dans la gestion, afin d'assurer un approvisionnement en eau potable sur l'ensemble des communes du territoire. Elle vise à assurer la poursuite, la pérennisation et le renforcement des actions engagées par le SIEHL à l'échelle de la CC.	À ce jour la compétence Eau Potable relève des communes. 36 communes l'ont délégué au SIEHL et 11 communes sont encore en régie ou adhérentes à un autre syndicat (SIE de Vellerot-les-Vercel – 3 communes ; SIAEP du Plateau des Combes - 2 communes sur 3; 6 communes en régie : Loray, Landresse, Ouvans, Epenoy, La Sommette, Plaimbois-Vennes). La loi prévoit le transfert de la compétence à la CCPHD pour le 1/01/2026. Des échanges sont en cours pour que les 11 dernières communes intègrent le SIEHL avant cette date. Le SIEHL vient de valider son schéma directeur AEP 2022-2036. L'eau délivrée par ces réseaux est essentiellement captée et remontée sur le plateau depuis la vallée de la Loue. Des problèmes quantitatifs d'approvisionnement sont régulièrement observés pour 5 communes (non interconnectés au réseau du SIEHL) : Ouvans, Landresse, et les 2 communes adhérant au SIAEP du Plateau des Combes. 14 captages AEP sont situés dans le périmètre de la CCPHD et bénéficient de périmètre de protection à l'exception du captage de la commune d'Epenoy. Des actions de protection de la ressource (PAEC) sont animées sur le périmètre de la CCPHD par le Grand Besançon Métropole, la Chambre d'Agriculture, les syndicats GEMAPI et la fédération des chasseurs.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Des actions du SDAEP mises en œuvre 100% des captages bénéficiant d'une protection	**Moyens**	Nombre de réunion de sensibilisation, nombre d'études
	Résultats	Nombre et type de mesures de protections mises en place ; Nombre de travaux engagés Stabilisation ou amélioration de la qualité de l'eau arrivant aux captages ; % de bâtiment avec récupération en eaux pluviales

Partenaires	Suivi interne
EPAGE DD, EPAGE HD-HL, SM Marais de Saône, SIEHL, AERMC, CD25	DGS - Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.3.1 Assurer les interconnexions nécessaires entre les réseaux d'eau potable pour éviter les situations de tension et les besoins d'approvisionnements par citerne : - Interconnexions des communes du SIAEP du Plateau des combes, d'Ouvans et de Landresse avec le réseau du SIEHL - axe SDAEP : amélioration du fonctionnement du système de distribution - axe SDAEP : renforcement du suivi du fonctionnement du système d'eau potable - axe SDAEP : programme de renouvellement de canalisations L'objectif visé est notamment l'amélioration du rendement des canalisations et la suppression des fuites, permettant de réduire d'abord les pertes dans les réseaux et d'augmenter la ressource disponible.	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	2022-2036 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	SIEHL / SIAEP du Plateau des combes, communes d'Ouvans et de Landresse
	Cible(s)	Communes du SIAEP du Plateau des combes, d'Ouvans et de Landresse
	Financement	AERMC, CD25
1.3.2 Assurer la protection des captages en eau potable : poursuite des actions de préservation de la ressource en eau avec les agriculteurs dans le cadre des Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), mise en place d'un périmètre de protection au niveau du captage d'Epenoy - axe SDAEP : qualité de l'eau distribuée - axe SDAEP : mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	**Typologie**	Travaux - Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD, EPAGE HD-HL, SM Marais de Saône / SIEHL, CCPHD, communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	AERMC
1.3.3 Assurer l'autonomie des sites en cas de rupture d'électricité - axe SDAEP : pérennisation du patrimoine concernant les ouvrages de stockage	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	2022-2036 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	SIEHL / communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	AERMC, CD25

1.3.4. Anticiper et encadrer l'augmentation des besoins en eau potable : modéliser les besoins futurs et les capacités d'augmentation des prélèvements des stations de production d'eau potable en prenant en compte les périodes de sécheresse plus intense et en élaborant des scénarios en lien avec l'évolution climatique en cours (à l'horizon 2030 et 2050), à l'échelle du SIEHL et de la CCPHD ● Étude RKM portée par l'EPAGE Doubs Dessoubre ● Étude prospective portée par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, sur la ressource en eau	**Typologie**	Étude
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD, EPAGE HD-HL / SIEHL, CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	AERMC, CD25
1.3.5. Partager à l'échelle de l'EPCI les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau et au changement climatique, en prévision du renouvellement des contrats de territoire et de rivière pour la période 2024-2026, de leur prise en compte dans le prochain PLUi valant SCOT (mutualisé avec action 1.1.6. et en lien avec l'axe 4 du contrat de territoire Doubs Dessoubre - Communication et sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau) La CCPHD communique régulièrement sur les écogestes en matière d'économie d'eau auprès du grand public. Les objectifs 1.3.4 et 1.3.5 ont également pour objectifs à plus long terme d'accompagner la réduction des besoins, et de trouver un équilibre entre l'usage et les capacités de la ressource.	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier + prochaine révision du PLUi
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
1.3.6. Engager une réflexion autour de la récupération des eaux pluviales : ● Identifier les possibilités de subvention ou d'achat groupé de récupérateurs pour l'arrosage des jardins (avec infiltration) ● Étudier les possibilités et retours d'expérience (Loue Lison) sur les dispositifs de récupération pour un usage entraînant un rejet en réseau (financement de l'assainissement, mise en place de compteurs, forfait, etc.)	**Typologie**	Sensibilisation
	Date de démarrage / Statut	? / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Particuliers, entreprises
	Financement	CCPHD

Action 1.4 – Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité

Orientation stratégique : Préserver les sols, les milieux naturels et la biodiversité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court et moyen terme	EPAGE Doubs Dessoubre - EPAGE Haut Doubs Haute Loue - SM Marais de Saône - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Plan de gestion des zones humides : 30-50k€	Plan de Gestion stratégique des Zones Humides Doubs Dessoubre 2023-2033 ; Plan de Gestion stratégique des Zones Humides Haut Doubs Haute Loue 2022-2032 ; Plan de Gestion 2021-2030 du marais de Saône et du BV de la source d'Arcier DOCOB N2000 "Vallée du Dessoubre" (FR4301298) ; Programme Rézo Humide ; ENS - ZH du territoire (5)

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à préserver les zones humides et leurs fonctionnalités : puits de carbone, soutien d'étiage aux cours d'eau, réservoir de biodiversité, maintien de la capacité de rétention en eau des sols, etc. Elle vise à assurer la mise en œuvre des plans de gestion portés par les syndicats GEMAPI, les DOCOB, les plans de gestion des espaces naturels sensibles et les PAEC (programme agro-environnemental et climatique) des sites Natura 2000 "Vallée du Dessoubre" et "Loue-Lison".	1215 hectares de zones humides ont été recensés sur le territoire dans le projet de PLUi valant SCOT. De par leurs caractéristiques, les milieux humides jouent un rôle prépondérant du point de vue hydraulique d'une part, ils jouent un rôle de stockage de l'eau en période de fortes pluies, ce qui a pour effet de ne pas « surcharger » les cours d'eau et ainsi permet la lutte contre les inondations, et ils permettent en périodes d'étiage de rendre l'eau aux rivières et ainsi de maintenir le niveau des cours d'eau lors des épisodes de sécheresse. D'autre part les milieux humides sont des lieux riches de biodiversité typique, qui accueillent un certain nombre d'espèces protégées, ils participent par ailleurs des réseaux de trame turquoise à l'interface des rivières, des trames vertes et permettent de maintenir des lieux de déplacement, de repos, de reproduction et de nourriture de nombreuses espèces. Les zones humides, tout particulièrement tourbeuses et para-tourbeuses (bas-marais, moliniaies…) jouent un rôle essentiel dans la séquestration du Carbone et contribuent par là-même aux enjeux liés au changement climatique. Les structures GEMAPI en place intègrent toutes dans leurs missions l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des milieux humides qui conduiront à la réalisation d'études de connaissance et de restauration des zones humides, ainsi que de préservation de ces milieux par la maîtrise foncière mais également de sensibilisation des acteurs locaux (documents d'urbanisme, agriculture, etc.).

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Des milieux humides du territoire de la CCPHD protégés et restaurés	**Moyens**	Nombre d'actions de restauration et de préservation des ZH
	Résultats	Surfaces ayant bénéficié d'actions (par typologie) et part de la surface protégée

Partenaires	Suivi interne
EPAGE DD, EPAGE HD HL, SM Marais de Saône, AAPPMA, FNC, ACCA, Associations environnementales, Commune de Bremondans, CBN-BF, CEN	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.4.1 Élaborer et mettre en place les plans de gestion stratégiques des zones humides, portés par les syndicats GEMAPI ● Identification des fonctions des milieux humides, des pressions ● Cartographie et priorisation des enjeux ● Construction du plan de gestion ● Poursuivre le travail de mobilisation des acteurs et des partenaires	**Typologie**	Études d'amélioration de la connaissance - Travaux de restauration - Actions de protection - Maîtrise foncière - Sensibilisation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / en cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD, EPAGE HD HL, SM Marais de Saône / CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	Syndicats GEMAPI, AERMC, financements Natura 2000 (région, pour cartographies, études)
1.4.2 Mettre en œuvre des actions ciblées de restauration et de gestion des zones humides : ● Plans de gestion pour les ENS - zones humides sur le territoire ● PAEC Natura 2000 Loue-Lison et Vallée du Dessoubre (prolongation 2022, reprise du volet ZH par la CA en 2023 et reprise en 2024)	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE Doubs Dessoubre & EPAGE Haut Doubs Haute Loue SMIX Marais de Saône - Source d'Arcier AAPPMA, FNC, ACCA, Associations environnementales
	Cible(s)	Communes
	Financement	Natura 2000 : Région, FEADER, État ; ENS : Département du Doubs ; AERMC
1.4.3. Gérer l'Espace naturel sensible (ENS) de l'étang de Breuillez à Bremondans	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Commune de Bremondans - CBN-BF - CEN
	Cible(s)	-
	Financement	CCPHD, CD25, AERMC

Action 1.5 – Préserver et renforcer les continuités écologiques

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver les sols, les milieux naturels et la biodiversité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court terme	CCPHD - PNR Doubs horloger - EPAGE Doubs Dessoubre - EPAGE HD-HL
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	*(pas de coût CC)*	Programme de plantations de haies et ripisylves 2018-2020 4 MAEC - 2 PAEC en 2024 (avec et hors Natura 2000) Gestion ENS Pelouse (CD25) AAP Eau et Biodiversité 2022-2024 porté par l'EPAGE Doubs Dessoubre en partenariat avec la CIA25-90 et le FDC25 Lien avec l'action 1.1 : continuités aquatiques (obstacles à l'écoulement, continuité latérale)

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action s'appuie sur les mesures portées par l'EPAGE et ses partenaires. Elle vise la préservation et la restauration de la trame verte et bleue (TVB) sur le territoire, c'est-à-dire des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques dans leurs différentes sous-trames, y compris trame noire. Outre la préservation des espaces, il s'agit de disposer d'une trame fonctionnelle afin de lutter contre l'isolement des populations et la fragmentation des habitats, et d'améliorer la résilience de la biodiversité face aux agressions et au changement climatique.	Le Schéma régional de cohérence écologique de Franche-Comté, qui donne un cadre juridique à la trame verte et bleue à l'échelle régionale, a été adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015. Il identifie des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques terrestres et aquatiques, qui permettent la circulation des espèces animales et végétales au sein du territoire. Au niveau de la CCPHD, on distingue plusieurs réservoirs importants de biodiversité parmi lesquels la Vallée de l'Audeux, les vallées du Dessoubre et de la Reverotte, le complexe fluviatile de la Loue et du Lison, le plateau agricole de Passonfontaine et Longemaison, le camp militaire de Valdahon et la Grotte Deschamps (Gonsans). Dans sa règle 25, le SRADDET invite les collectivités à s'emparer du sujet émergent de la trame noire.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une trame noire définie Des actions de restauration de la biodiversité mises en œuvre : contrats, plan de gestion, etc.	**Moyens**	nombre d'actions de restauration de la TVB ; nombre d'actions de sensibilisation sur les EEE diagnostic pollution lumineuse (oui/non)
	Résultats	linéaire de TVB en "bon état"

Partenaires	Suivi interne
EPAGE DD, EPAGE HD, SM Marais de Saône, CD25 (ENS) / Fédération départementale des chasseurs du Doubs / CIA25-90 / CU GBM / PNR du Doubs Horloger	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.5.1 Poursuivre les actions de renforcement de la Trame verte et bleue : ● Animations sur la trame turquoise (suite à l'AAP "eau et biodiversité") ● Actions de restauration et de sensibilisation sur la trame turquoise en maîtrise d'ouvrage EPAGE Doubs Dessoubre et en partenariat avec la CA25-90 et la FDC25 pour les années 2022 à 2024 (AAP "eau et biodiversité") ● Programmes de plantation de haies : MAEC & PAEC ; contrats de territoire SMIX Doubs Dessoubre (Fiche 17) ; plan de relance sur la plantation de haies (Fédération de chasse du Doubs) ● Gestion des ENS Pelouse sèche ● Préservation et gestion des Zones humides (cf FA1.4.) Actions de l'EPAGE : Plantation de 5km de haies sur 2 ans, mise en défens de cours d'eau et installation d'abreuvoirs, sensibilisation sur le maintien des haies, programme de sensibilisation des élus et des scolaires sur les 2023/2024.	**Typologie**	Études - Travaux (protection et restauration) - Sensibilisation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPAGE DD, EPAGE HD-HL, SM Marais de Saône / CD25 Fédération départementale des chasseurs du Doubs / CIA25-90 / CU GBM
	Cible(s)	Communes
	Financement	Fonctionnement des établissements porteurs AERMC AAP Agence de l'eau pour la Trame Turquoise AAP Eau et Biodiversité PNR, CA25 et Fédération départementale des chasseurs du Doubs
1.5.2. Étendre les sites Natura 2000 sur le territoire de la CCPHD : « Moyenne Vallée du Doubs » (intégration de l'Audeux, de zones humides annexes et d'un périmètre cohérent pour l'entité à chiroptères "grotte Deschamps") ; Vallées de la Loue et du Lison	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	EPTB Saône Doubs, EPAGE HD-HL / CCPHD, communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	Fonctionnement des établissements porteurs
1.5.3. Décliner à l'échelle de la CCPHD la Trame verte et bleue figurant dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour tenir compte des enjeux particuliers du territoire et des territoires voisins (mobilisation des données naturalistes du territoire et de la plateforme SIGOGNE, investigation de terrain…). Exemples : cartographie des haies et des murets de pierre sèche, prise en compte des espèces à enjeux tels que Lynx, Sonneurs à ventre jaune, Chiroptères, Pie-grièche grise, Mélibé, Gagée jaune, Trifolium striatum… *(en lien avec la sous-action 1.5.1)*	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Acteurs et association de protection de la nature
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD

1.5.4 Diagnostiquer la pollution lumineuse et pré-identifier une trame noire, en partenariat avec le PNR du Doubs Horloger, avec prise en compte des incidences sur la fonctionnalité de la TVB. Cette étude sera accompagnée d'actions de sensibilisation pour réduire la pollution lumineuse et sera suivie d'une expérimentation sur l'extinction de l'éclairage en cœur de nuit.	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD, PNR du Doubs Horloger / Acteurs et association de protection de la nature
	Cible(s)	Communes, entreprises, particuliers
	Financement	Région BFC
1.5.5. Inscrire la préservation de la Trame verte et bleue (dont trame noire) et définir des orientations pour le maintien d'une fonctionnalité satisfaisante dans le prochain PLUi valant SCOT *Exemple : appliquer le zonage Nzh à toutes les zones humides, et étendre à toutes les zones l'interdiction de " tous les travaux, occupations et utilisations du sol qui sont de nature à détruire ou détériorer directement ou indirectement le fonctionnement ou les caractéristiques des zones humides et des cours d'eau "*	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Prochaine révision du document / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / PNR DH
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
1.5.6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) en lien avec les EPAGE et le PNR DH, et avec l'appui du Conservatoire botanique national de Franche-Comté et la FREDON : ● Organiser des temps de sensibilisation sur les EEE en s'appuyant sur le réseau des référents Ambroisie - Lien avec FA1.9. ● En concertation avec le CBN, définition d'une priorisation de gestion des sites connus ● Actions ciblées et proportionnées de lutte si présence d'EEE constatée (tenant compte de la sensibilité du milieu, du coût et de la capacité de réussite des actions envisagées) ● Organisation de temps d'information : reconnaissance, biologie, méthode de suivi et de lutte selon les espèces des sites prioritaires	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / FREDON - Conservatoire botanique - EPAGEs - PNR DH
	Cible(s)	Communes, réseau des référents ambroisie élargi
	Financement	

Action 1.6 – Préserver la qualité de l'air intérieur dans les habitations et les bâtiments

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Moyen - Long terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	à définir - selon convention	PRSE 4, Contrat pluriannuel de moyens IREPS - État ; Convention d'objectifs et de gestion CAF - État

Descriptif de l'action	Contexte
L'action propose des mesures et des accompagnements pour garantir et améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments notamment pour les établissements recevant du public, et sensibiliser tous les publics sur les enjeux induits pour la santé.	Chacun passe en moyenne 22 heures par jour dans des locaux fermés (bureaux, écoles, équipements publics, domicile…). L'air intérieur y est sensible à divers polluants liés aux matériaux et aux activités abrités dans les locaux, ou à l'humidité, auxquels peut s'ajouter, sur le territoire de la CCPH, du risque de présence de radon (gaz radioactif d'origine naturelle provenant du sous-sol et qui en contexte karstique peut migrer au travers des masses rocheuses fissurées). La qualité de l'air intérieur constitue donc un enjeu de santé publique majeur (allergies, asthme principalement voire intoxication) qui s'accroît d'autant plus que la recherche d'une isolation performante des bâtiments pourrait conduire à confiner les atmosphères intérieures si cet enjeu n'est pas pris en compte et que les locaux sont mal ventilés. Les enfants de moins de 6 ans sont particulièrement sensibles à ces pollutions intérieures. Prévention, surveillance et remédiation sont les 3 axes de travail pour l'amélioration de la QAI. Tout en sachant que la surveillance de la QAI n'est pas réglementée à domicile. Et les obligations de surveillance de la QAI dans les établissements recevant du public (ERP) passent majoritairement par la réalisation de programmes d'actions de prévention sans qu'aucune mesure effective n'ait été réalisée.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Des ERP sensibles sur le plan de la qualité de l'air intérieur identifiés et accompagnés dans la mise en place des solutions de remédiation Une population informée sur les risques liés à la qualité de l'air intérieur	**Moyens**	nb d'actions de sensibilisation nb de mesures réalisées et d'établissements concernés nb de kits radon distribués
	Résultats	nb d'accompagnement réalisés pour la mise en place de solutions

Partenaires	Suivi interne
ATMO BFC, ADIL, Pôle énergie BFC, IREPS, CAF 25, Relais Petite enfance, CPTS, ARS	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.6.1 Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et au risque radon, et en particulier sur les risques liés au chantier de rénovation/construction ● Dans le cadre des conseils individuels apportés pour la rénovation des bâtiments (permanence conseils aux particuliers, AMO aux communes…) ● Auprès de la Communauté territoriale des professionnels de santé ● Dans le cadre de réunions et événements organisés à l'attention des communes, des entreprises et des particuliers, et notamment dans le cadre de l'événement bisannuel sur la rénovation des bâtiments (cf. Axe 3) en s'appuyant sur des outils tels que "Air de jeux" (IREPS), Exposition l'Air du temps (CPIE)... ● Accompagnement/formation des professionnels du bâtiment pour une meilleure prise en compte des enjeux QAi-radon, en lien avec le Pôle énergie BFC (cf.Axe 3) Les constats des campagnes de mesures prévues par ailleurs sur le territoire seront mis en avant pour informer sur la réalité du risque (cf.1.6.2. et 1.6.3).	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD ATMO BFC : sensibilisation et mesures - engagement pris ADIL : sensibilisation - engagement pris Pôle énergie BFC : sensibilisation - engagement pris
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	via Convention État avec CAF et IREPS en attente PRSE4
1.6.2 Garantir une qualité de l'air intérieur dans les ERP publics et en particulier ceux accueillant de jeunes enfants (<6 ans) ● Animation auprès des professionnels des établissements pour jeunes enfants (en lien avec CAF, médecins de PMI) ● Réaliser un état des lieux de la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des jeunes enfants en lien avec l'IREPS et la CAF, en tenant compte des obligations les plus récentes. ● Réalisation de mesures dans les établissements volontaires ● Mise en place d'un accompagnement à la surveillance et à la remédiation si dépassement des seuils constatés (en lien avec la CAF pour les périscolaires et accueil petite enfance) Des actions vers les établissements pour personnes âgées pourront également être envisagées.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / IREPS, CAF 25, Relais Petite enfance, CPTS
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	via Convention État avec CAF et IREPS ; en attente PRSE4
1.6.3 Attirer l'attention et éveiller la vigilance des particuliers sur le risque radon dans leur logement (en couplant avec l'enjeu de préservation des jeunes enfants) : ● Distribution de kits radon auprès des assistantes maternelles (accueil à domicile) et de particuliers volontaires ● Mise en place d'un accompagnement à la remédiation si dépassement des seuils constatés (en lien avec partenaires de la rénovation).	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / ARS
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	ARS

Action 1.7 – Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court et long terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	ND	PRSE 4

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif d'identifier au sein de la CCPHD les sites présentant une accumulation importante de polluants atmosphériques, notamment en regard des seuils d'exposition des populations définis par l'OMS, afin d'engager des actions spécifiques ou de renforcer des mesures du PCAET pour limiter les émissions de polluants et l'exposition des personnes.	La qualité de l'air sur le territoire de la CCPHD est globalement satisfaisante. Toutefois les concentrations de polluants peuvent varier sur le territoire en fonction des localisations : proximité d'activités polluantes, mode de chauffage, proximité et importance du trafic routier, mais également topographie et exposition au vent. Ainsi, certains secteurs pourraient présenter des niveaux de concentration de polluants dépassant les objectifs de qualité pour la santé humaine ou les recommandations de l'OMS. Les populations habitant ou travaillant sur ces sites y seraient plus exposées avec des conséquences importantes sur leur santé, à moyen et long terme.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une qualité de l'air extérieur évaluée et un accompagnement à la réduction des émissions des principaux polluants mises en place Une population informée sur les risques liés à la qualité de l'air extérieur	**Moyens**	mise en place des actions sensibilisation (oui/non + nb) campagne de mesure (oui/non)
	Résultats	selon solutions identifiées

Partenaires	Suivi interne
ATMO BFC, ARS, MHD, SOLIHA, communes	Pôle TEPE - Pôle AD / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.7.1 Sensibiliser, informer préventivement et alerter le grand public sur la qualité de l'air extérieur : - Création d'une page sur le site internet CCPHD avec lien vers ressources existantes sur les risques santé liés à la qualité de l'air et pour une action préventive - Mise en ligne d'un widget pour afficher la qualité de l'air en temps réel sur le site de la Communauté de communes ; - Mise en place de système d'alerte via nouvel outil interactif en cas de dépassement des seuils - Mise en place de système d'information des habitants via un nouvel outil interactif en cas de prévision ou constat de dépassement des seuils - Diffusion de recommandations sur les bonnes pratiques à adopter en cas de dépassements de seuils	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / À initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / ATMO BFC
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	CCPHD, ATMO BFC
1.7.2 Mettre en place une campagne de mesure de la qualité de l'air extérieur pour détecter des phénomènes d'accumulation de polluants, en particulier les particules fines (PM1, PM2.5 et PM10) liées en particulier au chauffage au bois et aux transports : pose d'un réseau de micro-capteurs sur des points stratégiques pré-identifiés du territoire ; implantation d'une station de mesure mobile pour valider les données du réseau et s'assurer de leur qualité.	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / ATMO BFC, ARS BFC
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	CCPHD
1.7.3 Accompagner à la remédiation et à l'identification de solutions pour réduire l'émission de polluants atmosphériques *:* - Actions ciblées à préciser au cas par cas en fonction des situations rencontrées (polluants et nombre de foyers concernés). Il pourrait s'agir par exemple de campagne de diagnostic des équipements de chauffage, d'aide financière au renouvellement des appareils, conditionnement des aides financières locales… avec mise en place d'un suivi régulier sur ces zones, le cas échéant. - Prise en compte des situations pour les aménagements à réaliser dans ces secteurs (cf Axe 3)	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / MHD, SOLIHA, communes
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	ARS, CCPHD (selon solutions identifiées)

Action 1.8 – Lutter contre les espèces à pollens allergisants

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Préserver la qualité de l'air respiré, en extérieur et intérieur

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Temps interne à la CC Formations FREDON : environ 170€/formation	Contrat local de santé (fiche 13), PRSE 4

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à prévenir les problèmes de santé liés à la présence de pollens allergisants dans l'atmosphère, en communiquant sur les espèces à pollens allergisants en général et à l'ambroisie en particulier, et à aider les professionnels de santé à s'organiser pour accompagner les personnes sensibles.	Les espèces à pollens allergisants (dont l'ambroisie) représentent un risque pour la santé humaine et la qualité de l'air. Leur prolifération est liée à l'arrivée dans le milieu de certaines espèces, parfois exotiques et envahissantes, dont les pollens peuvent être particulièrement allergisants, mais il est également important de noter que le changement climatique a un impact sur le risque allergique. En effet, des printemps plus doux, et plus de CO2 dans l'atmosphère sont des conditions propices à l'allongement de la saison pollinique et à l'extension des zones de développement des plantes allergisantes. Il apparaît donc nécessaire de limiter le développement de ces espèces, lorsqu'elles sont exotiques, et de veiller à une sélection limitant ce risque dans les politiques de végétalisation des espaces urbains. La prévention est inscrite dans le Plan régional Santé Environnement et le Contrat local de santé de la CCPHD.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une population sensibilisée aux risques liées aux espèces à pollens allergisants Des actions de lutte et de prévention contre les espèces à pollens allergisants mises en place	**Moyens**	Nombre de référents
	Résultats	Nombre de personnes formées, dates des réunions, nombre de chantiers Nombre de zones "ambroisie" identifiées

Partenaires	Suivi interne
FREDON, ATMO BFC, CBN FC, RNSA, ARS, CTPS, RAFT	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.8.1. Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et lutte contre la prolifération de l'ambroisie ● Diffusion information grand public sur les espèces à pollens allergisants et les risques allergiques, cf. guide ATMO PRSE3 ● Animation et renforcement du réseau de référents Ambroisie (constitués en 2021) pour surveiller la présence d'espèces à pollens allergisants et/ou exotiques envahissantes (élus et citoyens) - Lien FA1.6. ● Formation et accompagnement des référents, pour prévenir le développement des espèces à pollens allergisants (gestion des espaces verts, commande publique…) et pour la lutte spécifique contre l'ambroisie ● Information du grand public	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / FREDON, ATMO BFC, CPTS, Conservatoire botanique de Franche Comté, Réseau national de surveillance de l'ambroisie (RNSA), ARS BFC
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	CCPHD
1.8.2. Actions ciblées de remédiation si présence d'espèce allergisante constatée (ambroisie ou autre espèce générant un risque accru pour la santé) : abattage, arrachage. Lutte complémentaire des référents ambroisie et/ou du gestionnaire	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	FREDON / CCPHD
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	ARS
1.8.3. Accompagnement des membres de la CPTS dans la prévention et la prise en charge des personnes allergiques (formation, information en lien avec le RAFT). Rencontre avec le réseau du CLS : information des élus et des professionnels de santé notamment (FREDON en lien avec RAFT)	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CTPS, RAFT
	Cible	Particuliers, communes
	Financement	ARS

Action 1.9 – Préserver les populations et les activités des risques naturels et anticiper leurs évolutions

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Anticiper, prévenir et gérer les risques naturels et technologiques et leur évolution sous l'effet du changement climatique

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court et long terme (PLUi)	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Temps interne à la CCPHD - selon actions définies suite aux études	Document départemental de prévention des risques majeurs Feuille de route interministérielle 2022-2025 "adaptation des forêts au changement climatique"

Descriptif de l'action	Contexte
L'action porte sur la prise en compte de trois types de risque sur le territoire et de leur évolution possible vis-à-vis des conséquences du changement climatique : inondations par ruissellement, feux de forêt et mouvements de terrain.	Le territoire de la CCPHD est concerné par les risques d'inondation liée au ruissellement, notamment en raison de l'imperméabilisation des sols, par le risque de mouvement de terrain, en raison de son sous-sol de nature karstique et par les risques de feux de forêt. Si ces risques, et particulièrement les deux premiers, sont déjà pris en compte, à travers des documents réglementaires, il est nécessaire de prendre en compte dès maintenant des mesures permettant d'anticiper leurs évolution liées au changement climatique et de limiter l'aggravation des risques : lutte contre les inondations et désimperméabilisation pour lutter contre les aléas liés à l'intensification des événements météo pluvieux, prise en compte dans l'urbanisme du réseau karstique et des risques associés (vidange du réseau, effondrement, etc.), prise en compte dans l'urbanisme, la gestion sylvicole et sensibilisation autour du risque de feux de forêt, susceptible de s'aggraver en raison de l'augmentation des températures, épisodes de sécheresse et dégradation de santé de la forêt. À l'échelle départementale, le document départemental de prévention des risques naturels permet déjà la prise en compte de ces risques. Il doit être révisé en 2025. Aujourd'hui le risque de ruissellement reste limité sur le territoire aux abords des cours d'eau et aux débordements de réseaux.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une évolution des risques naturels prises en compte dans le prochain PLUi valant SCOT	**Moyens**	Nombre de réunions et d'études
	Résultats	Surfaces désimperméabilisées Carte des zones les plus à risques

Partenaires	Suivi interne
DREAL, CEREMA, DDT 25, CD25 ; COFOR ; ONF ; CRPF ; CIA25-90 ; SDIS ; Pôle Karst	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.9.1 Suivre l'étude "de prédisposition des terrains au ruissellement par méthode sèche" engagée en 2022 par la DREAL et le CEREMA, et portant actuellement sur 14 communes de la CCPHD situées sur les bassins versants amont du Grand Besançon. 3 communes supplémentaires seront rattachées à la démarche. En fonction des conclusions de ces travaux, l'extension de la méthode aux 33 autres communes de la CCPHD pourra être envisagée. Et le cas échéant une mise à jour de la prise en compte des risques inondations dans le PLUi valant SCOT sera envisagée, ainsi que la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. Sans attendre, mise en œuvre des orientations du PLUi valant SCOT en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. *S'appuyer sur les incitations du SDAGE 2022-2027 : « Le SDAGE incite à ce que les documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLU) prévoient, en compensation de l'ouverture de zones à l'urbanisation, la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées. Sous réserve de capacités techniques suffisantes en matière d'infiltration des sols, la surface cumulée des projets de désimperméabilisation visera à atteindre 150% de la nouvelle surface imperméabilisée suite aux décisions d'ouverture à l'urbanisation prévues dans le document de planification. »*	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	2022-2023 / En cours Prochaine révision du PLUi
	Pilotage / partenaires clefs	DREAL, CEREMA, DDT 25
	Cible(s)	Particuliers, communes
	Financement	DREAL, CEREMA
1.9.2. Suivre les réflexions et travaux du pôle karst BFC pour impliquer la CCPHD dans la réalisation d'études et d'actions de prévention des mouvements de terrain (effondrement karstique…) Sans attendre, mise en œuvre des orientations du PLUi valant SCOT sur les secteurs de dolines, à cavités souterraines et de risque retrait-gonflement des argiles	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier Prochaine révision du PLUi
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Pôle Karst
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
1.9.3. Suivre les réflexions engagées par l'ONF dans le cadre de la structuration d'un réseau de référents de défense des forêts contre l'incendie à l'échelle régionale (création du réseau, acculturation, veille météo, mise en place de système d'alerte et de remontée d'information, référencement des points d'eau, planification d'investissements pour la lutte contre l'incendie…). Sans attendre : ● Sensibiliser aux mesures préventives contre les risques de feux de forêt et sur les bonnes pratiques (débroussaillage, recul de lisière, brûlage à l'air libre) ● Application de mesures préventives de restriction d'accès aux forêts en cas de dépassement des seuils d'inflammabilité des végétaux (engins forestiers, véhicules, voire public) sur proposition de l'ONF Au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et de la structuration du réseau : ● Intégration de mesures préventives lors de la révision des documents de gestion forestière ● S'assurer de la comptabilité des mesures et des investissements à réaliser pour la lutte contre l'incendie avec les règles d'urbanisme applicables - et faire évoluer le document au besoin ● Voire formalisation d'un plan de prévention contre les incendies de forêt	**Typologie**	Études - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier Prochaine révision du PLUi
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / DDT 25; DREAL ; CD25 ; COFOR ; ONF ; CRPF ; CIA25-90 ; SDIS
	Cible(s)	Communes propriétaires de forêt, propriétaires forestiers privés
	Financement	CCPHD, communes

Action 1.10 – Réduire les déchets à la source

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Gérer la ressource matière et valoriser les déchets

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court terme	PREVAL - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	budget compétence "déchets"	Programme ZDZG de PREVAL

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à proposer des solutions de réduction à la source des déchets dans le cadre de programmes de prévention mis en œuvre par PREVAL en faveur du tri à la source des biodéchets et de la réduction des déchets ménagers et assimilés plus généralement, par la pratique du compostage, la lutte contre le gaspillage, le changement de pratiques pour l'entretien des espaces verts, etc. Le réemploi n'est pas traité dans cette action (cf. FA 1.13).	La compétence prévention des déchets ménagers et assimilés de la CCPHD est mise en œuvre par PREVAL Haut-Doubs. La production de DMA est de 536 kg/hab. sur le territoire de la CCPHD contre 477 kg/hab. en BFC en 2019. La région BFC s'est fixée pour objectif de réduire de 15% la production des Déchets Ménagers Assimilés d'ici 2025 par rapport à 2010. La CCPHD a mis en place la redevance incitative depuis 2013. Bien que ne disposant pas d'un PLPDMA en tant que tel, PREVAL propose un programme de prévention à ses usagers en lien avec son engagement "Zéro déchet - Zéro gaspillage". Outre la poursuite des actions de prévention déjà menée par PREVAL, les principaux leviers d'optimisation du service public de gestion des déchets sont la généralisation du tri à la source des biodéchets et la refonte de la redevance incitative. Par ailleurs, la région BFC s'est fixé pour objectif de stabiliser la production des Déchets des Activités Économiques et déchets inertes du BTP

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une tarification du service déchets qui couvre tous les coûts afférents -15% de production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 (par rapport à 2010)	**Moyens**	nb de composteurs installés / distribués
	Résultats	kg/déchets par habitant par an

Partenaires	Suivi interne
CCI, CMA, PREVAL	Pôle TEPE / Commission GRD

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.10.1 Accompagner les différents publics à la réduction à la source de la production de déchets : ● Poursuite du programme de prévention des déchets ménagers auprès des particuliers avec PREVAL : animations, commerçants “zéro emballage”/ vrac, gaspillage alimentaire... ● Communiquer auprès des professionnels sur les accompagnements dispensés par la CCI et la CMA	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL / CCPHD, CCI, CMA
	Cible(s)	Particuliers, entreprises, communes
	Financement	AAP ADEME pour mise en œuvre du plan d’actions Biodéchets
1.10.2 Mettre en place le plan d’actions défini dans le cadre de l’étude Biodéchets avec PREVAL : Sensibilisation, formation, accompagnement à l'acquisition et au démarrage composteur individuel ou collectif (en pied d’immeuble ou au niveau d’un quartier), la mise en place de zones de dépôt pour les déchets verts, la mise à disposition de broyeurs, etc.	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	2023 - 2028 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL / CCPHD, communes
	Cible(s)	Particuliers, entreprises, communes
	Financement	ADEME, PREVAL, CCPHD, communes
1.10.3. Refondre les modalités de financement du service déchets pour être plus incitatif sur la réduction de la production globale de déchets “passer d’une logique de tri des déchets à une logique de réduction de la production de déchets”.	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / PREVAL
	Cible(s)	Particuliers, entreprises, communes
	Financement	CCPHD

Action 1.11 – Optimiser la collecte et la valorisation locale des déchets

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Gérer la ressource matière et valoriser les déchets

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Moyen Terme	CCPHD - SMCOM
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	budget compétence "déchets"	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de limiter les consommations d'énergie liées à la collecte des déchets et d'améliorer le service aux usagers. Ils consistent à structurer un réseau de 4 déchèteries aux normes ICPE et offrir ainsi un accès en moins de 10 minutes, en tout point du territoire, à poursuivre la coopération avec les territoires voisins pour la collecte en porte à porte.	La CCPHD dispose et exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Le coût aidé de la collecte de DMA est de 94€/hab. sur le territoire de la CCPHD contre 77€/hab. en BFC en 2019. Aujourd'hui, elle propose aux usagers 2 déchèteries aux normes ICPE à Bouclans et Valdahon en accès illimité avec 25 à 30 filières de traitement/valorisation. Ce niveau de service est insuffisant et ne permettra pas d'accueillir des filières de plus en plus nombreuses. Les professionnels peuvent également y accéder sous conditions. La collecte en porte à porte est proposée pour les OMR et emballages et la collecte du verre est réalisée en points d'apport volontaire. Ces différentes collectes sont mises en œuvre dans le cadre d'un groupement de commandes avec 6 collectivités voisines.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une collecte Porte à Porte plus efficace 4 déchèteries aux normes ICPE ouvertes au public	**Moyens**	Montants financiers alloués
	Résultats	Nombre de déchèteries aux normes ICPE Tonnages collectés

Partenaires	Suivi interne
PREVAL, SMCOM et les 5 EPCI partenaires du groupement de commande	Pôle TEPE / Commission GRD

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.11.1 Créer un réseau de 4 déchèteries intégrant les nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs), aux normes Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) , modernes et évolutives ● Monter en gamme de la déchèterie de Bouclans (suivi normes ICPE) ● Création de 2 nouvelles déchèteries aux normes ICPE (Orchamps-Vennes et Pierrefontaine-les-Varans) ● Reconstruction de la déchèterie principale ICPE de Valdahon dans le cadre du Pôle réemploi (cf FA 1.12) et aussi : ● Poursuivre la formation des agents de déchèterie pour un meilleur conseil de tri, et suivi des déchets professionnels ● Évolution des conditions d'accès des professionnels aux déchèteries ● Mise en place d'outils d'optimisation de la gestion des sites : contrôle d'accès, bordereau de suivi…	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2026 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / PREVAL
	Cible(s)	Particuliers, entreprises, agents
	Financement	CCPHD, CD25
1.11.2. Intégrer les enjeux d'optimisation de collecte et de valorisation locale des déchets lors du renouvellement des marchés de collecte (Fréquence de collecte, suivi individualisé de la collecte, distance parcourue, émissions de polluants et de nuisances liées au transport…)	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2024-2025/ A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	SMCOM / CCPHD et les 5 autres EPCI partenaires du groupement de commande, PREVAL
	Cible(s)	Particuliers
	Financement	CCPHD

Action 1.12 – Favoriser le réemploi des déchets et matériaux

Axe stratégique 1 - Économiser les ressources et maintenir un environnement de qualité pour la santé humaine et la biodiversité
Orientation stratégique : Gérer la ressource matière et valoriser les déchets

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Moyen terme	CCPHD - PREVAL
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	13.5 millions € 1 ETP (pour le suivi du projet)	Programme ZDZG de PREVAL Synergie inter-entreprise PREVAL

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action présente le projet de création d'un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire sur la commune de Valdahon.	Face aux constats suivants : - Une filière réemploi saturé et un local trop petit : 150 tonnes de déchets détournées environ, et potentiel de 260 tonnes d'objets supplémentaires et gisement matériaux à évaluer ; - Un réseau de déchèteries à créer (cf. FA1.12.) ; - Besoin d'un local adapté pour l'activité de démantèlement en vue du recyclage ; - Opportunités et sollicitations de développement d'activités autour de l'économie circulaire ; - L'étude d'opportunité menée en 2021 par la CCPHD et PREVAL a abouti au lancement du projet de création d'un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire sur la commune de Valdahon. Depuis 11/2021, la CCPHD et PREVAL précisent le projet en coconstruisant avec les citoyens avec l'appui de Franche-Comté Active et La fruitière à énergies.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire en activité	**Moyens**	
	Résultats	Création du pôle (OUI/NON)

Partenaires	Suivi interne
PREVAL, Groupe projet réemploi, France Active FC, La fruitière à énergies	Pôle TEPE - Pôle Services techniques / Commission GRD

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
1.12.1 Créer un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire à Valdahon avec en cœur de projet : ● Une plateforme de réemploi (recyclerie, matériauthèque, ateliers, espaces de vente…) ; ● Une déchèterie avec plateformes de broyage de végétaux et de bois et espace de stockage de bennes ; ● Un atelier de démantèlement. Dans un esprit de mutualisation et de synergie cohérent avec l'esprit du réemploi et de l'économie de la ressource, différents équipements propres à la CCPHD pourront venir s'adosser à ce pôle : ● Services techniques de la CCPHD ; ● Pépinière d'entreprises / Incubateur de l'économie circulaire ; ● Plateforme bois déchiqueté (cf FA 4.6.) ; ● Réseau de chaleur raccordant le pôle/les équipements CCPHD au siège de la CCPHD, voire à d'autres entreprises de la ZA En Pougie (cf. FA 5.1.). *Au vu de son importance, la réalisation de ce projet sera phasée.* Ce pôle d'économie circulaire permettra de donner une seconde vie à nos objets, tout en générant des emplois et une dynamique citoyenne. Terrain d'innovation et de coopération, cette nouvelle plateforme ouvrira ses portes à Valdahon à horizon 2026. Le projet de pôle d'économie circulaire poursuit plusieurs objectifs : ● Faire des déchets une ressource ● Créer des emplois d'insertion par l'activité économique ● Mobiliser le territoire, créer des coopérations avec les acteurs locaux ● Créer un outil de partage de savoirs, une fabrique à initiatives pour la transition écologique https://www.reemploi-ccphd.fr/	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2026 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL - CCPHD / Groupe projet réemploi, France Active FC, La fruitière à énergies
	Cible(s)	Particuliers, entreprises
	Financement	PREVAL, CCPHD, État, Région, CD25

III.C.2. Axe 2 – Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Cet axe du Plan d'actions du PCAET reprend directement les actions du Schéma Local d'Orientation des Mobilités (SLOM), dont les actions ont été validées en décembre 2022.

L'ensemble des éléments portés à connaissance par la Région y ont été prises en compte lors de son élaboration.

Une ingénierie Mobilité (1ETP) a été recrutée à la CCPHD en juillet 2023 pour la mise en œuvre du SLOM, avec le soutien financier de la Région BFC.

Le plan complet est disponible ici : https://www.portes-haut-doubs.com/sites/portes-haut-doubs.com/files/Preparer_l_avenir/221212_ccphd_-_slom_-_rapport_arret_cctr_vf.pdf

Action 2.1 – Mieux informer et sensibiliser les individus sur les offres de mobilités alternatives disponibles

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Rendre plus visibles les offres de mobilité existantes et en développer l'usage

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	2.1.1 : 0.15 ETP &+/- 18k€ ; 2.1.2 : 0.1 TCP ; 2.1.3 : /+- 17.5 k€/an	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à mieux communiquer sur les offres disponibles, en ayant soin de tenir compte des difficultés particulières rencontrées par certains publics nécessitant un accompagnement allant au-delà de la simple information, et en proposant des animations pour inciter à changer les pratiques de mobilité.	Sur ce territoire rural peu dense des Portes du Haut-Doubs, les habitants recourent majoritairement à la voiture individuelle pour leur déplacement (85% des déplacements tous motifs confondus). Il existe pourtant des offres de mobilité qui constituent autant d'alternatives à l'autosolisme. Ces offres ne sont pas suffisamment connues par les habitants et les acteurs du territoire, comme cela a pu être constaté dans le cadre de l'élaboration du SLOM.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
1 conseiller mobilité « permanent » + 8 relais Conseil (un par bourg centre) 1 permanence/mois/bourg centre Organisation d'une "fête de la mobilité" tous les 2 ans	**Moyens**	Nombre de répertoires édités Nombre d'ambassadeurs, nombre de permanences/RDV Nombre d'actions de sensibilisation organisés
	Résultats	Nombre de répertoires distribués / téléchargés Nombre de sollicitations/renseignements, et évolution de la demande Nombre de personnes accompagnées et évolution taux accompagnement Nombre de participants aux actions de sensibilisation

Partenaires	Suivi interne
Région BFC, AOM voisines, CD25, ADEME, Maisons France Services, Communes, partenaires sociaux (CMS, CCAS…), associations (ADS, Familles rurales-EVS, Croix rouge…), bénévoles, associations commerçantes, entreprises, etc.	Pôle AD / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.1.1 Créer un répertoire de la mobilité rassemblant l'ensemble des offres de mobilité disponibles sur le territoire : Ce recensement servira en premier lieu aux habitants et salariés des entreprises implantées sur le territoire, et bénéficiera également aux visiteurs et touristes. Il apportera des réponses à la question "Comment se déplacer sur la CCPHD ?" mais aussi en lien avec les offres régionales et des territoires voisins "Comment rejoindre les pôles extérieurs ?" ou encore "Comment venir sur le territoire ? ". Il intégrera approche multimodale, approche solidaire, contacts utiles, renvoi vers sites partenaires et mettra en avant les bénéfices des solutions alternatives (coût, temps, santé…). Cet outil pourra être mis à profit dans le cadre d'une mallette « nouveaux arrivants » et être repris pour communication des acteurs locaux sur les solutions d'accès à leurs établissements.	**Typologie**	Service /Étude
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, AOM voisines, CD25, Communes, partenaires sociaux, associations
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région
2.1.2 Développer un réseau d'ambassadeurs Mobilité pour apporter des réponses aux interrogations des habitants et en particulier des publics "fragiles", pour les aider à trouver la/les solutions de mobilité qui leur conviennent : Ce réseau serait initié et animé par la CCPHD en s'appuyant sur des relais de proximité (Espaces de Vie Sociaux, Maisons France Service, CCAS…). Le conseil apporté pourrait prendre la forme de permanences (téléphoniques ou physiques), de RDV individuel, voire un accompagnement "en situation".	**Typologie**	Service /Étude
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, AOM voisines, CD25, ADEME Maisons France Services, partenaires sociaux, associations
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région, ADEME, CD25
2.1.3 Organiser des événements et campagnes pour promouvoir et sensibiliser aux solutions alternatives de mobilité et encourager le changement de pratiques de mobilité : Par exemple : relais chaque année du Challenge mobilité régional, organisation d'un événement festif grand public autour de la mobilité à l'échelle intercommunal tous les 2 ans, participation régulière à des manifestations locales pour promouvoir les offres de mobilité, proposition d'actions spécifiques en direction des jeunes publics. Communiquer sur le guide de la mobilité Régionale, produit par la Région BFC.	**Typologie**	Service /Étude
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région, CD25, ADEME, Communes, partenaires sociaux, associations
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région, ADEME

Action 2.2 – Accompagner les entreprises dans la promotion des solutions de mobilités alternatives disponibles et l'amélioration de leur pratique

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Rendre plus visibles les offres de mobilité existantes et en développer l'usage

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	2.2 : 0,25 ETP voire davantage selon le niveau d'accompagnement ou 600€ HT/jour si externalisation. Accompagnement des entreprises +/- 30 k € par Plan de Mobilité	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à accompagner les entreprises dans la recherche et la promotion de solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme pour le déplacement domicile-travail de leurs salariés, et plus généralement pour la recherche de solutions leur permettant de réduire l'impact des transports liés à leurs activités.	Les entreprises sur le territoire offrent 9 100 emplois dont 2 455 au sein des 8 bourgs de l'armature territoriale. Les entreprises de plus de 100 salariés du territoire ne sont pas soumises à l'obligation d'élaborer un Plan de mobilité entreprise. Le territoire compte 15 entreprises de plus de 50 salariés, dont 11 implantées hors ZA. Forte des enseignements de 2 initiatives non concluantes pour accompagner les entreprises de la CCPHD (expérimentation PDE volontaire en 2019, accompagnement dans le cadre du programme arc jurassien sur la période 2019-2022), et forte de sa nouvelle compétence AOM, la CCPHD souhaite proposer un nouveau dispositif d'accompagnement à ses entreprises. Si le programme arc jurassien n'a pas permis d'accompagner les entreprises françaises, ce dispositif reste intéressant pour les déplacements domicile-travail des frontaliers. Il sera source d'inspiration « technique » pour le nouveau dispositif d'accompagnement à proposer, eu égard à son efficacité auprès des entreprises suisses.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
100 % des entreprises ont accès au Conseil en mobilité Un programme d'actions validé et partagé par les entreprises mis en œuvre	**Moyens**	Temps de travail et budget dédié à l'accompagnement des entreprises Nombre d'actions menées auprès des entreprises
	Résultats	Nombre de référents mobilités en entreprises et évolution Taux de participation des entreprises locales au Challenge régional de la mobilité ; Nombre d'entreprises accompagnées en collectif / nombre de salariés concernés et évolution Nombre d'entreprises de plus de 50 salariés accompagnés en individuel / nombre de salariés concernés et évolution Évolution des parts modales des actifs dans les déplacements domicile-travail des entreprises concernées

Partenaires	Suivi interne
Entreprises, Région BFC, ADEME BFC, Territoires voisins	Pôle AD / Commission Éco & commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.2.1 Accompagner collectivement les entreprises dans la promotion des mobilités alternatives (en lien avec l'action 2.1) : ● Réunions d'informations/Animations mobilités pour promouvoir le covoiturage/mobilité douce/télétravail et autres solutions alternatives à l'échelle des ZA et à l'échelle des bourgs-centres / bassin de vie pour les petites entreprises <50 salariés ● Mise en place et animation d'un réseau de référent mobilité en lien avec la dynamique des synergies inter-entreprises, pour coconstruire un programme d'animation et développer des outils et les relayer en entreprise et auprès des salariés ;	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région
	Cible(s)	entreprises
	Financement	ADEME, Région
2.2.2 Accompagner individuellement les entreprises >50 salariés dans la mise en œuvre des Négociations Annuelles Obligatoires sur les enjeux mobilités, intégrant la promotion des outils régionaux en faveur de la mobilité des salariés (ticket mobilité...), voire dans l'élaboration d'un plan de mobilité (inter)entreprise le cas échéant et à terme quand de nouveaux services mobilités seront déployés sur le territoire.	**Typologie**	Service /Étude
	Date de démarrage / Statut	Selon intérêt des entreprises / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région
	Cible(s)	entreprises
	Financement	ADEME, Région
2.2.3 Poursuivre la participation au programme de promotion du covoiturage au sein de l'Arc jurassien pour les actifs frontaliers	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours *sous réserve pérennité du dispositif au-delà*
	Pilotage / partenaires clefs	Entreprises
	Cible(s)	entreprises
	Financement	ADEME, Région

Action 2.3 – Favoriser l'intermodalité en améliorant la coordination des services existants et en aménageant des pôles d'échanges multimodaux

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Favoriser l'intermodalité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	CCPHD - Région BFC
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	2.3.1 : 0,05 ETP chargé de mission CCPHD 2.3.2 : Entre 10 et 80 K€ /an, 0,10 ETP et +/- 10K	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action consiste à inscrire l'offre de mobilités du territoire dans une logique de multimodalité, en référençant dans le SIM MOBIGO, en faisant évoluer les services existants pour les mettre en connexion, et en aménageant des pôles d'échanges multimodaux.	Le site Mobigo.fr, système d'information multimodale de la région BFC recense toutes les informations relatives au transport public et alternatif disponible en Bourgogne-Franche Comté. À ce jour, l'offre de mobilité présente sur la CCPHD y est incomplète, et n'est donc pas prise en compte pour les calculs de trajet pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle (bus, train, vélo, covoiturage, etc.). L'offre structurante de transport collectif, présente sur la CCPHD, est composée de la ligne TER ferrée dite ligne des Horlogers (Besançon-La Chaux-de-Fonds) et de la ligne routière interurbaine MobiGo LR203 (Besançon-Pontarlier). Alors qu'elles desservent toutes deux Besançon, ces offres ne peuvent jouer sur leur complémentarité dans la mesure où elles ne bénéficient pas d'arrêts communs qui les mettent en connexion. La CCPHD ne dispose donc pas à ce jour de véritable pôle d'échange multimodal sur son territoire rassemblant en un même lieu au moins 2 offres de transport en commun. Pour autant, elle présente quatre nœuds modaux (avec un arrêt transport en commun et une offre covoiturage) identifiés dans le cadre du diagnostic à Étalans (2 sites), Valdahon, Avoudrey et Les Premiers Sapins - Nods. Valdahon-Gare et le site d'Étalans « Croix de pierre " sont aujourd'hui les 2 nœuds les plus structurants.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
100% de l'offre alternative (transport collectif, covoiturage et vélo) présente sur la CCPHD intégrée à la plateforme ViaMobiGo d'ici 2 ans Des offres ferrées et routières connectées de manière pérenne sur un PEM suite à une expérimentation réussie Deux véritables pôles d'échanges structurants aménagés	**Moyens**	Mise à jour régulière des informations sur la plateforme viaMOBIGO.fr
	Résultats	Nombre de clic sur la plateforme viaMOBIGO.fr pour des trajets depuis ou vers CCPHD et évolution Évolution de la fréquentation des services TER et LR203 Estimation du nombre d'usagers effectuant un trajet multimodal (train et car) - enquête Évolution de la fréquentation des pôles d'échanges, le cas échéant - comptage

Partenaires	Suivi interne
Région BFC, AOM voisines, CD25, ADEME, Maisons France Services, Communes, partenaires sociaux (CMS, CCAS…), associations (ADS, Familles rurales-EVS, Croix rouge…), bénévoles, associations commerçantes, entreprises, etc.	Pôle AD & Pôle ST / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.3.1 : Intégrer l'ensemble de l'offre de mobilité de la CCPHD à la plateforme régionale viaMOBIGO.fr Pour ce faire, la CCPHD adhérera à la centrale d'achat du SIM Mobigo porté par la Région BFC. Elle fera la promotion du SIM dans le cadre des actions 2.1 et 2.2 pour que cet outil soit mieux connu et devienne un réflexe.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région
2.3.2 : Faire évoluer les offres de transport en commun ferrée et routière existantes pour les mettre en connexion La CCPHD souhaite étudier avec la Région : - à court terme, l'expérimentation d'une desserte par la ligne MOBIGO LR203 des gares d'Étalans et de Valdahon (à l'occasion du renforcement du service - cf. action 2.5). -à plus long terme, la création d'un nouvel arrêt TER au niveau de la ZA de la Croix de Pierre, qui pourrait également, le cas échéant, être une opportunité pour le développement d'une liaison Fret pour les entreprises de la ZA. La CCPHD réservera un espace dans la ZA à cette fin. Le cas échéant des offres tarifaires/ d'abonnement couplées TER/Bus MOBIGO/services CCPHD seraient à proposer.	**Typologie**	Service / Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	Région BFC / SNCF, territoires desservis
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région
2.3.3 : Aménagement de véritables Pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire : Réaliser l'aménagement d'un PEM au niveau du carrefour de la Croix de Pierre à Étalans : quai bus pour ligne MOBIGO LR203 (mutualisable pour services CCPHD le cas échéant), aire structurante de covoiturage, connexion par voie douce entre Étalans Gare et Étalans Croix de Pierre (CF FA 18), en ménageant une liaison vers l'emplacement réservé pour un nouvel arrêt TER. Les nœuds de Valdahon, Étalans-Gare, Avoudrey, Les Premiers Sapins -Nods seront à améliorer et faire évoluer en véritable PEM, le cas échéant, en fonction de l'évolution des services proposés sur le territoire.	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	? / A programmer en fonction de l'évolution des services et des soutiens financiers mobilisables
	Pilotage / partenaires clefs	Communes / Région, CD25
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région, CD25, État

Action 2.4 – Renforcer l'offre de transport collectif vers les pôles externes générateurs de déplacement

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Renforcer l'offre de transport collectif

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	Région BFC
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	10-15 k€ par arrêt TC (à la charge des communes)	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise une gouvernance pour accompagner l'évolution des services régionaux (TER et LR203-Mobigo)) qui desservent les pôles externes générateurs de déplacement (Grand Besançon, Morteau, Pontarlier) pour en renforcer l'usage.	L'offre structurante de transport collectif, présente sur la CCPHD, est composée de la ligne TER ferrée dite ligne des Horlogers (Besançon-La Chaux-de-Fonds) et de la ligne routière interurbaine MobiGo LR203 (Besançon-Pontarlier). La ligne LR 203 reliant Besançon à Pontarlier dispose de 2 arrêts sur la CCPHD (Étalans-Croix de Pierre et Les Premiers Sapins - Nods). On observe ainsi une quasi saturation sur certains services. La commune de Valdahon souhaiterait bénéficier de ce service pour la connecter à Pontarlier. La ligne TER des Horlogers dessert 4 gares sur la CCPHD : Étalans-Gare, Le Valdahon - Camp militaire, Le Valdahon - Gare et Avoudrey. La ligne a fait l'objet d'importants travaux de rénovation en 2021 qui ont encore accru ses potentialités. Les EPCI desservies par la ligne (dont CCPHD) se sont rapprochées de la Région fin 2021 pour proposer des évolutions complémentaires du service pour exploiter ce potentiel.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
+25% d'usagers supplémentaires à échéance de 6 ans sur la ligne LR203-Mobigo et dans le TER 2 fois plus d'abonnés sur les lignes LR203 et TER Une nouvelle ligne de bus interurbaine expérimentée pendant au moins 12 mois	**Moyens**	De manière analogue pour services MOBIGO et TER : ➢ Évolution du nombre de services par ligne ➢ Nombre de places offertes par service, et en heure de pointes ➢ Nombre de place vélos offerte
	Résultats	De manière analogue pour services MOBIGO et TER : ➢ Évolution de la fréquentation (mesurée avec montées en gare sur le territoire) ➢ Évolution du nombre d'abonnés par types d'abonnements (actifs...) ➢ Taux d'occupation des trains ➢ Taux de ponctualité des trains (respect des horaires sur la ligne) ➢ Taux d'utilisation des places vélos

Partenaires	Suivi interne
Région BFC ; Communes, autres AOM, membres des comités de ligne	Pôle AD / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.4.1. Contribuer à l'évolution de l'offre routière régionale MOBIGO ● Échanger avec la Région, en lien avec les autres AOM desservies par la ligne LR203 (comité de ligne à créer) pour améliorer le service sur la base des axes d'améliorations identifiées dans le cadre de l'élaboration du SLOM (renforcement de l'offre, horaires, transport des cycles), et notamment pour une évolution de l'itinéraires sur tout ou partie des services pour desservir Valdahon. ● Étudier l'opportunité de la création d'une nouvelle ligne routière MOBIGO reliant Besançon - Valdahon - Morteau complémentaire à l'offre TER et offrant une desserte plus fine (plus d'arrêts) et une alternative au déploiement de capacité supplémentaire sur celle-ci. Une expérimentation sur 12 à 24 mois pourrait s'envisager avant d'évaluer la pérennisation ou non d'une telle ligne.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	Région / Communes, autres AOM, membres des comités de ligne
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région BFC
2.4.2. Contribuer à l'évolution de l'offre régionale TER des Horlogers ● Échanger avec la Région, en lien avec les autres AOM desservies par la ligne TER (comité de ligne à créer) pour améliorer le service sur la base des axes d'améliorations identifiées dans le cadre de l'élaboration du SLOM (capacité, ponctualité, régularité, information des voyageurs...), les orientations pour les évolutions de l'offre, le développement de l'intermodalité (parcs-relais, vélos-stations, complémentarité des réseaux...)	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	Région
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région BFC ; Communes, autres AOM, membres des comités de ligne

Action 2.5 – Structurer une offre de transport collectif interne au territoire et ouverte à tous

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Rendre plus visibles les offres de mobilité existantes et en développer l'usage

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	CCPHD - Région BFC
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	2.6.1. = 920 000€ HT + 0.2 ETP ; 2.6.2 = neutre ou quasi ; 2.6.3. = Entre 69 250 € /an et 234 785 €/ an	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action consiste à travailler à la structuration d'une offre locale de transport en commun accessible à tous en expérimentant un service de rabattement vers les arrêts bus régionaux et gares TER du territoire et les 8 pôles internes générateurs de déplacement, et en mettant à profit les transports scolaires. L'offre solidaire LiberTAD évoluera pour tenir compte de ces nouvelles offres et répondre aux besoins spécifiques.	L'offre structurante de transport collectif, présente sur la CCPHD, est composée de la ligne TER ferrée dite ligne des Horlogers (Besançon-La Chaux-de-Fonds) et de la ligne routière interurbaine MobiGo LR203 (Besançon-Pontarlier). Ces services ne desservent pas l'ensemble des polarités du territoire alors qu'ils sont des pôles générateurs de déplacement interne. Ces services ne sont pas accessibles depuis l'ensemble des communes de la CCPHD. Toutes les communes et les polarités sont desservies par les transports scolaires (lignes internes, entrantes ou sortantes) mais ne sont pas accessibles librement pour les publics non scolaires. Le service solidaire LiberTAD est accessible depuis toutes les communes mais uniquement ouvert à certains publics (les plus fragiles) et pour certains types de trajets. La majorité de la population est donc contrainte de recourir à la voiture individuelle. Le projet doit permettre d'offrir une alternative à la voiture individuelle. Il contribuera à favoriser le recours au transport collectif, à l'intermodalité et aux modes actifs.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un service de rabattement expérimentée pendant au moins 18 mois 100% des lignes scolaires ouvertes à tous Un service de transport à la demande adapté	**Moyens**	Nombre de lignes expérimentées Nombre de lignes scolaires ouvertes aux usagers commerciaux
	Résultats	Fréquentation des lignes expérimentées, des lignes scolaires par des usagers commerciaux et du LiberTAD, et évolution (voir indicateurs fiches SLOM)

Partenaires	Suivi interne
Région BFC ; Communes, Département, établissements scolaires, partenaires sociaux	Pôle AD & Pôle ST / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.5.1. Expérimenter un service de rabattement vers les arrêts de transport en commun régional et les pôles internes générateurs de déplacements de la CCPHD Le recrutement d'une AMO spécialisée permettra de configurer le service et en préciser les modalités opérationnelles, réaliser un plan de communication et des outils pour promouvoir le service. Cette mission interrogera les quatre options de services envisagées dans le cadre de l'élaboration du SLOM. Le service à créer desservira les arrêts bus régionaux et gares TER du territoire et les 8 pôles internes générateurs de déplacement. Le service à mettre en place tiendra compte par ailleurs des possibilités offertes par la sous-action 2.6.2. Une expérimentation de 18 mois sous forme de lignes de transport en commun dont les services seront mobilisables sur réservation (équivalent à un TAD avec lignes virtuelles). A l'issue de l'expérimentation et après évaluation, la pérennisation du service sous forme de service de transport en commun régulier sera envisagée pour les lignes dont la fréquentation le justifie.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2025 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, Communes
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Rabattement : AMI Avenir Montagnes Mobilité Versement Mobilité si pérennisation des services de rabattement sous forme de transport régulier
2.5.2 Ouvrir ou expérimenter l'ouverture des lignes scolaires à tous les publics sans autorisation spécifique. La CCPHD se rapprochera de la Région pour échanger avec elle sur les modalités possibles sur la base des différentes options envisagées dans le cadre de l'élaboration du SLOM. Cette sous-action pourra aussi contribuer à l'action 2.5. et étoffer l'offre de service vers les pôles extérieurs (lignes scolaires lycées, et vers certains collèges).	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier Avancement en fonction de la Région
	Pilotage / partenaires clefs	Région / CCPHD, Communes, Département, établissements scolaires, partenaires sociaux
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Région BFC
2.5.3 Faire évoluer le service solidaire LiberTAD Ces évolutions pourront porter sur les publics éligibles, la capacité du service, les modalités du service. Elles tiendront compte des offres développées par ailleurs (sous-actions 2.6.2 et 2.6.1, mais aussi 2.9 garage solidaire), et des besoins recueillis dans le cadre des accompagnements proposés (sous-actions 2.1.2, 2.2.1) ou par les partenaires sociaux.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	? / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, AOM voisines, CD25
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, Région BFC

Action 2.6 – Favoriser une utilisation partagée de l'automobile au travers du covoiturage

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	Communes, Région, CCPHD
Impacts attendus Atténuation	**Estimation des coûts** 2.6.1 : environ 435 k€ ; 2.6.2 : 0,1 ETP /an, + part variable pour la matérialisation d'un arrêt (entre quelques dizaines et 20 000 €) ; 2.6.3 : 0,2 ETP pour mise en place puis 0,05 ETP/an après mise en place, +/- 31k€ HT /an et +/- 28k € HT	**Liens avec d'autres projets** SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à développer les usages partagés de la voiture au travers du covoiturage et de l'autopartage. Elle consiste en l'aménagement d'infrastructures de covoiturage pour mailler le territoire, la promotion des outils régionaux en faveur du covoiturage (planifié ou organisé) mais aussi l'expérimentation d'outil de covoiturage spontané.	Le covoiturage est une pratique déjà observée sur le territoire mais non accompagnée. Une première réflexion locale partielle et provisoire a été menée en 2020 pour définir un maillage d'aires de covoiturage cohérent et contribuer à l'élaboration du Schéma Régional des aires de covoiturage de la Région Bourgogne Franche Comté. Ce travail a été complété dans le cadre de l'élaboration du SLOM. Les infrastructures ont été localisées au travers du SLOM, mais ne sont aujourd'hui pas encore aménagées de manière qualitative. La Région a développé différents outils en faveur du covoiturage ces dernières années : plateforme Mobigo.fr, et préparation de l'expérimentation de lignes de covoiturage organisé (dont 2 desservent le territoire de la CCPHD). La pratique de l'autostop est également observée sur le territoire mais non sécurisée.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
15% d'actifs de la CCPHD inscrits sur l'outil de mise en relation MOBIGO Covoiturage 100% des aires de covoiturage structurantes et moyennes réalisées	**Moyens**	• Nombre d'aires, relais et arrêt créées / et de places covoiturage sur la CCPHD (Taux de places offerte par habitant) ; • Taux de réalisation des aménagements ; • Nombre d'arrêts équipés pour du covoiturage spontané
	Résultats	• Évolution de la part du covoiturage dans les déplacements des actifs (enquête panel ou INSEE) • Fréquentation des aires de covoiturage (relevés périodiques du nombre de véhicules stationnés) • Nombre de résidants de la CCPHD inscrits sur ViaMobigo.fr et appli covoiturage organisé • Nombre de communautés locales créées sur Viamobigo.fr • Nombre de trajets proposés sur la CCPHD (Via MobiGo + appli covoiturage organisé) et taux de « concrétisation » • Évolution du nombre mensuel de réservations des services • Taux d'utilisation des véhicules (heures d'utilisation/jour, semaine, mois) ; • Évolution du kilométrage effectué

Partenaires	Suivi interne
Région BFC, Communes, Département, opérateur(s) d'autopartage (particuliers, entreprises…)	Pôle AD & Pôle ST / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.6.1 Promouvoir de manière exclusive l'outil de mise en relation des covoitureurs sur viamobigo.fr, de manière à concentrer l'offre et la demande et améliorer le nombre de mise en relation. En pratique, cette sous-action s'intègre aux actions 2.1 et 2.2.	**Typologie**	Service /Étude
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, AOM voisines, CD25, Maisons France Services, Communes, partenaires sociaux, associations, commerçants, entreprises, etc.
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, Région, État, programmes de CEE, Versement mobilité le cas échéant
2.6.2 Aménager les aires de covoiturage dont l'implantation a été définie dans le cadre du SLOM, à savoir : - 5 aires structurantes situées le long des axes routiers régionaux ; - 9 aires de taille moyenne complémentaires le long du réseau routier secondaire. - L'aménagement de ces aires pourra s'appuyer sur la base de cahier des charges proposé dans le cadre du SLOM.	**Typologie**	Travaux
	Date de démarrage / Statut	2023-2029
	Pilotage / partenaires clefs	Communes / Région BFC, CCPHD
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Communes, CD25, Région, État, programmes de CEE

2.6.4 Identifier et signaler des relais et arrêts complémentaires au maillage d'aires de covoiturage, pour permettre une prise en charge sécurisée au plus proche des habitations et le covoiturage spontané (assimilable à l'auto-stop).	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, communes
2.6.5 Expérimenter des solutions de covoiturage spontané (avec ou sans affichage numérique/application smartphone) adossé au réseau d'infrastructures de covoiturage proposé.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Mise en œuvre à coupler avec 2.7.2. / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, Communes, CD25
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, Région, État, programmes de CEE, Versement mobilité le cas échéant

Action 2.7 – Permettre l'accès à un véhicule et à la conduite

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court terme	CCPHD, associations
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	montant autopartage ? 0,2 ETP pour préparer le montage du dossier, entre 10 000€/an et 100 000€/an selon modalités d'intervention "garage solidaire"	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à la mise en place de véhicules en autopartage, et à renforcer les services en direction des personnes en situation de fragilité, en lien avec les partenaires sociaux, et notamment la création d'un service garage solidaire.	Il n'existe pas d'offre publique d'autopartage sur le territoire mais une offre privée peu connue et peu visible. Certains publics "en fragilité" peuvent rencontrer des difficultés pour leur déplacement, ponctuelles ou s'inscrire dans la durée. L'offre de mobilité inclusive sur le territoire des Portes du Haut-Doubs comprend un service de transport adapté pour les élèves/étudiants en situation de handicap (CD25), le service LiberTAD de la CCPHD (cf. action 2.5) et l'intervention d'acteurs associatifs (ADS Mob', La roue de Secours…) qui proposent et aident à trouver des solutions de mobilité (location/prêt de véhicules, cours de pré-code, formations…) mais dont les interventions ne sont pas coordonnées et pas suffisantes pour répondre au besoin. Il persiste notamment des besoins liés aux coûts inhérents à l'automobile (permis de conduire, entretien, réparation), moyen de transport considéré aujourd'hui comme "indispensable" sur le territoire pour se déplacer et trouver un emploi. Cette action tiendra compte du Plan régional Mobilité solidaire entre la Région et CD25.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une offre d'autopartage pérenne sur le territoire Une nouvelle offre de services de mobilité inclusive expérimentée sur le territoire	**Moyens**	temps dédié à la coordination
	Résultats	-Nombre de bénéficiaires des services solidaires -Nature et nombre de services réalisés -Taux de réponse aux besoins exprimés ;

Partenaires	Suivi interne
Région BFC, CD 25, Associations, organismes concourant en faveur de la mobilité solidaire (la Roue de Secours, ADS MOB, ADMR …)	Pôle AD & Pôle SP / Commission TEPE et Commission Solidarités

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.7.1 Développer l'autopartage La mise en œuvre de cette sous-action s'appuiera sur les options identifiées dans le cadre de l'élaboration du SLOM : encourager le partage entre particuliers, et/ou expérimenter un service porté par la collectivité.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, Communes, CD25, opérateur(s) d'autopartage (particuliers, entreprises…)
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, Région, État, programmes de CEE, Versement mobilité le cas échéant
2.7.2 Coordonner l'action des acteurs sociaux dans le champ de la mobilité, en lien avec la politique plus générale de mise en réseau et de facilitation des actions entrant dans champ des solidarités	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, CD 25, Associations, organismes concourant en faveur de la mobilité solidaire (la Roue de Secours, ADS MOB, ADMR …)
	Cible(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, Région BFC, CD 25
2.7.3 Création d'un service "garage solidaire", à partir des options envisagées dans le SLOM	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2025 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Région BFC, CD 25, Associations, organismes concourant en faveur de la mobilité solidaire (la Roue de Secours, ADS MOB, ADMR …)
	particuliers	particuliers
	Financement	CCPHD, Région BFC, CD 25, Associations, organismes concourant en faveur de la mobilité solidaire (la Roue de Secours, ADS MOB, ADMR …)

Action 2.8 – Disposer d'un réseau performant de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Favoriser une véritable diversification des usages de l'automobile

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	SYDED - communes
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	Moins de 0,05 ETP le temps pour la veille /suivi du réseau au regard de sa taille actuel ; Réalisation d'un schéma directeur (SDIRVE) : le cas échéant à la charge du SYDED ; Coûts de la délégation au SYDED pour les communes : de 2000 à 8000€ HT/borne	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à maintenir un niveau de service satisfaisant en infrastructures de recharge publique pour véhicule électrique pour accompagner l'émergence de l'électromobilité.	Avec 5 IRVE publiques à recharge accélérée en fonctionnement et une borne rapide en cours d'installation, les Portes du Haut-Doubs sont un territoire déjà bien doté en bornes publiques, et selon le Syndicat d'énergies du Doubs "la CC rurale la plus équipée du Doubs". Par ailleurs l'implantation de bornes privées accessibles est en progression et devrait s'accentuer avec les dernières évolutions législatives (Loi Climat et Résilience). Pour autant, il apparaît important que les collectivités restent mobilisées et accompagnent la transition vers la mobilité électrique, eu égard aux incertitudes qui demeurent : performance et niveau de services des bornes privées aléatoires, aspect technologique non stabilisé en constante évolution, évolution du parc de véhicules électriques. La charnière annoncée pour la massification du parc de véhicules électriques en circulation est 2025-2027. Le SYDED a proposé en 2021 aux communes équipées de lui transférer leur compétence.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un réseau IRVE permettant de couvrir les besoins théoriques (hors recharge à domicile) du parc de véhicules électriques en circulation : en nombre et qualité.	**Moyens**	Nombre de bornes IRVE (publiques + privées) en fonctionnement sur CCPHD
	Résultats	Nombre de VE immatriculés sur CCPHD Évolution de l'utilisation des bornes publiques (nombre de recharges et puissance délivrée) et privées (puissance délivrée)

Partenaires	Suivi interne
SYDED, Communes, BFC mobilité électrique, ENEDIS	Pôle AD / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.8.1 Maintenir / entretenir le réseau de 6 bornes publiques existantes par le SYDED dans le cadre du transfert temporaire de la compétence des communes. Et également : - Mise en visibilité des 6 bornes publiques existantes : intégration de l'information dans le répertoire de la mobilité et amélioration du fléchage depuis les axes principaux dans les communes. - Réflexions sur l'opportunité d'un transfert de la compétence des communes à la CCPHD ? - Réflexions sur l'installation d'IRVE sur les aires structurantes de covoiturage au fur et à mesure de leur aménagement (lien action 2.7) - Selon besoin, perfectionnement du réseau de bornes publiques initiales (renouvellement progressif pour une technologie plus rapide/efficiente) ?	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	SYDED / communes
	Cible(s)	particuliers
	Financement	Programme CEE ADVENIR, SYDED, Région, ADEME, CD25
2.8.2 Définir le niveau d'intervention publique à plus long terme à préciser selon évolution du parc de bornes installées sur le territoire et évolution des besoins au travers de la réalisation d'un Schéma directeur IRVE	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2025 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	SYDED / communes, CCPHD, Région BFC, ADEME
	Cible(s)	particuliers
	Financement	SYDED

Action 2.9 – Développer les aménagements en faveur du vélo au quotidien

Axe stratégique 2 - Développer les services pour "Garantir la mobilité partout, pour tous, au bon endroit, au bon moment" et limiter son impact environnemental

Orientation stratégique : Développer une stratégie globale d'aménagement en faveur de la pratique quotidienne du vélo

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	0,15 ETP sur 1 an ; +/- 25K€ pour la réalisation du schéma ; chiffrage travaux à venir selon schéma	SLOM

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à développer les mobilités actives et en particulier l'usage du vélo sur le territoire de la CCPHD.	Une faible pratique utilitaire du vélo sur la CCPHD mais un potentiel est intéressant (en effet 53% des actifs du territoire travaillent sur le territoire de la CCPHD ; 30% des actifs travaillent dans leur commune de résidence). Initié fin 2017, la réalisation du schéma des itinéraires cyclables des Portes du Haut-Doubs a été repris en 2019 avec la prise de compétence « Réalisation d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal : création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes » pour permettre la mise en œuvre de ce schéma ». À ce jour, aucun des 4 itinéraires n'a été réalisé. Une attente forte à travers l'enquête population puisque 77% des répondants estiment prioritaire la création de nouveaux aménagements cyclables. Le Schéma cyclable du département du Doubs est en cours de révision.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
1 schéma cyclable intercommunal réalisé 2 itinéraires cyclables intercommunaux aménagés 25% du nouveau schéma cyclable intercommunal réalisé à échéance de 6 ans	**Moyens**	Nombre de kilomètres d'aménagement cyclable réalisés (% d'avancement du maillage, % de la voirie aménagée, km/habitant) ;
	Résultats	Évolution de la part modale du vélo chez les actifs (enquête INSEE) Évolution de la fréquentation des itinéraires (campagne de comptages ponctuelles ou pose d'un compteur fixe sur un itinéraire stratégique)

Partenaires	Suivi interne
Communes, département, Région BFC, État, PNR Doubs horloger	Pôle AD / Commission TEPE & Commission AT-VA

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
2.9.1 Élaborer un schéma cyclable intercommunal pour la mobilité du quotidien, complétant les itinéraires intercommunaux à vocation touristiques, et définissant les aménagements à réaliser dans les communes pour faciliter la circulation et l'accès aux services.	**Typologie**	Étude
	Date de démarrage / Statut	2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Communes, CD25, Région, État
	Cible(s)	particuliers
	Financement	État, ADEME, Région, CD25.
2.9.2. Accompagner les communes dans la réalisation des aménagements définis dans le schéma intercommunal en mobilisant le service de proximité aux communes de la CCPHD	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À l'issue du schéma / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	Communes, CD25, Région BFC
	Cibles(s)	particuliers
	Financement	CCPHD, État, Appels à projets, communes, CD25

III.C.3. Axe 3 – Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains

Action 3.1 – Accompagner la rénovation des logements

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains
Orientation stratégique : Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les logements

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court Terme	CCPHD - MHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	selon convention + enveloppe à définir	France Rénov'

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à structurer et renforcer l'offre de conseil et d'accompagnement à la rénovation des logements avec les partenaires et pour l'ensemble des publics, et notamment les plus précaires. Elle inclut des actions incitatives de sensibilisation et de communication.	La rénovation des logements concerne différentes cibles (propriétaires occupants, bailleurs privés et sociaux, copropriétés, publics dits précaires, etc.) et implique une sphère d'acteurs et de dispositifs d'accompagnements multiples. La structuration en guichet unique voulu par l'État propose un cadre d'intervention facilitant l'approche de ces publics. La Maison de l'Habitat du Doubs (MHD) est la structure porteuse du Service public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale, sous la forme d'un "guichet unique de la rénovation". Elle porte la mission France Rénov' et est reconnue "accompagnateur Rénov'", dans le cadre du dispositif d'aides Ma Prime Rénov'. Les accompagnements visent notamment à encourager la réalisation de de travaux dans une démarche de rénovation globale et performante. L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) propose un accompagnement à destination des ménages modestes (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, etc.). Elle s'appuie sur le PRIS (Point relais info service) ANAH confié à la MHD qui accueille les ménages, instruit les dossiers et oriente vers les opérateurs. Les opérateurs tels que SOLIHA prennent ensuite le relais pour l'accompagnement technique et administratif des projets des ménages orientés vers eux par le PRIS. Pour mémoire, la CCPHD a mis en place de 2015 à 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire et n'est plus éligible à ce dispositif.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
1100 logements rénovés de façon performante (BBC) sur 6 ans (rythme stratégie) Un service d'accompagnement à la rénovation, à l'efficacité et la sobriété dans le logement opérant Des publics en précarité accompagnés	**Moyens**	Montants d'aides financières allouées Nombre d'événements et actions de communication
	Résultats	Nombre de contacts MHD / ANAH ; Nombre de rénovations accompagnées

Partenaires	Suivi interne
ANAH, CD25, Région, MHD, SOLIHA, CMS, CCAS	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous actions		
3.1.1 Relayer et rapprocher les services de conseils et d'accompagnement à la rénovation (énergie, Qualité de l'air intérieur, radon) pour tous les particuliers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, communes bailleurs, et aussi copropriétés et locataires), en visant des niveaux de rénovation performante (niveau BBC) : ● Proposer un conventionnement pluriannuel pour renforcer l'offre d'accompagnement MHD sur le territoire (rénovation énergétique, juriste, architecte) : permanences conseil ● Conventionner avec SOLIHA (ou autre opérateur ANAH) pour apporter un accompagnement spécifique aux ménages les plus modestes pour la rénovation de leurs logements et la lutte contre l'habitat indigne : permanence, conseil à domicile, aide au montage de dossier d'aide financière (Ma Prime Rénov Sérénité et accompagnateur Rénov', aides Région BFC-Effilogis…) ● Informer les propriétaires de logements vacants des aides du Programme d'Intérêt Général (PIG) animé par SOLIHA	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / MHD, SOLIHA, ANAH, Région
	Cible(s)	Habitants
	Financement	ANAH, CD25, Région, CCPHD
3.1.2 Renforcer les dispositifs existants par une intervention pro-active de la collectivité : ● Proposer des outils complémentaires : prêt de matériel pour autodiagnostic (mallette éco-climat) ... ● Travailler avec les acteurs sociaux du territoire pour mieux accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ● Définir un dispositif de facilitation des dossiers de travaux de rénovation, à partir des retours d'expérience des dossiers instruits par la MHD et l'ANAH : co-financement d'audits préalables (hors "mon accompagnateur Rénov') ? reste à charge bloquant? prêt à taux 0? relogements temporaires? etc.) ● Financer un accompagnement post-travaux de rénovation : pour l'appropriation du logement rénové et la mise en place de nouvelles habitudes, en particulier pour les copropriétés.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / MHD, CMS, CCAS
	Cible(s)	Habitants
	Financement	CCPHD
3.1.3 Développer et mettre en place un plan de communication local autour de la rénovation des logements pour mobiliser et sensibiliser les publics : ● Communication régulière sur les enjeux de la rénovation et les accompagnements possibles (travaux énergétiques, aides financières...) ● Proposition d'un programme d'ateliers et de formations sur les thématiques complémentaires : auto-rénovation, matériaux biosourcés, qualité de l'air, végétalisation et traitement des abords des logements… ● Organisation d'animations et d'un événement (type Forum de la rénovation) … ● Sensibilisation sur le niveau de performance à viser dans les rénovations.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	MHD-CCPHD
	Cible(s)	Habitants
	Financement	CCPHD

Note : à compter de 2014, le suivi des rénovations de logements devra être réalisé par des accompagnateurs Rénov agréés et financés par des CRR. A ce jour, la Maison de l'Habitat n'est pas agréée. La CCPHD suivra l'évolution des agréments et l'action pourra être ajustée en tant que besoin.

Action 3.2 – Accompagner la rénovation des bâtiments d'activité

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains
Orientation stratégique : Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments d'activité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court Terme	CCI - CMA - AER - Chambre d'Agriculture
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	coût conventions - Temps interne d'animation	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à mobiliser les entreprises et à renforcer l'action des partenaires pour améliorer les performances environnementales (énergie, qualité de l'air…) des bâtiments d'activités. Elle vise également à renforcer la sobriété d'usage dans les bâtiments d'activité.	De nombreuses entreprises du secteur tertiaire (commerces, services, etc.) ou industriel sont présentes sur le territoire de la CCPHD. Leurs bâtiments et leurs process sont consommateurs d'énergie et émetteurs de GES. Différents dispositifs d'accompagnement sont proposés au plan national et régional et portés localement par l'AER, la CCI et la CMA. L'AER (Agence Économique Régionale) propose un accompagnement dans la démarche économie circulaire. Les chambres consulaires conseillent les entreprises sur les sujets de la performance énergétique, de l'éclairage et des énergies renouvelables, l'éco-responsabilité et la RSE, la gestion de l'eau et des déchets ou encore la mobilité et les énergies renouvelables. les bâtiments & Process. Dans le cadre du décret tertiaire, certaines entreprises peuvent également être obligées de mettre en place des actions de rénovation de leurs bâtiments. Cette action a également pour objectif de les accompagner dans cette démarche. La CCPHD travaille historiquement avec ces structures au titre de sa compétence développement économique dans le cadre de conventions de partenariat.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
(objectif couplé Actions 3.2 - 3.3.) 9% des surfaces tertiaires publiques et privées rénovés sur 6 ans (rythme stratégie)	**Moyens**	Moyens alloués via la convention pour le volet environnement
	Résultats	Nombre d'entreprises en contact avec CCI / CMA / AER sur volet environnement Nombre de dossiers accompagnées (si disponible m² rénovés et quantification économie énergie)

Partenaires	Suivi interne
CCI, CMA, AER, Chambre d'Agriculture	Pôle TEPE & Pôle AD / Commission TEPE & Commission Éco

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
3.2.1 Relayer et rapprocher les services d'accompagnement AER / CCI / CMA et Chambre d'Agriculture : ● Information sur les dispositifs d'aides ou primes ● Accompagnement individuel sur demande : ○ Visites énergie ou flux (eau, déchets), réalisation d'un diagnostic énergie ADEME ○ Accompagnement d'aide à la décision et au montage de dossier de demande d'aides ○ Réalisation du dossier d'études de faisabilité ○ Accompagnement au suivi des actions (en fonction de la thématique) ● Mobilisation des acteurs dans le cadre de clubs ou groupes : Club ISO 50 001, Club environnement, Club RSE, pour le partage de bonnes pratiques (CCI)	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCI, CMA, Chambre d'Agriculture / CCPHD
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	ADEME, Région, AERMC
3.2.2 Renforcer les dispositifs existants par une intervention pro-active de la collectivité : ● Identifier la possibilité de conventionnement complémentaire avec AER/CCI/CMA pour renforcer leur intervention sur le territoire dans un cadre collectif, en lien avec démarche synergie inter-entreprises ● Identifier les possibilités d'un prêt à taux 0 pour les TPE/PME pour accompagner le financement des actions de rénovation, de sobriété et d'efficacité, en lien avec les aides à l'immobilier d'entreprise *La CCPHD dispose déjà d'une première convention avec la CMA, qui permet l'organisation de 3 à 4 réunions thématiques par an et de formations délocalisées.*	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CCI, CMA
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	CCPHD
3.2.3 Développer et mettre en place un plan de communication local autour de la rénovation des bâtiments et la sobriété dans les usages pour mobiliser et sensibiliser les entreprises : ● Animation de petits déjeuner thématiques avec les entreprises pour échanger, rencontres thématiques, visites de chantier et retours d'expériences…	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CCI-CMA
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	CCPHD

Action 3.3 – Accompagner la rénovation des bâtiments des collectivités

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains

Orientation stratégique : Améliorer la performance énergétique et la sobriété dans les bâtiments des collectivités

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court et Moyen Terme	Communes - CCPHD - SYDED
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation		

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à mettre en place et à poursuivre des mesures permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine des collectivités, bâtiments et éclairage public. Elle vise également à renforcer la sobriété d'usage dans les bâtiments d'activité.	Les collectivités (communes, CCPHD, mais aussi Département, Syndicats mixtes) détiennent un patrimoine bâti important sur le territoire, qui est consommateur d'énergie et émetteur de GES, et pour lequel les enjeux qualité de l'air intérieur sont également à prendre en compte. L'éclairage public est intégré au patrimoine des communes. Les actions sur le patrimoine public rejoignent l'enjeu d'exemplarité. Le SYDED propose un accompagnement complet aux communes, EPCI et SM adhérents pour la rénovation et l'amélioration de leur patrimoine. Plusieurs communes ont engagé la rénovation de leur patrimoine. Dans le cadre du programme TEPCV, 33 communes ont réalisé une rénovation totale ou partielle de leur éclairage public (passage en leds principalement) ; son optimisation est à poursuivre, notamment pour intégrer les enjeux de pollution lumineuse. Le Département mène de son côté un programme de rénovation de ses collèges.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
(objectif couplé Actions 3.2 - 3.3.) 9% des surfaces tertiaires publiques et privées rénovés sur 6 ans (rythme stratégie)	**Moyens**	Nombre d'audits réalisés
	Résultats	Nombre de bâtiments rénovés (m²) % du parc éclairage public restant à rénover (point lumineux)

Partenaires	Suivi interne
Communes, SYDED	Pôle TEPE & Pôle Services techniques / Commission TEPE & Commission Services Techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
3.3.1 Déployer localement les accompagnements proposés par le SYDED pour la rénovation des bâtiments des communes et des collectivités ● Conseil individuel par un Conseiller énergie : ○ Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments publics, identification des travaux à mener ○ Assistance à la rénovation énergétique des bâtiments : accompagnement des gestionnaires des bâtiments publics dans la réalisation d'études d'opportunités, préconisation de travaux ○ Accompagnement à la sélection de professionnels ○ Études de faisabilité de chaufferies bois ○ Mise en place d'un suivi des consommations énergétiques ● Mobilisation du Fonds de Transition énergétique du SYDED pour soutenir les investissements des communes de moins de 2000 habitants ● Identifier la possibilité pour les communes d'adhérer au groupement d'achats d'énergie régional ● Mobiliser l'AMO à la rénovation de l'éclairage public (communes adhérentes) et l'appui financier (valorisation des CEE générés sur les travaux d'éclairage public), en prenant en compte les enjeux de biodiversité (trame noire, en lien avec l'action 1.5) ● Mobiliser les aides Effilogis (par le SYDED, qui accompagne au montage et au dépôt de dossier) : subventionnement des projets de rénovation des bâtiments publics tertiaires (basse consommation ou énergie positive et matériaux biosourcés)	**Typologie**	Services / Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	SYDED
	Cible(s)	Communes, CCPHD, SM
	Financement	SYDED (avec soutien Région BFC), ACTEE (luma'actee)
3.3.2 Renforcer les dispositifs existants par une intervention pro-active de la CCPHD : ● Dans le cadre du service de proximité aux communes proposé par la CCPHD (AMO) : gestion de la demande d'aide, suivi de l'accompagnement… ● Animation de dynamiques collectives en s'appuyant par exemple sur les concours nationaux CUBE.S et CUBE.Écoles qui s'engagent à réduire leurs consommations d'énergie et à éduquer aux économies d'énergie.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, CEE
3.3.3 Développer et mettre en place un plan de communication local autour de la rénovation des bâtiments publics et la sobriété des usages pour mobiliser les communes et sensibiliser les communes et collectivités : ● Orientation des communes vers le SYDED et autres dispositifs existants dans le cadre d'échange individuel ou de temps collectif, formation ● Organisation d'actions collectives d'information et de sensibilisation : rencontres thématiques, visites de chantier et retours d'expériences… ● Promotion de l'affichage environnemental sur les bâtiments rénovés, et de temps de sensibilisation à l'usage des bâtiments par les usagers	**Typologie étude**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / SYDED
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, CEE

Action 3.4 – Former les acteurs du BTP aux enjeux du bâtiment durable

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains

Orientation stratégique : Optimiser les filières de la construction et de la rénovation

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Moyen Terme	Pôle Energie BFC & MHD CCPHD en relais
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	environ 30k€ pour 3 formations	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à monter en compétences les entreprises intervenant dans le champ de la construction et la rénovation, autour des enjeux autour du bâtiment durable, au travers de formations et de la qualification de leur activité.	Il est constaté au plan national et local que l'offre des entreprises du BTP en capacité à répondre au nombre de demandes et en qualification n'est pas suffisante pour accompagner la massification de la rénovation des logements et des bâtiments. Il est indispensable que les acteurs de la filière BTP soient mobilisés et formés pour répondre aux besoins : rénovation globale et performante, prise en compte de la qualité de l'air intérieur et de l'enjeu radon, matériaux biosourcés et issus du réemploi, etc. Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté est le centre de ressource régional du bâtiment durable. Il a un rôle de sensibilisation, animation, formation et mobilisation des professionnels du BTP, ainsi que de la filière "bâtiment" (professionnels, assureurs, syndic, banques). La Maison de l'Habitat du Doubs et le Pôle énergie BFC sont en cours de rapprochement pour mieux relayer et étoffer l'offre à l'échelle départementale. Il travaille en partenariat avec d'autres structures pour les sujets particuliers comme par exemple FIBOIS pour l'utilisation du bois dans la construction et les matériaux biosourcés, ou ATMO BFC sur la qualité de l'air intérieur et le radon.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Des entreprises du BTP formées à la rénovation performante	**Moyens**	Nombre d'événements organisés
	Résultats	Nombre de formations organisées et nombre de participants

Partenaires	Suivi interne
Pôle Énergie BFC, HD, CMA, FIBOIS	Pôle TEPE & Pôle AD / Commission TEPE & Commission Éco

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
3.4.1 Organiser des formations à destination des professionnels de la rénovation : ● Animation de réseaux d'acteurs sur le territoire (RESET, Effilogis, Démarche Bâtiment durable, Réseau Pro'Actif du Bâti, Feuille de route Matériaux Biosourcés 2022-2024 de la Région…) ● Organisation de journées techniques multi-acteurs : professionnels, assureurs, syndic, banques. ● Formation des professionnels du bâtiment à la transition énergétique (ENR, réhabilitation performante, matériaux, matériaux biosourcés, etc.) et accompagnement des professionnels de manière générale dans l'évolution de leurs pratiques et leur mobilisation. ● Organisation des RDV du Bâtiment (rencontres autour du réemploi, des matériaux biosourcés, etc.).	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	Pôle Énergie BFC / MHD, CMA, FIBOIS, CCPHD en relais
	Cible(s)	Entreprises BTP
	Financement	Région, ADEME, ARS
3.4.2 Relayer les dispositifs existants par une intervention pro-active de la CCPHD : ● Facilitation à l'organisation des rencontres ou événements sur le territoire, notamment les visites de sites exemplaires ou de bâtiments démonstrateurs (ex. : ressourcerie de Maîche, Pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire, avec PREVAL) ● Communication auprès des entreprises locales, banques, assureurs, etc.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CMA
	Cible(s)	Entreprises BTP
	Financement	CCPHD

Action 3.5 – Améliorer en continu la planification pour faire face au changement climatique

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains

Orientation stratégique : Aménager un territoire favorable à la transition énergétique et adapté au changement climatique

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Moyen Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	ND	PLUi valant SCOT

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour but de renforcer à terme la prise en compte des enjeux de transition écologique dans le document d'urbanisme dans les questions énergétiques.	La CCPHD disposera prochainement d'un PLUi valant SCOT couvrant l'intégralité de son territoire (approbation prévue en 2023). Celui-ci intégrera la Loi Climat & Résilience et définira des objectifs relatifs à la sobriété foncière dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette. D'une manière générale, les documents d'urbanisme sont des documents de planification essentiel pour la maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ils permettent en effet de poser des règles en matière de construction et rénovation, mais également de définir des orientations d'aménagement compatibles avec les objectifs du PCAET : limitation de l'artificialisation des sols, prise en compte de l'évolution des risques naturels, réduction du besoin en mobilité, production d'énergie renouvelable, adaptation au changement climatique… Le projet de PLUi valant SCOT traite de ces enjeux. Toutefois à l'issue du plan climat, et à l'occasion de la prochaine révision du document, des modifications seront à apporter pour tenir compte de l'évolution des connaissances locales et des attentes concernant ces enjeux.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un PLUi valant SCOT intégrant les prescriptions Climat-Air-Energie	**Moyens**	
	Résultats	

Partenaires	Suivi interne
Services de l'État, Région, AUDAB	Pôle TEPE & Pôle AD / Commission TEPE & Commission COA

<table>
<tr><th colspan="3">Modalités de mise en œuvre</th></tr>
<tr><td rowspan="5">Principes à transcrire lors de la prochaine révision du PLUI valant SCOT :

● S’assurer que le document d'urbanisme ne freine pas les interventions sur le bâti visant à répondre aux enjeux de sobriété et d’adaptation au changement climatique (règle de recul, aspect des façades, orientation des constructions…).
À titre indicatif : rénovation/isolation par l’extérieur, recours aux matériaux biosourcés, toitures végétalisées, recours/installation d’énergies renouvelables, aménagements nécessaires au confort d’été…
● Définir des secteurs de haute performance énergétique pour les constructions neuves et rénovation lourdes avec un critère de production d’énergie renouvelable
● Mieux intégrer la planification de la mobilité : permettre et anticiper les aménagements stratégiques et le report modal ; s'appuyer sur la notion de "chronoplanification".
À titre indicatif : création d’emplacements réservés pour les aménagements, organisation du stationnement dans les OAP…
● Mieux intégrer la planification énergétique (évolution du réseau de distribution de l’énergie) et la production d'énergies renouvelables.
À titre indicatif : zonage éolien et solaire (hors espaces urbains), zonage de périmètres d’autoconsommation collective, délimitation de secteur favorable au développement de réseau de chaleur, création d’emplacements réservés pour l’aménagement de chaufferies collectives…
Procéder au classement des réseaux de chaleur des communes, pour faciliter le raccordement.
● Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans l'urbanisation du territoire pour limiter l'exposition des populations à une qualité de l'air dégradée, et aux pollens allergisants.
À titre indicatif : zonage de périmètre nécessitant des précautions…
● Mieux intégrer l’évolution des îlots de chaleur et risques naturels.
À titre indicatif : proposer un zonage avec coefficient de végétalisation par secteur, zonage de périmètre de prévention sur la base des résultats des études, inondation par ruissellement, risques karstiques, incendie et feux de forêt, autorisation réalisation d’aménagement de prévention…</td><td>Typologie</td><td>Étude</td></tr>
<tr><td>Date de démarrage / Statut</td><td>Lors de la révision du document / A programmer</td></tr>
<tr><td>Pilotage / partenaires clefs</td><td>CCPHD / Région, DDT</td></tr>
<tr><td>Cible(s)</td><td>CCPHD, Communes</td></tr>
<tr><td>Financement</td><td>CCPHD</td></tr>
</table>

Action 3.6 – Favoriser la renaturation et gérer la nature “en ville”

Axe stratégique 3 - Adapter et améliorer la performance du bâti et des espaces urbains
Orientation stratégique : Aménager un territoire favorable à la transition énergétique et adapté au changement climatique

Priorité de l’action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d’ouvrage
3	Moyen Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d’autres projets**
Adaptation	60-270€/m² (désimperméabilisation) 2k€/animation	

Descriptif de l’action	Contexte
Cette action vise à donner plus de place et valoriser les milieux naturels au sein des espaces urbanisés (espaces verts, jardins et vergers) et leurs bénéfices. Elle contribue à consolider la résilience au sein des espaces urbanisés face au changement climatique.	Même en territoire rural, la résilience des espaces urbanisés est un enjeu majeur pour l’adaptation au changement climatique. La végétalisation et la désimperméabilisation sont des leviers d’adaptation majeurs. Dans le cadre du projet de PLUi valant SCoT, une trame Jardins-Vergers a été identifiée dans cet esprit, et des préconisations pour la végétalisation des zones urbanisées sont formulées. Et le document d’urbanisme définit des orientations “pour une bonne gestion de l’espace rural” (choix des essences de plantation, etc.). Ces orientations méritent d’être accompagnées en faisant le lien avec les autres enjeux abordés dans le Plan Climat (limitation des îlots de chaleur, de biodiversité, de préservation de la ressource en eau ou de lutte contre le ruissellement, qualité de l’air, valorisation des biodéchets, etc.).

Objectifs de l’action	Indicateurs	
Un coefficient de biotope mis en place 1 animation a minima par an pour les élus/agents 1 animation a minima par an Grand public	**Moyens**	Nombre d’animations proposées
	Résultats	ha désimperméabilisés Nombre de participants aux animations

Partenaires	Suivi interne
MHD, AUDAB, communes, CNFPT, associations locales de protection de la nature	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
3.6.1 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics : ● Proposer un programme d'accompagnement (formation, sensibilisation...) à destination des élus et agents communaux sur la désimperméabilisation, la végétalisation des espaces urbains, la mise en valeur et l'entretien des espaces verts, la renaturation et la prévention des îlots de chaleur ● Accompagner les communes dans leurs projets ● Intégrer un coefficient de biotope lors de la révision du PLUi	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / MHD, AUDAB, communes, CNFPT
	Cible(s)	Communes, habitants
	Financement	CCPHD, Région, AERMC, CNFPT
3.6.2 Assurer la bonne gestion des jardins et espaces verts : ● Proposer un programme d'animations grand public autour de : ○ La prise en compte de la végétation dans les projets de rénovation et pour des espaces propices au bioclimatisme ○ Formations sur le jardin biologique, sans produits phytosanitaires ○ La création et l'entretien de potagers, arbres fruitiers (en intégrant enjeux de préservation du patrimoine régional), avec des associations locales ○ L'accueil de la biodiversité dans les jardins ● Développer l'éco-pâturage sur les terrains qui s'y prêtent ● Accompagner les projets collectifs type jardins partagés Une gestion différenciée sera ici privilégiée, de même qu'une attention particulière à des choix d'essences et de pratiques économes en eau (paillage, etc.). Articulation action 1.8 : la lutte contre les espèces allergisantes (type espèces anémophiles) sera intégrée à la démarche de végétalisation des espaces urbains. L'action de végétalisation et les actions de communication intégreront également la problématique « moustique » : à travers les pratiques (pas de formations d'eau stagnante), etc. Elle sera également envisagée dans le plan d'action du Contrat Local de Santé.	**Typologie étude**	Service
	Date de démarrage / Statut	À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / MHD, associations locales de protection de la nature
	Cible	Habitants, entreprises
	Financement	CCPHD

III.C.4. Axe 4 – Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Action 4.1 – Développer les synergies entre entreprises

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Développer l'écologie industrielle territoriale et les synergies inter-entreprises

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
4	Court terme	PREVAL - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation / Atténuation		Labellisation Territoires d'Industrie

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de poursuivre et développer les synergies autour de l'écologie industrielle et territoriale pour contribuer à limiter les impacts du développement sur les ressources et à promouvoir les alternatives durables pour les filières concernées. Cela passe par la mise en place de différentes actions : animations, plateforme numérique d'échange entre les entreprises, actions en faveur du réemploi et de l'économie circulaire, développement des énergies renouvelables.	L'écologie industrielle et territoriale vise à faire collaborer les entreprises, et notamment à permettre de valoriser les déchets d'une entreprise en tant que ressources pour une autre. Depuis 2019, un programme est engagé à titre expérimental par PREVAL sur le périmètre des Portes du Haut-Doubs sous l'intitulé Synergie Inter-Entreprises, financé par l'ADEME et la Région et en lien avec la CCI et la CMA du Doubs. Cette expérimentation vise à lancer des dynamiques collaboratives et tester des actions qui pourraient être ensuite déployées à l'ensemble du périmètre PREVAL, en démontrant par l'intérêt de ce type de démarche. 300 entreprises de la CCPHD ont été sollicitées et 11 synergies ont été identifiées, sur les sujets matériaux et déchets, énergie, équipements, prestations et compétences. Les actions engagées devront être poursuivies dans la cadre du PCAET.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une dynamique Écologie Industrielle et Territoriale opérante sur le territoire Une plateforme interactive d'échange en fonctionnement	**Moyens**	Nombre d'animations EIT avec PREVAL
	Résultats	Création de la plateforme (oui/non) Volume de déchets apportés en déchetterie par les professionnels

Partenaires	Suivi interne
PREVAL, CCI, CMA, AER, Région	Pôle AD & Pôle TEPE / Commission éco & Commission GRD

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.1.1 Poursuivre les animations du projet Écologie Industrielle et Territoriale ● Accompagnement des entreprises dans leurs démarches individuelles par la CCI/CMA	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2024 / En cours - Poursuite à programme
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL / CCPHD, CCI, CMA
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	PREVAL, ADEME
4.1.2 Créer une plateforme interactive de mise en relation des entreprises pour la mise en commun de services, matériaux, équipements, entre entreprises portée par PREVAL et proposée sur la CCPHD	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL / CCPHD, CCI, CMA
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	PREVAL, ADEME, Région
4.1.3 Mener des actions en faveur du réemploi et de l'économie circulaire : ● Création d'une matériauthèque (dans le cadre du pôle réemploi intercommunal - FA1.12) pour poursuivre les actions de la bourse aux matériaux ● Identification de solutions avec les partenaires sur le réemploi du carton et la valorisation des bois de rebut ● Création d'un incubateur économie circulaire (dans le cadre du pôle réemploi intercommunal - FA1.12)	**Typologie**	Travaux - Services
	Date de démarrage / Statut	2022-2028 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL - CCPHD / CCI, CMA, AER
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	PREVAL, CCPHD, ADEME, Région
4.1.4 Promouvoir les énergies renouvelables auprès des entreprises, notamment dans les zones d'activité notamment dans le cadre du projet EIT (Cf. FA4.11) et les actions de l'axe 5.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / PREVAL, CCI, CMA
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	CCPHD

Action 4.2 – Valoriser les productions locales et activités durables dans une démarche de tourisme éco-responsable

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Développer un tourisme éco-responsable et local sur le territoire

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Moyen terme	CCPHD - PNR DH - PREVAL
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	Temps interne CC	Charte PNR DH, Plan de mandat "affirmer la dimension touristique du territoire", Ambition 34 du PLUi

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action promeut le développement d'une offre touristique durable et vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Cela passe par plusieurs engagements et transformations parmi lesquels : la promotion des établissements et des pratiques labellisés ou engagés dans la transition, le renforcement des pratiques zéro-déchets et le développement des circuits courts dans les hébergements et les événements locaux, le développement d'une offre "sans voiture".	Sur le territoire, l'offre touristique est variée : activités de pleine nature (randonnées, marche nordique, etc.), patrimoine, gastronomie. L'évolution du tourisme vers les offres locales et la campagne et montagne permet de valoriser les atouts du territoire et de renforcer et développer l'activité touristique locale, notamment sur un modèle de tourisme 4 saisons. Depuis 2022, le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger travaille à la définition d'une stratégie touristique renforcée. L'accent est porté sur le déploiement d'un tourisme durable, soucieux des impacts environnementaux, économiques et sociaux au travers de projets concertés avec les acteurs locaux. Le Parc s'est ainsi investi dans le lancement de trois grandes actions transversales et complémentaires : la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme « Destination Pays Horloger », la définition d'un contrat de station et le lancement du Plan Avenir Montagne Ingénierie Tourisme. La CCPHD travaille quant à elle à la structuration du réseau d'acteurs du secteur touristique, en collaboration avec les partenaires (Parc, Office du Tourisme, etc.) en fonction des opportunités et des actions menées.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
10% des établissements touristiques proposant une offre éco-responsable	**Moyens**	Sensibilisation des hébergeurs Nombre d'événements de communication
	Résultats	Nombre d'établissements engagés dans une démarche durable

Partenaires	Suivi interne
CRT, Doubs Tourisme, PNR DH, PREVAL	Pôle AD & Pôle TEPE / Commission Tourisme & Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.3.1 Engager une démarche d'intégration de critères environnementaux des équipements touristiques volontaires (économies d'énergie, d'eau, qualité air intérieur, déchets, circuit courts alimentaires, mobilité…) : ● Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place de la taxe de séjour, communiquer sur les enjeux et intérêts à la mise en place d'actions ou d'une démarche éco-responsable. ● Valoriser auprès des établissements la mise en place de ces démarches et d'éco-critères, lors de la montée en gamme (service supplémentaire : trajet à la gare, Vélos et VAE, etc.). ● Communiquer sur la marque "Valeur Parc Naturel Régional" et accompagner les établissements volontaires à l'obtention de la convention de marquage (pour les 15 communes concernées)	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2025 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD, PNR DH / CRT
	Cible(s)	Entreprises, communes
	Financement	CCPHD, PNR DH
4.3.2 Faire la promotion du tri des déchets et du zéro déchet dans les hébergements et les événements touristiques : ● Organiser un temps de sensibilisation des hébergeurs sur la question des déchets, les attentes des visiteurs et les solutions et accompagnements possibles ● Mobiliser l'accompagnement de PREVAL sur les actions de réduction des déchets lors des événements : organiser une rencontre avec les lieux d'accueil, mettre à disposition une communication lors des demandes d'organisation d'événements, etc.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	PREVAL / CCPHD
	Cible(s)	Entreprises, communes
	Financement	PREVAL
4.3.3 Travailler avec les producteurs locaux sur les offres de circuits-courts : ● Référencer les producteurs et les sites de vente en circuit-court et communiquer, notamment auprès des hébergeurs et organisateurs d'événements (en lien avec la FA4.8) ● Valoriser les sites remarquables du goût du territoire ● Organiser des événements et communiquer autour des rencontres et marchés festifs annuels, de marchés de producteurs et comices agricoles	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CIA25-90, CRT, PNR DH
	Cible(s)	Producteurs locaux, communes, Habitants
	Financement	CCPHD
4.3.4 Intégrer des préoccupations de transition écologique dans l'offre touristique : ● Communiquer pour mettre en avant des solutions locales de transport, dans les documents de promotion touristique. ● Développer une offre "sans voiture" avec les acteurs locaux ● Identifier et communiquer sur des propositions d'offres touristiques adaptées aux conditions météorologiques (critères d'intérêt)	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2024 / 2025 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CRT, PNR DH
	Cible(s)	Entreprises, communes
	Financement	CCPHD

Action 4.3 – Valoriser des sites touristiques pour développer des activités d'éducation à l'environnement

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Développer un tourisme éco-responsable et local sur le territoire

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Court et Long terme	SCIC Val de Consolation - Maison de la chasse et de la nature - Fédération des chasseurs 25 - CCPHD - PNR DH
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation / Adaptation	Temps interne à la CC et aux partenaires	Charte PNR DH, Plan de mandat "affirmer la dimension touristique du territoire", Ambition 34 du PLUi

Descriptif de l'action	Contexte
En complément de l'action 4.2, cette action a pour but de développer des activités touristiques (lieux, visites, événements…) au contenu pédagogique sur l'environnement en général. Différents publics sont ciblés, avec une priorité donnée aux scolaires. La création d'un 3em site d'éducation à l'environnement est envisagée pour compléter l'offre existante.	Les besoins d'éducation pour aider à la compréhension des enjeux liés au changement climatique et à l'engagement de politiques de transition sont importants, et la demande est forte. Le territoire dispose de 2 sites d'éducation à l'environnement : le Val de Consolation et la maison de la chasse et de la nature de Gonsans. Ces structures récentes travaillent à l'amélioration de leur offre. Il existe également des offres itinérantes de type événementiel portées par les partenaires (Nuit de la chouette, des étoiles, des chauves-souris…). La création du Parc Naturel du Doubs Horloger en 2022 va permettre d'accroître l'offre d'animations itinérantes autour de ces enjeux.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
2 sites d'éducation à l'environnement pro-actifs Un 3e site d'éducation à l'environnement en création	**Moyens**	Nombre d'événements organisés
	Résultats	Évolution de la fréquentation des sites

Partenaires	Suivi interne
PNR DH, SCIC Val de Consolation, Maison de la chasse et de la nature, FDC 25	Pôle AD / Commission Tourisme

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.3.1 Valoriser le site du val de Consolation pour mener des actions d'éducation à l'environnement : *"La finalité est de positionner Consolation comme un centre culturel de rencontre et de ressourcement, intégré dans son territoire, s'inscrivant dans une démarche de de développement touristique raisonnée et pédagogique, basée sur une gestion du site naturel et patrimonial dans un but de développement durable"* ● Participer à la structuration du projet d'animation à long terme du site ● Participer à l'organisation d'événements réguliers et ponctuels, et en particulier à la Fête de la Nature organisée annuellement à l'automne	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	SCIC Val de Consolation / CCPHD, PNR DH
	Cible(s)	Habitants, Touristes
	Financement	SCIC Val de Consolation, Région
4.3.2 Valoriser le site de la maison de la chasse et de la nature de Gonsans autour de la collection "Gérard Mourey" pour sensibiliser à la faune et la flore régionales : ● Organiser des visites avec les scolaires et les centres de loisirs ● Communiquer auprès des hébergeurs	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	Maison de la chasse et de la nature - FDC 25 / CCPHD
	Cible(s)	Habitants, Touristes
	Financement	FDC 25
4.3.3 Participer à l'identification d'un 3eme site d'éducation à l'environnement sur le territoire	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	A partir de 2024 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes
	Cible(s)	Habitants, Touristes
	Financement	CCPHD
4.3.4 Développer l'offre d'animations itinérantes événementielles en s'appuyant sur les partenaires et le PNR du Doubs horloger	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2024 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD, PNR DH / Comité régional du tourisme
	Cible(s)	Habitants, Touristes
	Financement	CCPHD

Action 4.4 – Accompagner l'adaptation de la forêt et de la filière sylvicole

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Long terme	CCPHD - ONF - Gestionnaires forêts privées
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Temps interne à la CC et partenaires	Contrat forêt-bois régional 2018-2028 Région-État-FIBOIS ; Schéma départemental de desserte forestière

Descriptif de l'action	Contexte
L'action propose de contribuer à la coordination des différentes actions de gestion forestière portées par les acteurs locaux sur la CCPHD. Elle doit permettre d'accompagner la filière forestière locale à répondre à la fois aux enjeux économiques de production (bois d'œuvre et bois énergie), aux enjeux d'une gestion multifonctionnelle (préservation de la biodiversité et des paysages, espace de récréation, équilibre sylvo-cynégétique), auxquels s'ajoutent désormais les enjeux d'adaptation au changement climatique. Cette mesure s'appuie notamment sur les actions portées par les acteurs de la filière forestière : le Département du Doubs, FIBOIS, le CRPF (centre régional de la propriété forestière), l'ONF (Office National des Forêts) et les COFOR (Communes Forestières) et la Chambre d'agriculture.	Les Portes du Haut-Doubs sont un territoire couvert par d'importants espaces forestiers dont l'exploitation est très présente et constitue une filière économique solide. Le territoire est actuellement touché par de nouveaux phénomènes entraînant des bouleversements dans la filière et l'état des forêts (scolytes, sécheresses, etc.). Le contrat forêt bois régional 2018-2028 a fait le constat de la nécessaire anticipation des changements climatiques en forêt (objectif opérationnel 1.9).

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Un réseau de référent "forêt bois" actif : a minima une réunion par an 100% des documents de gestion forestières (parcelles publiques) mis à jour pour intégrer enjeux du changement climatique 20 communes accompagnées dans démarche de remembrement forestier	**Moyens**	Nombre de réunions du réseau "forêt-bois" Évolution du nombre de forêts présentant GGD et/ou label
	Résultats	Nombre de participants aux réunions "forêt-bois" Nombre d'îlots d'avenir

Partenaires	Suivi interne
URACOFOR, ONF, CRPF, CIA25-90, PNR DH, CD25	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.4.1. Animer le réseau des référents communaux "forêt-bois", mis en place en 2021, et dont le rôle est d'être des relais entre les communes et la communauté de communes : faire connaître les objectifs politiques du territoire, diffuser des messages et des informations, promouvoir la boîte à outils bois-énergie à destination des élus, faire remonter les besoins exprimés par les communes… ● Organisation de réunions d'échanges et de visites ● Création d'une boîte à outils des référents Pour aider dans l'animation de ce réseau local, et sans attendre : ● Participation au réseau régional animé par URACOFOR pour bénéficier des dernières avancées des connaissances, des outils, et des retours d'expérience ● Participation également aux échanges en Région et suivi des orientations ● Suivi des travaux sur la résilience des forêts aux aléas climatiques et au changement climatique menés sur le PNR DH avec l'Université de Franche-Comté / Laboratoire Théma : suivi d'indicateurs en forêt, notamment température, et mise en place d'un réseau de placettes en forêt avec suivi faune, flore.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / URACOFOR, PNR DH
	Cible(s)	Communes propriétaires de forêt
	Financement	CCPHD, Région
4.4.2 Prendre en compte, lors du renouvellement des documents de gestion des forêts publiques et privées, des dernières connaissances relatives au changement climatique : ● Climessences (Outil du RMT AFORCE), ● Diagnostic de vulnérabilité et de risque, ● Migration assistée de provenance et d'essences méridionales, ● Transition d'un modèle de forêt régulière vers un modèle de forêt mosaïque ● Accompagner les communes lors de la révision des documents de gestion avec l'ONF	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	ONF, gestionnaire forêts privées
	Cible(s)	Communes propriétaires de forêt, Propriétaires forestiers privés
	Financement	Communes, propriétaires
4.4.3 Tester et tirer des enseignements de la plantation de nouvelles essences forestières ou de nouvelles provenances en forêt publique et privée : ● Recensement et étude des peuplements atypiques plantés antérieurement sur le territoire ; ● Promotion auprès des communes de l'AMI régional pour l'installation d'îlots d'avenir (plantations test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de références, lui-même inséré au sein du réseau national ESPERENSE porté par l'ONF) ● Identifier les essences à plus forte capacité de séquestration de carbone.	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	? / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / ONF, URACOFOR, CRPF
	Cible(s)	Communes propriétaires de forêt, Propriétaires forestiers privés
	Financement	ONF, CRPF

4.4.4 Mobiliser les outils disponibles pour adapter la forêt privée comme publique : ● Accompagner les communes dans la révision par anticipation des aménagements des forêts communales les plus touchées par des dépérissements massifs avec l'ONF ● Rechercher des solutions de financement innovantes pour le reboisement adapté des parcelles (ex: crédit carbone…) ● Promouvoir le Label Bas Carbone et les garanties de gestion durable et labels (PEFC, FSC) ● Accompagner les propriétaires publiques et privés dans l'intégration de démarches d'adaptation par l'organisation d'animations ou de journées d'informations ● Se positionner sur la possibilité de se rapprocher de Sylv'acctes pour être territoire pilote en région BFC (financement de travaux sylvicoles pour accompagner les peuplements) ● Accompagner aux pratiques renforçant la séquestration de carbone dans les sols forestiers.	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / URACOFOR, ONF, CRPF, PNR DH, CIA25-90
	Cible(s)	Communes propriétaires de forêt, Propriétaires forestiers privés
	Financement	Région
4.4.5 Contribuer au remembrement forestier et à l'amélioration de la desserte pour favoriser la gestion forestière : ● Animer un dispositif de récupération des biens "vacants et sans maître" pour les intégrer dans le patrimoine des communes et les soumettre au régime forestier (dans certains cas, les parcelles récupérées pourront également contribuer à la politique CAP - CF FA 4.10) ● Animer une bourse d'échange entre propriétaires pour la restructuration du parcellaire et le développement de pratique de gestion durable, exemple de la plateforme la forêt bouge ● Participer à l'identification des besoins de desserte forestière, avec les acteurs (CRPF, Chambre d'agriculture, département, communes) et accompagner des projets de création d'ASA (Associations Syndicales Autorisées) pour consolider les réseaux de desserte ● Mettre en place une commission intercommunale d'aménagement foncier (réglementation des boisements)	**Typologie**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / URACOFOR, CRPF, CIA25-90
	Cible(s)	Communes, Propriétaires forestiers privés
	Financement	CCPHD, Région

Recommandation de l'EES : Conformément aux recommandations de l'ADEME, favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois-énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt.

Action 4.5 – Participer à la structuration la filière bois construction

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Long terme	CCPHD - FIBOIS
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	Temps interne CC	Contrat forêt-bois régional 2018-2028 Région-État-FIBOIS Schéma départemental de desserte forestière

Descriptif de l'action	Contexte
L'action proposée vise à développer l'usage du bois local en circuit court et notamment des bois scolytés, pour la construction (en structure ou autres usages), à travers la participation à la structuration de la filière régionale et locale. Il s'agira également d'encourager la réalisation de projets exemplaires.	D'une manière générale, le bois local exploité s'insère dans les marchés internationaux. Les produits techniques pour la construction (lamellé-collé, CLT, etc.) sont en particulier en forte concurrence avec les produits allemands. De plus, des attaques de scolytes importantes depuis 2018 sont observées sur le territoire sur les épicéas mais aussi sur les sapins. Si l'année 2021 a été plus "clémente", les volumes de bois scolytés récoltés ont été les plus importants. La valeur de ces bois est fortement dévaluée et les usages en sont dépréciés (trituration, palette…) alors que les études techniques FCBA démontre que leur qualité est inaltérée pour la construction. Dans le cadre du PCAET, pour contribuer à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES liés aux échanges (transport) et favoriser la séquestration du carbone dans les bois, tout en contribuant au maintien de l'activité et des emplois, il convient d'accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois d'œuvre et participer à la structuration de la filière bois. Un travail est également nécessaire sur l'image des bois pour mieux faire accepter leurs singularités (nœuds, coloration…). Ce travail sera mené à l'échelle CCPHD et/ou en coopération avec PNR DH, SMIX Haut-Doubs, et participera à dynamique promue à l'échelle BFC et accompagné par FIBOIS et URACOFOR.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
3 projets démonstrateurs de construction en bois local accompagnés 3 communes forestières proposant des contrats d'approvisionnement (en plus)	**Moyens**	Nombre de contrats d'approvisionnement signés
	Résultats	Volume de bois commercialisés en contrat d'approvisionnement

Partenaires	Suivi interne
FIBOIS, URACOFOR, ONF, PNR DH, SMIX Haut-Doubs, CRPF	Pôle TEPE & Pôle Services techniques / Commission TEPE & Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.5.1 Poursuivre des actions de promotion du bois local auprès des élus des collectivités (en lien avec l'animation du réseau des référents bois-forêt de la CCPHD) et des professionnels de la filière bois : ● Référencer localement les réalisations pilotes pour contribuer aux outils de promotion ● Diffusion de supports d'information, organisation de réunions et de visites : annuaire des professionnels et des entreprises de la transformation du bois (FIBOIS), intérêt de la construction bois, documentation technique sur le bois scolyté, connaissance de l'AOC Bois du Jura... ● Travailler sur l'affichage in situ de l'origine des bois et de la démarche portée	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / FIBOIS, URACOFOR
	Cible(s)	Communes, Entreprises
	Financement	CCPHD, Région
4.5.2 Accompagner la réalisation de projets en bois local (ou utilisant du bois local dans la construction) sur le territoire de la CCPHD : ● Réalisation de projets démonstrateurs (construction ou rénovation) avec analyse des retombées locales (indice ART), et pour certains concours d'architectes pour valoriser les singularités de ces bois ○ Intégration de bois local scolyté dans la création du Pôle réemploi intercommunal (cf FA1.12) ○ Réaliser un AMI auprès des communes pour accompagner quelques autres projets démonstrateurs ● Identifier les possibilités d'utilisation de bois local dans les autres projets de la CCPHD ● Accompagner les communes volontaires dans leur projet de construction en bois local	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / FIBOIS, URACOFOR
	Cible(s)	Communes, Entreprises
	Financement	Région, État, Appels à projet
4.5.3 Accompagner la structuration de la filière : ● Inciter les entreprises locales de la filière bois (et en particulier les scieries) à entrer dans la démarche AOC Bois du jura ● Promouvoir le développement des contrats d'approvisionnement local entre d'une part communes et scierie pour la commercialisation de leur bois communaux, et d'autre part entre scieries et entreprises locales de construction pour permettre aux clients finaux de bénéficier de garantie d'origine locale *Le contrat d'approvisionnement sécurise l'accès à la matière première bois des transformateurs (scieries, industrie du panneau…) et contribue à sa valorisation économique sur le territoire régional.*	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	FIBOIS - communes propriétaires de forêt / URACOFOR, CCPHD
	Cible(s)	Entreprises, communes propriétaires de forêt
	Financement	Région, État

Action 4.6 – Accompagner le développement d'un marché local pour l'approvisionnement en bois énergie

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Adapter la filière sylvicole aux enjeux climatiques et besoins locaux

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation	525 000€ HT Plateforme bois déchiqueté	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de développer l'usage du bois énergie en contribuant à la structuration d'une filière locale responsable d'approvisionnement en combustible de grande qualité, tout en veillant à préserver les ressources forestières locales dans la cadre d'une gestion durable (cf. Axe 1). L'action s'appuie principalement sur le développement d'une plateforme intercommunale bois déchiqueté pour répondre aux besoins locaux actuels et à venir.	Le bois-énergie représente 83% de la production EnR du territoire en 2018. Cette ressource est majoritairement utilisée par le secteur résidentiel pour ses besoins en chauffage. Dans le cadre du PCAET, la CCPHD vise un quasi doublement (x1.9) de la production de bois énergie du territoire à l'horizon 2050.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une plateforme bois déchiqueté intercommunale en fonctionnement	**Moyens**	Nombre d'actions de promotion des producteurs locaux de bois énergie
	Résultats	Une plateforme créée (OUI/NON)

Partenaires	Suivi interne
FIBOIS, URACOFOR	Pôle TEPE & Pôle Services techniques / Commission TEPE & Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.6.1 Encourager les circuits d'approvisionnement en bois énergie de qualité auprès des communes, des entreprises et des particuliers : ● Contribution au référencement et à la promotion des producteurs locaux de bois énergie (bois déchiqueté, bois bûches ou pellets) : supports variés, manifestation… ● Promotion auprès des producteurs locaux de bois-énergie et de leurs clients des reconnaissances garantissant un combustible de qualité et/ou issu de forêt géré durablement : marque "BFC Bois Bûche : des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté qui s'engagent®" ; certification « ENplus A1 Production » (pellets), marque « Forêt Énergie » (bois déchiqueté) ...	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD/ FIBOIS
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, FIBOIS
4.6.2. Mobiliser les communes en perspective de la création de la plateforme intercommunale bois déchiqueté pour sécuriser ses débouchés à terme, et les accompagner dans la négociation de leur contrat "temporaire" d'approvisionnement pour faciliter le changement de fournisseur le moment venu. Pour le nouveau fournisseur, envisager des contrats "moyen terme" permettant de sécuriser l'approvisionnement local, d'éviter les spéculations et lisser les prix.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	selon programmation 4.6.3. / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / URACOFOR, FIBOIS
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
4.6.3 Créer une plateforme intercommunale bois déchiqueté : *Une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme de production de combustibles bois déchiqueté pour l'approvisionnement local du territoire des Portes du Haut-Doubs, dont les conclusions ont été rendues en novembre 2019. Elle conclut en premier lieu que le contexte législatif (applicable) pénalise fortement l'équilibre économique du projet, sans pour autant remettre complètement en cause le projet de la CCPHD, et en second lieu, que "pour être viable, le projet de plateforme de production de combustible bois déchiqueté porté par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs doit avant tout s'inscrire dans un programme global de développement des chaudières bois sous maîtrise d'ouvrage publique." (cf FA 5.1).* ● L'investissement était estimé à 525 000€ HT en 2019. ● Le projet s'insère dans le cadre de la création du Pôle réemploi (cf FA 1.12).	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Volume de débouché public à atteindre / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Entreprises, communes
	Financement	Région, ADEME

Action 4.7 – Inciter à la mise en place de pratiques durables et accompagner l'adaptation de la filière agricole

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Adapter l'agriculture locale

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Court terme	Chambre d'Agriculture
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation - Atténuation	coût interne CIA25-90	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de mettre en place des accompagnements de l'agriculture aux transitions : pérennisation des activités, limitation de leurs impacts environnementaux, solutions d'adaptation au changement climatique (alimentation fourragère, conflits d'usage de l'eau, etc.), séquestration du carbone et perméabilité des sols. Cette action s'appuie sur les programmes portés par la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs (CIA25-90).	L'agriculture sur la CCPHD est essentiellement liée à l'élevage, notamment dans le cadre de la filière comté, qui a façonné le paysage et l'identité du territoire. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telle la pression foncière ou des enjeux sur la ressource en eau, mais également les conséquences du changement climatique sur la filière. Différents accompagnements sont mis en place sur le territoire par la Chambre d'agriculture et le Département du Doubs.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
+ 10% d'agriculteurs engagés dans des actions collectives ou individuelles d'adaptation des pratiques 4 PAEC pérennisés Réduction de 10% des consommations d'énergie du secteur	**Moyens**	nb d'accompagnements réalisés par la CIA25-90 nb de diagnostics d'exploitation
	Résultats	ha en PAEC nb de projets ENR ou de performance énergétique

Partenaires	Suivi interne
CIA25-90, CD 25, EPAGE DD, EPAGE HD-HL, EPTB, SM Marais de Saône, DDT25	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.7.1 Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques au changement climatique : ● Communiquer sur le territoire autour des retours d'expérience des fermes pilotes du programme RESYSTH ● Envisager le montage d'un nouveau groupe volontaire pour un accompagnement collectif sur la CCPHD ● Relayer les actions et accompagnements menés par la CIA25-90, via les canaux de la CCPHD : ○ Accompagnement à la demande sur les pratiques culturales pour limiter les risques sur la ressource en eau, conseils sur les pratiques d'épandage ○ Accompagnement à la maîtrise de la consommation d'eau : pour la récupération d'eau de pluie et son usage (permettant de couvrir environ 60% des besoins sur un an) ○ Accompagnement sur la gestion des cheptels, pour améliorer la résistance à la chaleur et optimiser le pâturage, adapter les bâtiment, zootechnie pour limiter l'impact et améliorer la durabilité du cheptel ● Valoriser le bois scolyté ou bois copeaux en litière, en remplacement de la paille : ○ Organisation par la CIA25-90 de réunions d'information avec retour d'expérience pour créer une dynamique, et info sur broyeur de la CUMA départementale ○ Accompagnement des agriculteurs volontaires pour offrir débouchés aux bois communaux non commercialisables (FA 4.4), et pour valoriser les bois issus de la plantation de haies (FA 1.5)	**Typologie**	Animation - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CIA25-90 / CCPHD
	Cible(s)	Agriculteurs
	Financement	CIA25-90, CD25 Région BFC (dispositifs propres ou fonds FEADER)
4.7.2 Pérenniser les 4 Programmes Agro-environnementaux et climatiques proposés sur la CCPHD : ● Identifier les besoins de renouvellement des programmes ● 2 projets à enjeux localisés et 2 projets systèmes ● Mettre en œuvre les actions sur les déjections animales et la gestion des systèmes herbacés Partenaires clefs : EPAGE DD, EPAGE HD-HL, EPTB, SM Marais de Saône, DDT25, CCPHD	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CIA25-90
	Cible(s)	Agriculteurs
	Financement	Europe, Région BFC (dispositifs propres ou fonds FEADER)
4.7.3 Accompagner les agriculteurs dans le diagnostic de leur exploitation : ● Diagnostic bas carbone CAP2ER (diagnostic et identification de leviers d'actions sur les cheptels) : identifier les exploitations engagées sur la CCPHD, pour suivre le projet et mettre en place une communication et un retour d'expérience ● Diagnostic d'exploitation (sur les réductions des consommations d'énergie et d'émissions de GES) ● Accompagnement à la mise en place de projets d'ENR (à la demande) : ○ Formations collectives et individuelles, pour accompagner le positionnement sur le projet (photovoltaïque en toiture) et les modalités de raccordement. ○ Accompagnement à la création d'un groupement d'achat ● Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des performances énergétiques de leur exploitation : ○ Financement du séchage solaire en grange des fourrages et paille ○ Récupération de chaleur, pré refroidisseur, chauffe-eau solaire, chaudière biomasse, etc.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CIA25-90 ; CCPHD (com)
	Cible(s)	Agriculteurs
	Financement	CIA25-90, CD25, État, ADEME, Région BFC (dispositifs propres ou fonds FEADER)

Action 4.8 – Accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins locaux

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Adapter l'agriculture locale

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Moyen terme	CCPHD - Chambre d'Agriculture
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation		

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat peut agir sur l'agriculture à la fois pour limiter son impact sur l'environnement, mais s'inscrit également dans la continuité d'autres documents structurant de la filière pour maintenir cette activité locale. Cette action a donc pour objectif de mettre en place des accompagnements aux transitions (diversification des filières agricoles, développement du maraîchage, promotion des circuits-courts, etc.) à destination de différents publics, particuliers comme professionnels.	L'agriculture sur la CCPHD est essentiellement liée à l'élevage, notamment dans le cadre de la filière comté et des filières AOP, qui a façonné le paysage et l'identité du territoire. Si elle contribue à la préservation d'habitats et d'espèces naturelles, elle est également soumise à de nombreuses contraintes, telle la pression foncière ou des enjeux sur la ressource en eau, mais également les conséquences du changement climatique sur la filière. Pour faire face aux demandes citoyennes en faveur d'une alimentation plus responsable et plus locale, les territoires agricoles disposent d'une multitude d'outils (développés par les Chambres d'Agriculture, les Départements, etc.) et doivent y répondre en diversifiant les pratiques et les cultures.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Augmentation du nombre de producteurs et de la surface en diversification	**Moyens**	Nombre d'accompagnements par la CIA25-90 sur la diversification
	Résultats	Création d'une pépinière maraîchère Nb d'exploitations en démarche de diversification Nb d'hectares de SAU dédiés à la diversification

Partenaires	Suivi interne
CIA25-90, CD25, PNR Doubs Horloger, Coopilote, Terre de Liens, SAFER	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.8.1 Poursuivre la dynamique locale en faveur des circuits alimentaires de proximité : ● Animation du groupe “animation”, instance de gouvernance locale travaillant sur les outils à mettre en place ● Recensement des producteurs locaux, en lien avec la plateforme "j'veux du local 25” ● Développement de l’utilisation des produits locaux dans la restauration collective, en lien avec la plateforme Agrilocal 25, mise à disposition par le département, pour la restauration collective ● Développement des marchés de producteurs ● Mise en synergie de la dynamique locale avec le Projet alimentaire territorial du PNR du Doubs horloger (projet de filière locale farine, projet grainothèque locale…) *en lien avec l’action 4.2*	**Typologie**	Animation - Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CIA25-90, Familles rurales, CD25, PNR DH
	Cible(s)	Agriculteurs
	Financement	CCPHD, Région, ADEME, CD25, Région BFC (dispositifs propres ou fonds FEADER)
4.8.2 Créer des opportunités foncières pour l’installation de producteurs en diversification : ● Identification de foncier susceptible d’accueillir des producteurs en diversification (parcelles publiques, veille foncière sur les parcelles libérables lors de départ à la retraite…) ● Mise en relation et conventionnement entre propriétaires et producteurs candidats à l’installation ● Selon opportunité foncière, relance du projet de création d‘une pépinière maraîchère	**Typologie**	Animation - Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CIA25-90, communes, SAFER, Coopilote
	Cible(s)	Agriculteurs
	Financement	CCPHD, Région BFC (dispositifs propres ou fonds FEADER)

Action 4.9 – Accompagner le développement durable de l'économie locale et de proximité

Axe stratégique 4 - Adapter les pratiques au changement climatique et rénover les modèles économiques en faveur de la transition écologique

Orientation stratégique : Développer une économie et des services locaux dynamiques et de proximité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
3	Moyen à Long terme	CCPHD -CCI - CMA - AER - communes
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Adaptation - Atténuation	ND	Label Territoires d'industrie, Petite ville de demain Valdahon Plan de mandat "immobilier pour les entreprises" PLUi ambition 33

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat doit agir sur l'ensemble des secteurs, dont les entreprises du tertiaire, pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés. La création d'espaces dédiés aux activités économiques devrait limiter la consommation d'espaces, préserver les espaces naturels et agricoles mais également limiter les besoins en déplacements en concentrant les activités. Cette action vient proposer des règles type éco-critères pour la création ou l'extension de zones d'activité. Cette action vise également à accompagner le développement de l'activité économique locale, de manière à favoriser l'emploi local, à intégrer la dimension de proximité dans l'offre commerciale et économique du territoire.	L'économie du territoire est très tournée vers les secteurs agricole et industriel bien que les autres secteurs se développent de manière importante. Pour renforcer et structurer cette dynamique économique, le maillage du territoire par des services publics complets et performants est nécessaire. Pour préserver les espaces naturels et agricoles, le territoire doit garantir l'équilibre entre le développement immobilier du territoire, la préservation des espaces et des paysages et l'attractivité du territoire.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une offre locale d'emplois en croissance Une offre commerciale et de services stable Des aménagements exemplaires des extensions et nouvelles ZA intercommunales	**Moyens**	nb d'accompagnements CCI / CMA
	Résultats	nb d'entreprises engagées dans une démarche durable Nombre de commerces de proximité Nombre de services de proximité

Partenaires	Suivi interne
CCI, CMA, AER, communes, Région	Pôle AD & Pôle TEPE & Pôle SP / Commission éco & Commission SP

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
4.9.1 Accompagner les entreprises locales et soutenir leur implantation sur le territoire ● Accompagner le parcours immobilier des entreprises : ○ Création d'une pépinière d'entreprise ○ Rechercher les solutions de portage en partenariat public-privé ● Développer une politique de marketing territorial pour accroître l'attractivité du territoire et faciliter le recrutement des entreprises locales, en lien avec la promotion des industries dans le cadre de territoire d'industrie ● Développer des espaces de coworking, en portage privé ou partenariat public-privé : identifier des lieux et partenaires potentiels, à travers l'animation dév éco portée par la CC ?	**Typologie**	Services - animation - études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours et selon opportunités
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	CCPHD et porteurs privés
4.9.2 Accompagner les entreprises dans leurs démarches durables : ● Accompagner les projets d'éco-conception des produits des entreprises (accompagnement AER) ● Accompagner les projets de performance énergétique, de production d'ENR, de rénovation, d'optimisation des flux (eau, déchets, etc.) et de mobilité durable des entreprises (accompagnement CCI et CMA : conseil, rencontre, accompagnement, aide au montage de dossier, études de faisabilités) ● Rôle de la CC : communiquer auprès des entreprises locales, via les réseaux et canaux de la CCPHD, sur les accompagnement proposés CCI-CMA-AER et faire connaître lors des rencontres.	**Typologie**	Services - études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCI/CMA/AER - CCPHD
	Cible(s)	entreprises
	Financement	Fonctionnement CCI/CMA/AER, ADEME, région BFC
4.9.3 Mettre en place des exigences environnementales pour le développement des pôles d'activités ● Définir un nouveau règlement de ZA pour un aménagement exemplaire des extensions de ZA et la création de nouvelles ZA ○ Tester le nouveau règlement sur les projets de création/extension des ZA de Bouclans et LPS ○ Mettre en œuvre un aménagement exemplaire pour extension de la ZA de la Croix de Pierre ● Réaliser une étude des possibilités de densification des ZA existantes et mise en œuvre le cas échéant : à intégrer à terme dans une démarche de planification stratégique des zones d'activités économiques à l'échelle de l'intercommunalité se basant sur une analyse des besoins, et tenant compte des dynamiques des territoires voisins et des capacités existantes pour limiter la consommation foncière	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / AER
	Cible(s)	Entreprises, communes
	Financement	Subventions région pour AER
4.9.4 Développer l'offre de services de proximité et/ou à distance pour la population et les salariés ● Mener un diagnostic de l'armature commerciale du territoire et renforcement de l'OAP commerces du PLUi pour mieux soutenir et renforcer le commerce local ● Réaliser une animation commerciale : accompagner les commerces du territoire dans le développement de leur activité, identifier les emplacements vacants, définir une stratégie de maintien des commerces (type aide au dernier commerce) ● Identifier les possibilités de soutien aux initiatives privées	**Typologie**	Services - Études
	Date de démarrage / Statut	À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	Communes / CCPHD
	Cible(s)	Commerces
	Financement	CCPHD et communes

III.C.5. Axe 5 – Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS

Action 5.1 – Développer les chaufferies collectives et les petits réseaux de chaleur

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS

Orientation stratégique : Améliorer et renforcer l'usage du bois énergie

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen terme	CCPHD - AJENA - SYDED
Impacts attendus Atténuation	**Estimation des coûts** Réseaux de chaleur env. 320k€ ; Puissance bois 250kW à 1000€/kW + 125m de réseau à 300€/m + études/frais Pour un petit réseau de chaleur, quelques 10e de logements	**Liens avec d'autres projets**

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif d'encourager et de faciliter le développement des réseaux de chaleur et des chaufferies bois collectives sur le territoire de la CCPHD, à travers l'accompagnement des projets des collectivités, en faisant la promotion du bois énergie auprès des établissements du territoire. Elle vise la poursuite de l'accompagnement porté par les partenaires pour les projets de chaufferies bois des collectivités et de la promotion du bois énergie auprès des entreprises.	Les possibilités de développement d'une filière bois-énergie ont émergé suite à la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial en 2013 pour évaluer la ressource en bois et sa consommation sur le territoire. Plusieurs ateliers de concertation ont eu lieu en 2017, 2018 et 2019, débouchant en 2019 sur une étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme intercommunale bois déchiqueté (FA4.6). Cette étude, dont les résultats ont été restitués en 2019, a conclu que : ● La CC dispose d'une ressource forestière suffisante pour assurer l'approvisionnement des chaufferies présentes et en projet ; ● Le territoire doit disposer d'une consommation de bois-énergie plus importante pour permettre une mutualisation des coûts et faire baisser le prix de revient de la plaquette forestière ; ● Le territoire veut se doter d'une plateforme intercommunale de bois déchiqueté ; ● Le territoire doit développer des débouchés et disposer des compétences lui donnant la légitimité et la sécurité pour investir dans cette plateforme. À ces divers constats s'ajoute celui du net recul de la pratique de l'affouage absorbant une part du bois-énergie disponible sur le territoire.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
45 GWh supplémentaire de production issus du bois-énergie	**Moyens**	Nombre de chaufferies bois installées
	Résultats	Puissance cumulée des chaufferies bois installées Consommation en combustibles des chaufferies en kWh

Partenaires	Suivi interne
AJENA, SYDED, ADEME, Région, CD25	Pôle TEPE & Pôle Services techniques / Commission TEPE & Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.1.1 Poursuivre l'accompagnement des projets individuels de chaufferie bois déchiqueté des communes et collectivités (construction ou rénovation, avec ou sans réseau de chaleur) : ● Sensibilisation, visites et retours d'expérience ; mise en place d'une boîte à outils, en lien avec le réseau des référents communaux "forêt-bois" (cf FA 4.4) ● Portage d'une démarche pro-active, pour favoriser l'émergence de projets : enquête auprès des porteurs de projets potentiels ; revue de projet ; prospection territoriale sur l'aspect technique, etc. ● Réalisation d'études d'opportunité avec l'AJENA, sur la demande des collectivités (par le biais de l'animateur énergies renouvelable) ● Réalisation d'études de faisabilité et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre du projet, par le SYDED, à la demande des collectivités ● CCPHD : à travers le service de proximité / AMO aux communes, mettre à disposition du temps pour accompagner les petites communes pour le suivi technique des installations (favoriser l'installation de chaudières bois déchiqueté)	**Typologie**	Études - Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD, AJENA, SYDED
	Cible(s)	Communes
	Financement	SYDED, AJENA, ADEME, Région, CD25
5.1.2 Promouvoir le bois énergie auprès des entreprises, en s'appuyant sur l'AJENA (dans le cadre de la promotion des EnR thermiques plus généralement - Action couplée avec la promotion de l'énergie solaire thermique - Cf FA 5.8), avec pour cibles prioritaires les Industries agro-alimentaires et les établissements médico-sociaux du territoire (de soins, d'accueil de personnes âgées, etc.) ● Démarchage des entreprises ● Réalisation d'études d'opportunité	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	AJENA / CCPHD
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	ADEME, Région

Action 5.2 – Encourager un usage performant du bois énergie individuel

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Améliorer et renforcer l'usage du bois énergie

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Court et moyen terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	environ 1200 aides de 300 € sur 6 ans (360 000€)	PRSE

Descriptif de l'action	Contexte
Le PCAET encourage le développement des énergies renouvelables, en particulier dans le cadre d'une production locale, permettant de valoriser les ressources du territoire. Cette action a pour objectif d'accompagner l'utilisation et/ou le changement des appareils de chauffage des ménages vers des appareils performants, garantissant un impact limité sur la qualité de l'air, et approvisionné en bois de qualité.	Le territoire des Portes du Haut Doubs bénéficie d'une qualité de l'air satisfaisante au regard des seuils réglementaires mais très proche des recommandations de l'OMS pour les PM2.5 (supérieur) et les PM10 (légèrement inférieur). L'origine des particules s'explique par les émissions des véhicules thermiques et aussi en raison du recours important au chauffage au bois (foyer ouvert ou foyer fermé peu performant), important sur le territoire.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
1200 appareils bois ou fioul renouvelés	**Moyens**	
	Résultats	Nombre de bénéficiaires du fonds

Partenaires	Suivi interne
AJENA - ATMO BFC - FIBOIS	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.2.1 Sensibiliser les particuliers sur le chauffage au bois performant : ● Promotion des équipements performants, des bonnes pratiques (allumage, entretien, ramonage, choix d'un bois suffisamment séché, fendu, etc.), ● Promotion des combustibles de qualité (cf. FA 4.6) ● En lien avec les projets de rénovation (cf Axe 3)	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / ATMO BFC
	Cible(s)	Particuliers
	Financement	CCPHD
5.2.2 Inciter au renouvellement des équipements de chauffage individuel au bois : ● Mise en place d'aides financières de la CCPHD pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois (critères d'attribution à préciser - lien possible avec FA 1.7 et FA 3.1) ● Conditionner les aides à un niveau d'isolation suffisant ou de rénovation globale	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2024 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / -
	Cible(s)	Particuliers
	Financement	CCPHD, ADEME

Action 5.3 – Valoriser les toitures, et en priorité les grands sites

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Valoriser les gisements pour le photovoltaïque

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	Panneaux PV pour les particuliers env. 350€/m²	S3RENR

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés ou projetés. Cette action a pour objectif d'identifier et mobiliser des gisements importants et d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur les partenaires moteurs des nouveaux dispositifs que sont le SYDED, l'AJENA et la Chambre d'agriculture quand il s'agit des bâtiments agricoles. La CCPHD a un double rôle de facilitateur et de relais vers les interlocuteurs mais également d'exemplarité en équipant les bâtiments publics de panneaux solaires.	Les Portes du Haut-Doubs disposent d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également de nombreux sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles et agricoles, etc. La filière commence à se mettre en place, notamment pour les entreprises et les collectivités, mais également pour les particuliers et les agriculteurs. L'accompagnement et la sensibilisation des petits propriétaires étant fondamentales pour la bonne réussite des projets.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
6,3 GWh supplémentaire de production issus du solaire PV (6MW installés pour 32600m²)	**Moyens**	Nombre de sites identifiés Réalisation du Zonage Nb de projets accompagnés
	Résultats	MW installés

Partenaires	Suivi interne
SYDED, MHD- ADIL, CCI, CMA, AER, Intervenants COCOPEOP, Chambre d'Agriculture, Région, ADEME	Pôle TEPE & Pôle AD / Commission TEPE & Commission éco

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.3.1 Définir des zones stratégiques pour le développement du solaire photovoltaïque, en complémentarité et en harmonie avec les zones stratégiques pour le développement de l'éolien en particulier, pour permettre d'atteindre l'ambition TEPOS ● Recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition d'un zonage ● Intégrer ce zonage et préciser les règles d'urbanisme applicables à ces zones lors de la prochaine révision du PLUI *Action couplée avec FA 5.6* Ce zonage s'intéresserait aux possibilités de développement de projets de taille un peu conséquente (plus importante qu'un projet individuel) : installation au sol, en espaces naturels (zone agricole et forestière), sur grandes toitures, en ZA, dans le cadre de projet d'autoconsommation collective étendue, etc. Sans attendre mettre en œuvre les règles du PLUi valant SCOT pour une bonne intégration des projets solaires.	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes
	Cible(s)	Entreprises, particuliers, communes
	Financement	ADEME, Région
5.3.2 Inciter à l'équipement solaire photovoltaïque des grandes toitures sur le territoire : ● Identifier les sites (bâtiments publics ou privés) - en lien avec 5.3.1 ● Démarcher les propriétaires sur le projet ● Proposer une aide à la réalisation du projet dans un cadre individuel (cf 5.3.3) ou collectif (cf FA 5.4)	**Typologie**	Études - Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Entreprises, particuliers, communes
	Financement	ADEME, Région
5.3.3 Poursuivre l'accompagnement des projets individuels, en réponse à la demande : ● Communes : avec l'appui des accompagnateurs COCOPEOP (Fruitière à énergies, SYDED, SEM ENRc, Coopawatt…) ● Particuliers : Maison de l'Habitat - ADIL (en lien FA 3.1) ● Entreprises : CCI-CMA-AER (en lien FA 3.2) ● Agriculteurs : Chambre d'Agriculture (en lien FA 3.2)	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD SYDED, MHD-ADIL, Chambre d'Agriculture, CCI/CMA/AER, Intervenants COCOPEOP
	Cible(s)	Entreprises, particuliers, communes
	Financement	ADEME, Région

Action 5.4 – Encourager les projets d'autoconsommation collective

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Valoriser les gisements pour le photovoltaïque

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen terme	Commune d'Étalans - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	Panneaux PV pour les particuliers env. 350€/m² Étude : environ 30k€	S3RENR

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés ou projetés. Cette action a pour objectif de développer et de promouvoir les projets d'autoconsommation collective, en commençant par la réalisation d'études d'opportunité et de projets pilotes. Ces premiers pas devraient ensuite permettre le développement de projets plus importants à l'avenir.	Les Portes du Haut-Doubs disposent d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également de nombreux sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles et agricoles, etc. La filière commence à se mettre en place, notamment pour les entreprises et les collectivités. Le contexte règlementaire tend également à favoriser les projets d'autoconsommation et plus précisément les projets d'autoconsommation collective "étendue". Ces groupements permettent à des partenaires industriels, collectivités, particuliers, etc. de se regrouper en association pour s'équiper et produire de l'électricité, partagée entre les différents membres de cette association.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
3 études pilote d'autoconsommation collective	**Moyens**	Nombre d'études pilote autoconsommation collective
	Résultats	Potentiel des projets étudiés : Puissance (en kW) et production (en kWh) Évolution courbe de production locale EnR en %

Partenaires	Suivi interne
CCI, CMA, AER, ADEME, Région, SYDED, Commune d'Étalans, Entreprises	Pôle TEPE & Pôle Services techniques & Pôle AD / Commission TEPE & Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.4.1 Réaliser une étude pilote d'opportunité/faisabilité d'autoconsommation collective étendue sur le patrimoine public de la commune d'Étalans, en prévoyant la possibilité d'une ouverture au patrimoine privé (dont ZA Croix de Pierre) et aux particuliers à terme	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	Commune d'Étalans / SYDED, CCPHD
	Cible(s)	Commune d'Étalans, CCPHD
	Financement	ADEME, Région
5.4.2 Proposer la réalisation d'une étude pilote d'opportunité d'autoconsommation collective étendue sur le patrimoine privé des entreprises, dans le cadre du projet EIT-Synergie inter-entreprises (cf. FA 4.1), en s'appuyant sur une ZA et en prévoyant la possibilité d'une ouverture au patrimoine public, et aux particuliers à terme	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	A partir de 2025 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CCI, CMA, AER, Entreprises de la ZA retenue
	Cible(s)	Entreprises de la ZA retenue
	Financement	ADEME, Région
5.4.3 Permettre le développement solaire à grande échelle au sein des ZA sur le long terme : ● Action pilote d'intégration dans la rédaction du règlement d'aménagement des nouvelles/extensions des ZA de Bouclans et de Nods, de règles et critères, permettant l'installation d'unité de production solaire (sans obligation de création), en partenariat avec la Fruitière à Énergies selon avancement du projet ● Étude possibilité généralisation de ces règles dans le cadre de la mise en place d'exigences environnementales pour le développement des pôles d'activités (cf.FA4.11)	**Typologie**	Études - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / CCI, CMA, AER
	Cible(s)	CCPHD, entreprises des ZA ciblées, toutes entreprises des ZA (à terme)
	Financement	ADEME, Région
5.4.4 Réaliser une étude d'opportunité d'autoconsommation collective sur le patrimoine de la CCPHD ● en prévoyant la possibilité d'une ouverture au patrimoine privé, public et aux particuliers à terme (ZA En Pougie et banardes / Valdahon) ● le cas échéant après précision des possibilités de développement solaire sur les sites CCPHD	**Typologie**	Études - Travaux
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	CCPHD
	Financement	ADEME, Région

Action 5.5 – Expérimenter sur les nouveaux projets photovoltaïques

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Valoriser les gisements pour le photovoltaïque

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Long terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	selon projet	Doctrine CDPENAF et ONF-COFOR sur installations solaires

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en s'appuyant sur des dispositifs existants et des projets engagés ou projetés. Cette action a pour objectif d'expérimenter le développement de la production d'électricité photovoltaïque dans le cadre de projets agrivoltaïques.	Les Portes du Haut-Doubs disposent d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également de nombreux sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel, de grandes toitures industrielles et agricoles, etc. La filière commence à se mettre en place, notamment pour les entreprises et les collectivités. Le territoire présente de larges espaces en zones agricoles, potentiellement favorables à l'agrivoltaïsme. La CCPHD souhaite porter un projet pilote sur son territoire.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
1 expérimentation de création d'une unité de production d'énergie solaire PV en espaces naturels, agricoles ou forestiers engagée 3 sites expérimentaux de mini-trackers	**Moyens**	Nombre de contacts engagés avec des partenaires
	Résultats	Nombre de projets réalisés

Partenaires	Suivi interne
Communes volontaires, Chambre d'Agriculture, ONF	Pôle TEPE & Pôle Services techniques / Commission TEPE & Commission Services techniques

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.5.1 Expérimenter l'installation d'une unité de production d'énergie solaire photovoltaïque en espaces naturels, agricoles ou forestiers : ● Identifier des propriétaires et gestionnaires volontaires (communes, agriculteurs, ONF…) ● Organiser des temps d'échanges avec les différents acteurs (dont CDPENAF)	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Échanges à engager dès 2023 / A programmer selon opportunités
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes volontaires, Chambre d'Agriculture, ONF
	Cible(s)	Communes volontaires
	Financement	CCPHD, communes volontaires, développeur EnR
5.5.2 Expérimenter à titre pilote les solutions mini-trackers solaires : ● Sur des site(s) CCPHD ● Sur quelques communes volontaires ● Mettre en place un suivi et des retours d'expérience auprès des membres du groupe dynamique collective pour les EnR, et le cas échéant, dans le cadre des actions de promotion auprès des entreprises et particuliers	**Typologie**	Services - Travaux
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2025 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes volontaires
	Cible(s)	CCPHD, communes volontaires
	Financement	CCPHD, communes volontaires

Action 5.6 – Assurer un développement de l'éolien en cohérence avec les besoins et les enjeux environnementaux

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Coordonner un développement harmonieux de l'éolien

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen à long terme	CCPHD - Communes
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	1300-1700€/kW - investissement (dont raccordement & quote part régionale) et exploitation fixe	S3REnR - Doctrine ONF-COFOR sur installations éoliennes

Descriptif de l'action	Contexte
Le plan climat contribue au développement des énergies renouvelables, notamment en menant des expérimentations et des projets pilotes permettant d'identifier les projets les plus bénéfiques pour le territoire. Cette action a pour objectif d'identifier des zones favorables pour le développement de la production éolienne, en concertation avec les communes et les habitants, en tenant compte des différents enjeux.	Les Portes du Haut-Doubs disposent d'un potentiel intéressant concernant l'éolien, à la fois pour les parcs de grand éolien que pour les installations plus petites. Pour autant le territoire se démarque également par ses contraintes patrimoniales, architecturales, paysagères et naturelles qui sont autant de freins au développement éolien. La filière commence à se mettre en place, et de plus en plus de développeurs éoliens se rendent sur le territoire dans un objectif de démarchage des élus. La question de l'acceptabilité sociale et de l'intégration des habitants en amont des projets reste cependant la priorité de la CCPHD.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Une stratégie intercommunale de développement éolien validée 20 GWh/an à 6 ans	**Moyens**	
	Résultats	Une stratégie réalisée (OUI/NON)

Partenaires	Suivi interne
Communes, ADEME	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.6.1 Définir des zones stratégiques pour le développement de l'éolien, en cohérence avec la cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien, et en complémentarité et en harmonie avec les zones stratégiques pour le développement solaire PV en particulier, pour permettre d'atteindre l'ambition TEPOS : ● Recruter un AMO pour la définition d'un zonage ● Intégrer ce zonage et préciser les règles d'urbanisme applicables à ces zones lors de la révision du PLUI *Action couplée avec FA 5.3*	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, ADEME
5.6.2 Sensibiliser les communes aux implications des projets éoliens : besoins, sensibilités, avantages (fiscalité, etc.) Le groupe Dynamique Collective pour les ENR pourra être un moteur de cette action, via notamment l'animation du réseau.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Communes
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
5.6.3 Sur la base des zonages établis, identifier avec les communes des sites favorables pour des projets à court/moyen terme.	**Typologie**	Études
	Date de démarrage / Statut	À partir de 2024 / A programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD, Communes / -
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, Communes

Action 5.7 – Favoriser et encourager la participation citoyenne dans les projets d'énergie renouvelable

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Coordonner un développement harmonieux de l'éolien

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen à long terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	ND	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de sensibiliser et de former les communes et les habitants sur la question de la production d'énergie renouvelable, ainsi que d'accompagner la participation citoyenne dans le montage et l'émergence de projets citoyens sur le territoire.	Les Portes du Haut-Doubs disposent d'un potentiel intéressant concernant l'éolien, à la fois pour les parcs de grand éolien que pour les installations plus petites. Pour autant le territoire se démarque également par ses contraintes patrimoniales, architecturales, paysagères et naturelles qui sont autant de freins au développement éolien. La filière commence à se mettre en place, et de plus en plus de développeurs éoliens se rendent sur le territoire dans un objectif de démarchage des élus. La question de l'acceptabilité sociale et de l'intégration des habitants en amont des projets restent cependant la priorité de la CCPHD. En effet, les projets éoliens soutenus dans le cadre d'une démarche citoyenne aboutissent plus rapidement et avec moins de contestation locale, du fait de l'implication des habitants dans le projet. L'objectif ici est d'impulser la participation citoyenne dans les projets éoliens, ainsi que dans tous les autres projets ENR.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Le parc éolien Commun'ailes en fonctionnement (18 MW - 4 mâts)	**Moyens**	Nombre de temps participatifs organisés
	Résultats	Nombre de projets ~~éoliens~~ engagés / réalisés par type d'ENR

Partenaires	Suivi interne
Développeurs éoliens, Intervenants COCOPEOP Porteurs de projets ENR	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.7.1 Accompagner le développement des projets sur le territoire : ● Commun'Ailes : projet de création de 4 éoliennes (18 MW) sur Longechaux, Avoudrey et Grandfontaine-sur-Creuse, porté par la CCPHD ● Autres projets locaux (Vellerot-lès-Vercel, etc.)	**Typologie**	Études - Travaux
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD - Communes / Développeurs éoliens, État
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, Développeurs éoliens, citoyens
5.7.2 Organiser des temps de sensibilisation à destination des habitants sur les projets éoliens et autres énergies renouvelables, sur la base des zonages établis, avec des acteurs des projets ENR participatifs.	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	dès 2023 / A programmer selon avancement des projets
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD - Communes / Intervenants COCCOPEOP, développeurs éoliens
	Cible(s)	Communes, Habitants
	Financement	CCPHD, Développeurs éoliens
5.7.3 Accompagner la participation citoyenne dans les projets ENR : ● Montage de structures de portage favorables ● Organisation de financements participatifs ● Organisation des temps de concertation	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	À programmer selon avancée des projets
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD - Communes / Intervenants COCOPEOP
	Cible(s)	Communes, particuliers
	Financement	CCPHD, Région, ADEME, Développeurs éoliens

Action 5.8 – Accompagner des projets de production de chaleur individuelle

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Accompagner au cas par cas les projets spécifiques

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Moyen terme	ADIL - AJENA - CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	Chauffe-eau solaire env. 1575€/m² Système solaire combiné env. 1467€/m²	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action vise à poursuivre le développement du solaire thermique mais également à poursuivre les démarches de développement de la géothermie et des pompes à chaleur. L'action s'appuie sur les accompagnements des conseillers énergie de l'AJENA pour le développement des ENR thermiques, dont le solaire thermique et la géothermie.	Le territoire des Portes du Haut-Doubs présente un potentiel intéressant en matière de développement de chaleur renouvelable, en particulier pour la production d'eau chaude par le solaire thermique. À l'heure actuelle, des accompagnements sont proposés par l'AJENA, les Chambres ou encore l'ADIL, que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
+ 8 GWh en solaire thermique + 7 GWh en biogaz (si projet dans les 6 ans) + 10 GWh chaleur environnementale / pompes à chaleur	**Moyens**	Nb de projet accompagnés
	Résultats	Puissance installée en MW

Partenaires	Suivi interne
AJENA - CCI - CMA - AER - MHD-ADIL-SOLIHA, État	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.8.1 Poursuivre les accompagnements en place auprès des particuliers pour la mise en place de production d'énergies renouvelables : ● Sur le solaire thermique, en lien avec les projets de rénovation de l'habitat, par l'ADIL (cf. FA3.1) ● Relayer, avec l'ADIL et les partenaires habitat/rénovation, vers les aides existantes pour les projets ENR	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	ADIL / CCPHD
	Cible(s)	Entreprises, particuliers
	Financement	État
5.8.2 Promouvoir l'énergie solaire thermique, solutions de géothermie et pompes à chaleur, auprès des entreprises en s'appuyant sur l'AJENA (dans le cadre de la promotion des EnR thermiques plus généralement - Action couplée avec la promotion du bois énergie - Cf FA 5.1) : ● Avec pour cibles prioritaires les industries agro-alimentaires et les établissements médico-sociaux du territoire (de soins, d'accueil de personnes âgées, etc.) ● Démarchage ● Étude d'opportunité	**Typologie**	Services
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD - AJENA / CCI, CMA, AER
	Cible(s)	Entreprises
	Financement	ADEME, Région

Action 5.9 – Accompagner l'émergence de l'ensemble des projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire

Axe stratégique 5 - Développer les énergies renouvelables & de récupération et viser l'ambition TEPOS
Orientation stratégique : Être en veille sur les opportunités de développement des filières méthanisation, hydrogène et sur le stockage de l'énergie

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
2	Long terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
Atténuation	temps interne CC	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour but de réaliser une veille technique et réglementaire sur les énergies renouvelables, en particulier en ce qui concerne le biogaz et la méthanisation, afin d'accompagner le déploiement des projets, mais également sur les opportunités récentes liées au développement d'une filière hydrogène.	Afin de massifier le développement des productions d'énergie renouvelable sur le territoire, il est nécessaire de créer un contexte qui y sera favorable et qui facilitera les différentes démarches. Aujourd'hui il n'existe pas sur le territoire de dispositif ou de démarche spécifique permettant d'accompagner le développement des ENR, tant en termes de connaissance que mobilisation des acteurs, et de planification.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Veille réalisée	**Moyens**	
	Résultats	

Partenaires	Suivi interne
	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
5.9.1 Animer le groupe Dynamique collective en faveur du développement des énergies renouvelables sur la CCPHD : ● Organisation de visites et de rencontres ● Mobiliser les partenaires : réseau Étincelle, Fruitières à Énergie, etc. ● Envisager le recrutement d' un animateur pour accompagner le groupe et la démarche	**Typologie étude**	Animation
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / communes
	Cible	Communes
	Financement	Région, ADEME
5.9.2 Rester en veille technique et réglementaire sur les sujets de méthanisation et BioGNV, pour accompagner les projets émergents	**Typologie étude**	Veille
	Date de démarrage / Statut	tout au long du PCAET
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible	Entreprises, communes
	Financement	CCPHD
5.9.3 Réaliser une veille technique et d'opportunité pour le développement local et régional de la filière hydrogène et le stockage des énergies	**Typologie étude**	Veille
	Date de démarrage / Statut	tout au long du PCAET
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible	Entreprises, communes
	Financement	CCPHD
5.9.4 Veiller au maintien des centrales hydroélectriques, avec les gestionnaires et les partenaires	**Typologie étude**	Veille
	Date de démarrage / Statut	tout au long du PCAET
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible	Entreprises, communes
	Financement	CCPHD

III.C.6. Axe transversal – Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable

Action T.1 – Suivre, copiloter et évaluer le PCAET

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable
Orientation stratégique : Suivre, copiloter et évaluer le PCAET

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
-	sur le temps ETP PCAET	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif d'animer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat.	Le Plan Climat est un document porté par différents acteurs du territoire. La CCPHD en est la coordinatrice. Pour la réussite du Plan Climat, il convient de : ● Maintenir et développer la mobilisation des élus locaux, des partenaires, des services, et des acteurs du territoire ; ● S'assurer de la mise en œuvre des actions au travers d'un cadre évolutif et collaboratif ; ● Suivre les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets, etc. ; ● Réaliser une veille de la réglementation afférente ; ● S'assurer du suivi des indicateurs ; ● S'assurer de l'atteinte des objectifs ; ● L'améliorer en continu. Ces objectifs doivent être suivi par une gouvernance dédiée, et s'appuyer sur une démarche d'évaluation en continu.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
2 Comités de suivi interne par an 2 COPIL PCAET par an Un suivi annuel des indicateurs Un bilan à 3 ans	**Moyens**	Nombre de comité de suivi Nombre de COPIL
	Résultats	Part des indicateurs renseignés (%) Bilan réalisé (OUI/NON)

Partenaires	Suivi interne
Ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés dans les fiches-action du PCAET	Pôle TEPE & CODIR / COPIL PCAET

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions

6.1.1 Assurer le suivi de la mise en œuvre du PCAET :

- Organiser un COPIL Transition Énergétique & PCAET, avec les partenaires clefs et assurer son animation :
  - Organiser un temps d'échange semestriel, sur la mise en œuvre des actions
  - Maintenir des échanges réguliers avec les partenaires et pilotes internes des actions, en lien avec le Pôle TEPE
- Organiser un comité de suivi technique interne, pour coordonner les actions, et assurer la coordination avec les porteurs externes :
  - Mobilisation des agents, association au suivi politique des commissions, renseignement et suivi des indicateurs
  - Objectif : revue de l'avancement des actions, suivi des indicateurs, préparation du COPIL-TE

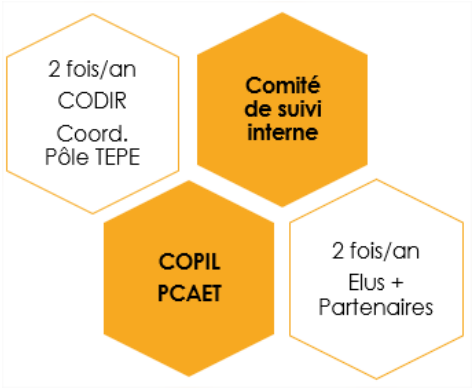

Au quotidien, les commissions de la CCPHD sont en charge du suivi des actions qui relèvent de leur pilotage et une répartition du suivi des actions par pôle et commission a été établie. Le pôle et la commission référente sont reportée dans la case "Suivi interne" de chaque fiche-action.

Typologie	Suivi / Coordination
Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
Pilotage / partenaires clefs	Pôle TEPE (coordinateur) COPIL PCAET Pilotes internes et externes des actions
Cible(s)	Élus et partenaires
Financement	CCPHD

6.1.2 Assurer la réalisation du bilan à mi-parcours des actions du PCAET :

- Définir les 3 questions évaluatives clefs pour vérifier à terme de l'atteinte des objectifs politiques du PCAET
- Réaliser un suivi annuel des actions et une mise à jour des indicateurs, à travers le tableau de bord, en coordination avec le COPIL TE & PCAET
- En coordination avec les pilotes et porteurs de projets, identifier les freins et contraintes, et définir les mesures correctives

Typologie	Suivi / Coordination
Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / tous les ans, A initier Bilan mi-parcours : à faire en 2026
Pilotage / partenaires clefs	Pôle TEPE & CODIR / COPIL PCAET Pilotes internes et externes des actions
Cible(s)	Élus et partenaires
Financement	CCPHD

Engager une démarche globale et solidaire

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable
Orientation stratégique : Engager une démarche globale et solidaire

L'orientation stratégique Engager une démarche globale et solidaire n'a pas fait l'objet d'une déclinaison en actions, pour autant cet objectif est à prendre en compte et suivre en transversalité pour la mise en œuvre des actions.

Elle fera l'objet d'une question évaluative dans le cadre de l'évaluation finale.

Action T.2 – Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable
Orientation stratégique : Engager une démarche d'exemplarité de la collectivité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court & Moyen Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
-	sur le temps interne CCPHD	

Descriptif de l'action	Contexte
L'action vise à poursuivre et apporter des "garanties" sur la volonté d'exemplarité de la collectivité.	Les démarches de Plan Climat invitent tous les acteurs d'un territoire à agir en faveur de la transition écologique. En tant que coordinatrice du Plan Climat, mais aussi en tant qu'acteur public et bénéficiant de deniers publics, la CCPHD a le devoir de montrer l'exemple, et d'inciter ses partenaires et habitants à la rejoindre dans cet objectif.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Avoir une action exemplaire et reconnue	**Moyens**	Budget vert opérant (OUI/NON)
	Résultats	Part du budget CCPHD favorable ou très favorables à la Transition écologique (%)

Partenaires	Suivi interne
DREAL, Région, ADEME	DGS & Pôle TEPE / Commission AGF & Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
6.2.1. Systématiser l'intégration de critères environnementaux dans l'action de la CCPHD ● Définir une trame de questionnement systématique pour les projets à engager par la CCPHD ● Définir une politique interne d'achat responsable ● Définir des critères environnementaux pour l'attribution d'aides financières par la CCPHD aux communes et aux autres bénéficiaires d'aides (associations, etc.) ● Proposer des appels à projets / organiser des groupements, définir des critères environnementaux pour l'accompagnement des projets portés par des tiers (communes, associations…)	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	CCPHD, Communes, associations
	Financement	CCPHD
6.2.2. Expérimenter la démarche de budget vert à la CCPHD dans un premier temps pour évaluer l'impact environnemental des dépenses (voire des recettes) de fonctionnement et d'investissement de la CCPHD, et à terme pour le piloter ● Identifier les lignes de budget à observer et définir des critères, et tester la méthode sur budget antérieur ● Mobiliser l'analyse pour la définition du budget suivant ● Réaliser un retour d'expérience pour déterminer de la poursuite de la démarche	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	2023-2024 / A initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	CCPHD
	Financement	CCPHD

6.2.3. S'investir dans les dynamiques régionales voire nationales
● Participer aux réseaux régionaux des territoires engagées dans la transition écologique animé par l'État, la Région, et l'ADEME, pour :
  ○ Apprendre des autres et partager les expériences locales
  ○ Prendre du recul sur la dynamique locale
  ○ Rester à l'écoute et dans une attitude d'amélioration continue
● Se positionner sur les appels à projets et démarches pionnières permettant de qualifier l'engagement de la collectivité
	Typologie	Service

	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / DREAL, Région, ADEME
	Cible(s)	CCPHD
	Financement	CCPHD

Action T.3 – Accompagner en proximité les communes sur les sujets de la transition écologique

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable
Orientation stratégique : Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
-	sur le temps interne CCPHD	

Descriptif de l'action	Contexte
L'action a pour objectif de faire le lien entre la politique communautaire définie dans le Plan Climat et les politiques/actions engagées par les communes.	Le Plan climat est un outil pour accompagner le territoire de la CCPHD dans une démarche de transition écologique. L'atteinte des objectifs passe notamment par l'intégration des enjeux du Plan Climat et la contribution à la mise en œuvre du plan d'actions par les acteurs locaux et notamment les communes membres de la CCPHD. En tant que coordinatrice du Plan Climat et interlocutrice privilégiée de ses communes membres, la CCPHD doit être en capacité de répondre à leurs questions et de les accompagner dans leurs projets.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
au moins 1 rencontre par an pour les élus au moins 1 rencontre par an pour les agents	**Moyens**	Nombre de rencontres organisées
	Résultats	Nombre de communes mobilisées Nombre de projets accompagnés

Partenaires	Suivi interne
Pôles de la CCPHD concernés par les actions & Partenaires du PCAET	Pôle TEPE & Pôle ADM / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
6.3.1 Organiser des temps de sensibilisation et de formation des élus et agents des communes : ● Organiser des temps de formation des communes (élus et agents) sur les enjeux de la transition écologique et leur articulation avec les enjeux locaux et les compétences des communes ● Organiser une rencontre semestrielle sur une thématique du PCAET : bonnes pratiques internes, avec retour d'expérience, présentation, échanges, partenaire, etc.	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / À initier
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD
6.3.2 Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat air & énergie dans leurs projets : ● Former les agents CCPHD en charge du dispositif AMO de proximité sur les enjeux et solutions favorables à la transition écologique ● Animer le dispositif d'AMO de proximité de la CCPHD à destination des communes, pour les accompagner dans leurs projets, en proposant des solutions favorables à la transition écologique	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Communes
	Financement	CCPHD, Communes Région BFC, à travers le soutien à l'ingénierie des territoires & Contrat « Territoires en Action » FEDER Territorial

Action T.4 – Diversifier les modes de financement

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable
Orientation stratégique : Innover pour et dans la recherche de financement

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court & Moyen Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
-	sur le temps interne CCPHD	

Descriptif de l'action	Contexte
L'action prévoit la recherche de financements innovants pour aider à la mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat.	La mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat requiert des moyens financiers conséquents. Face à ce "mur d'investissements", les sources de financement "classiques" seront a priori insuffisantes. La CCPHD et ses partenaires devront donc innover pour mobiliser des crédits supplémentaires et suffisants pour atteindre les objectifs. Cette question du financement est primordiale pour que le Plan Climat ne reste pas une déclaration d'intentions.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Trouver des solutions de financement pour l'intégralité du Plan d'actions	**Moyens**	Nombre de financement/budget participatif proposé Nombre de candidature déposée dans le cadre d'AAP
	Résultats	Taux moyen de financement extérieur obtenus pour la mise en œuvre des actions Montant cumulé de subventions et financements obtenus pour la mise en œuvre des actions

Partenaires	Suivi interne
	Pôle TEPE & autres Pôles / Commission TEPE & autres commissions

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
6.4.1 Diversifier les modes de financements indirects : ● Communiquer sur les dispositifs proposés actuellement par les partenaires et se positionner en relais ● Déposer des candidatures aux appels à projets pour le financement des actions : ○ Mobiliser les services pour réaliser une veille sur les appels à projet, notamment innovants, pouvant financer des projets locaux ou des actions du Plan Climat ; ○ Sélectionner les AAP auxquels candidater, en fonction de leur pertinence pour la mise en œuvre des projets de la CC et de la charge de travail des agents ● Envisager une solution de valorisation collective des Certificats d'Économie d'Énergie, notamment pour les communes, pour mieux les valoriser et permettre une action plus importante : ○ Réaliser un benchmark, notamment avec le PETR du Doubs Central ○ Identifier le modèle le plus intéressant quant au portage (poste à la CC, mutualisation avec une autre collectivité, etc.) et au modèle économique (financement du temps de travail, restitution aux communes, voire création d'un fonds pour l'action…) ○ Déployer la solution retenue le cas échéant ● Étudier les possibilités de financement indirect : mise en place de Paiements pour Services Environnementaux, mécénats, crédits carbone…	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD Doubs Central Partenaires techniques
	Cible(s)	Habitants et communes
	Financement	CCPHD
6.4.2 Impliquer les citoyens (habitants, association, collectifs et autres formes de représentation citoyenne) dans le financement ou les décisions financières relatives à la mise en œuvre du Plan Climat : ● Proposer un programme de financement participatif à mobiliser sur une sélection de projets : ○ Sélectionner les projets du Plan Climat pouvant entrer dans ce programme (définition de critère, sujet, etc.), afin d'assurer la pertinence de la sollicitation et pour ne pas sursolliciter les habitants ○ Mener des temps de sensibilisation et de communication sur les projets et organiser des temps de présentation, indispensables à la bonne compréhension et adhésion aux projets ○ Mobiliser les services et les porteurs de projet sur le financement participatif, pour en assurer la transparence ● Étudier la possibilité et la pertinence de mettre en place un budget participatif sur certaines thématiques ou projets (réaliser des retours d'expérience, etc.)	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	Dès 2023 / À programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Habitants et communes
	Financement	CCPHD

Action T.5 – Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan climat

Axe stratégique Transversal - Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable

Orientation stratégique : Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche Plan Climat

Priorité de l'action	Priorité de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage
1	Court & Moyen Terme	CCPHD
Impacts attendus	**Estimation des coûts**	**Liens avec d'autres projets**
-	sur le temps interne CCPHD	

Descriptif de l'action	Contexte
Cette action a pour objectif de faire connaître la démarche Plan Climat pour faciliter l'appropriation et l'implication du plus grand nombre dans ce projet.	La mise en œuvre du Plan Climat nécessite un travail continu et approfondi de mobilisation et de sensibilisation des différentes parties prenantes du territoire. Quelles que soient les thématiques (rénovation, développement des ENR, réduction des consommations d'eau, préservation des espaces naturels, changement d'habitudes de mobilités, etc.), les habitants, les acteurs économiques, les acteurs associatifs et les décideurs politiques doivent être informés et sensibilisés pour que les actions voient le jour de la meilleure manière possible.

Objectifs de l'action	Indicateurs	
Impliquer un maximum d'acteurs dans les actions à mettre en œuvre	**Moyens**	Nombre d'événements de communication Nombre d'actions de sensibilisation mise en œuvre
	Résultats	Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires	Suivi interne
	Pôle TEPE / Commission TEPE

Modalités de mise en œuvre / Sous-actions		
6.5.1 Faire connaitre et communiquer sur le PCAET : ● Mobiliser la charte graphique définie pour le Plan Climat dans les éléments de communication ● Mettre en avant le Plan Climat et les objectifs poursuivis sur le site internet de la CCPHD ● Intégrer une communication semestrielle sur le Plan Climat dans le magazine d'information de la CCPHD ● Organiser un séminaire annuel à destination des acteurs et du grand public sur l'avancement des actions et les retours d'expérience ● Mettre en place un plan de communication à l'année : ○ Cibler les communications nécessaires relatives aux actions ○ Communiquer sur les résultats des actions ○ Utiliser les moyens de communication pour la sensibilisation (ex. radio P'tit Gibus FM)	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	dès 2023 - tout au long du PCAET / En cours
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD
	Cible(s)	Tous les publics
	Financement	CCPHD
6.5.2 Définir chaque année un programme de sensibilisation à destination du grand public et des jeunes publics : ● Du grand public : ○ Organiser des animations régulières "de fond/récurrent" sur les sujets liés au Plan Climat, type Festival des solutions écologiques ○ Organiser des animations "exceptionnelles" liées aux actions du Plan Climat, type Fresque du Climat… ○ Organiser des accompagnements collectifs pour accompagner les changements de pratiques à destination des habitants, type Conversations carbone… ● Des jeunes publics : ○ Sur les temps périscolaires et extrascolaires, en lien avec les structures animatrices (Familles rurales, Les francas…) ○ En lien avec les classes environnement des collèges du territoire ○ En lien avec les écoles, type Défi Class'Énergie / CUBE.s	**Typologie**	Service
	Date de démarrage / Statut	dès 2023 - tout au long du PCAET Action à programmer
	Pilotage / partenaires clefs	CCPHD / Partenaires des actions, Espaces de Vie Sociaux, établissements scolaires…
	Cible(s)	Tous les publics
	Financement	

PLAN CLIMAT
PORTES DU HAUT-DOUBS

Réussir ensemble
le pari de la transition
écologique !

Rapport Stratégie & Plan d'actions
Octobre 2023 – Version pour approbation